

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002**

138<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

3<sup>e</sup> séance du mardi 19 février 2002



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Petites entreprises et artisanat.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1501).

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 1501)

Question préalable de M. Jean-François Mattei : MM. Nicolas Forissier, Serge Poignant, Patrick Rimbert, Bernard Perrut, Germain Gengenwin, Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production ; François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. – Rejet.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 1513)

MM. Germain Gengenwin,  
Jean-Michel Marchand,  
Jean Proriol,  
Mme Monique Denise.

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. Jean-Paul Charié.

### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

MM. Gilbert Biessy,  
Pierre Hériaud,  
Bernard Charles,

Mme Marcelle Ramonet,  
MM. Jean-Louis Dumont,  
Serge Poignant,  
Gérard Charasse,  
Alain Ferry,  
François Brottes,  
Gérard Voisin,

Mme Jacqueline Lazard,  
MM. Michel Vergnier,  
Philippe Martin,  
Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Clôture de la discussion générale.

M. le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Retrait d'un projet de loi** (p. 1538).
3. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 1538).
4. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 1538).
5. **Dépôt d'un rapport** (p. 1538).
6. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 1538).
7. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 1538).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LEQUILLER,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

1

## PETITES ENTREPRISES ET ARTISANAT

Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat (n<sup>os</sup> 3555, 3606).

### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-François Mattei et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants, une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Nicolas Forissier.

**M. Nicolas Forissier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, mes chers collègues, nous voici arrivés au terme de cette onzième législature. Dans quelques heures, les travaux de notre assemblée vont s'interrompre pour quelques semaines, qui seront certainement bien utilisées de part et d'autre. (*Soupires.*) Et c'est le moment que le Gouvernement choisit pour inscrire à l'ordre du jour l'examen d'un projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je l'ai déjà dit cet après-midi, je ne peux m'empêcher de penser que nous aurions dû être réunis aujourd'hui non pas pour débattre en première lecture d'un projet de loi sur ce sujet, mais pour faire le bilan d'une loi d'orientation que le Parlement aurait dû voter il y a déjà cinq ans.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production et des échanges.** Nous aurions aimé qu'il le fasse même avant.

**M. Nicolas Forissier.** L'artisanat n'est-il pas, comme les professionnels aiment à le rappeler, la première entreprise de France ? Ne devrait-il pas, en tant que tel, faire l'objet de toutes les attentions de la part des pouvoirs publics ?

Dans un pays où 14 millions de personnes affirment vouloir créer leur entreprise mais se disent, dans le même temps, découragées de passer à l'acte par le poids des contraintes, les difficultés de financement et le risque que cela représente, la création d'entreprise ne devrait-elle pas être une priorité absolue ?

Quand on sait que les entreprises artisanales et les PME ont créé en dix ans plus d'emplois que les grands groupes n'en ont détruit, n'est-il pas urgent de faire sauter les verrous qui empêchent les petits entrepreneurs d'embaucher, au premier rang desquels figure le poids des charges sociales et fiscales ?

Quand on sait enfin que l'artisanat et la petite entreprise constituent un rempart contre la désertification de certains territoires et que, si l'environnement économique

et social de nos entreprises était le même qu'aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Espagne, notre pays compterait un million d'entreprises en plus, la réforme des conditions de création, d'existence et de développement des petites entreprises et de l'artisanat ne devrait-elle pas être la priorité de tout gouvernement, et ce, dès sa prise de fonction ?

Une chose est sûre, tel n'a pas été, en tout cas dans l'esprit que je viens d'indiquer, la priorité de ce gouvernement.

Au terme d'un suspense entretenu depuis plusieurs mois sur le devenir du texte, le Gouvernement a finalement choisi d'attendre le tout dernier moment pour présenter, un peu à la sauvette, son projet de loi obligeant par là même la représentation nationale à avoir un débat tronqué. Nous n'avons pas eu en effet suffisamment de temps pour engager la concertation et un dialogue qui auraient permis de l'améliorer encore.

Compte tenu du calendrier, les mesures que le projet prévoit n'ont pas de chance d'aboutir dans l'immédiat, vous en conviendrez, il y a donc une forme de duperie à laisser penser le contraire aux artisans et aux petits entrepreneurs, en faisant naître chez eux un faux espoir.

Sans doute, dans le contexte actuel, ce projet n'est-il pas dénué d'arrière-pensées électoralistes et est-il censé faire oublier une relative inaction du Gouvernement pendant cinq ans sur ce dossier, même si, il faut savoir le reconnaître, quelques mesures ont déjà été prises. J'ai en fait le sentiment, et nombre de mes collègues partagent cet avis, que ce texte traduit une certaine incapacité à mettre en œuvre une réforme structurelle, en profondeur, fruit d'un véritable travail de concertation, une réforme inscrite dans la durée.

A l'inverse sans doute de l'objectif poursuivi, je crois que ce projet sera reçu comme un signe négatif par les artisans et les petits entrepreneurs qui comprendront bien que leurs problèmes concrets – ne serait-ce qu'avec cette date que vous avez choisie – n'auront été que le souci le moins prioritaire ou l'un des soucis les moins prioritaires du Gouvernement.

Du reste, comment ce projet pourrait-il faire oublier le peu d'intérêt porté depuis cinq ans par le Gouvernement à l'artisanat en particulier et aux petites entreprises en général, et ce, malgré la bonne volonté, que je veux ici reconnaître, du secrétaire d'Etat ?

Qu'il me soit permis de rappeler brièvement quelques éléments de ce bilan, à commencer par la réduction imposée du temps de travail dont on commence à peine, quatre ans après le vote des lois Aubry, à mesurer l'ampleur des effets négatifs.

Sur le plan éthique, les 35 heures sont une négation de la valeur du travail pour les salariés. Pour lesquels en apparence elles ne présenteraient que des avantages, elles sont en fait liberticides puisqu'elles les empêchent de travailler plus quand ils le veulent ou, *a fortiori*, quand ils en ont besoin. Je connais nombre de ces salariés qui aujourd'hui pleurent les heures supplémentaires.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui !

**M. Nicolas Forissier.** Celles-ci leur permettaient – ce n'est pas de la démagogie que de le dire, c'est un constat que nous faisons tous les jours – de répondre à des

besoins réels de leur famille : une deuxième voiture, l'entrée d'un enfant à l'université, je pourrais multiplier les exemples. C'est une réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, je sais bien que vous n'y pouvez rien directement, mais je crois qu'il est nécessaire de le rappeler. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les 35 heures se révèlent aussi être source d'inégalités entre les salariés. Je ne reviendrai pas sur les débats que nous avons eus à ce sujet dans cet hémicycle. Mais j'eusse préféré que l'on parle de « temps choisi ». L'opposition aurait préféré qu'on laisse aux salariés la liberté de pouvoir travailler au-delà d'un nombre fixé d'heures par la loi.

Le coût exorbitant des 35 heures est un fardeau pour le budget de l'Etat et notre économie. Les 35 heures jouent contre la compétitivité de notre pays - tout le monde le sait - notamment en renchérissant le coût du travail dont le niveau déjà trop élevé est un de nos principaux handicaps. Enfin, les lois sur les 35 heures ont cassé l'autonomie des partenaires sociaux.

Concrètement, pour les chefs d'entreprise et les artisans, le passage imposé aux 35 heures complique encore leur vie, multiplie les tracasseries administratives, et représente pour de nombreuses entreprises un grave danger financier.

Malgré les quelques aménagements qui ont été décidés pour les entreprises de moins de vingt salariés, les 35 heures restent un véritable casse-tête, que la plupart d'entre elles ne peuvent toujours pas résoudre, même avec la meilleure volonté du monde et l'aide indispensable de leur expert-comptable.

Je voudrais prendre l'exemple d'une entreprise que je connais bien, je l'avais d'ailleurs citée à Mme Aubry alors que nous discutons de la deuxième loi qui porte son nom. Cette entreprise de services industriels, qui emploie dix-huit salariés, dont quinze équivalents temps plein, qui réalise environ 6,5 millions de francs de chiffre d'affaires, a demandé à son expert-comptable d'étudier un passage anticipé aux 35 heures avec les mesures Aubry. Le coût net pour l'entreprise, aides déduites, s'élevait à 163 000 francs à la fin de l'année, soit environ les trois quarts du bénéfice net après impôt, c'est-à-dire en réalité sa capacité à investir pour le futur.

Outre l'aspect financier, se pose la question de savoir comment cette entreprise de dix-huit salariés, quinze équivalents temps plein, qui exerce dix métiers différents, pourrait trouver les deux personnes qu'il lui faudrait embaucher afin de maintenir son niveau de production. Comment compenser les quatre heures perdues par semaine en moyenne par les dix-huit salariés, c'est-à-dire comment trouver deux personnes capables d'être à la fois conducteur de machine, informaticien, comptable, commercial, chauffeur-livreur, etc. ? C'est un véritable casse-tête pour un très grand nombre d'entreprises. Et plus les entreprises sont petites, plus ce casse-tête devient insoluble.

Je pourrais multiplier les exemples, parce qu'il y a autant de cas spécifiques qu'il y a d'entreprises dans ce pays. Or, bien que cette réalité ait été exposée à de multiples reprises à la fois par les parlementaires, sur tous les bancs d'ailleurs, mais aussi par les professionnels et les organisations professionnelles, nous avons assisté à une fuite en avant sur ce sujet des 35 heures et aujourd'hui, c'est la principale préoccupation des petites entreprises. Il faudra apporter de nouveaux aménagements dans l'application de cette loi, pour redonner la priorité au dialogue social et fournir de l'oxygène.

Pour le reste, alors que la croissance offrait à ce gouvernement des marges de manœuvre dont aucun autre gouvernement n'a disposé ces vingt ou trente dernières années, le bilan se résume à quelques mesures, que je qualifierai, sans méchanceté, de cosmétiques et à une certaine dose d'immobilisme.

Les mesures, dont certaines vont dans le bon sens - reconnaissons-le honnêtement -, sont insuffisantes au regard de l'ampleur des problèmes que rencontrent ces entreprises. Concrètement, la vie quotidienne des petites entreprises reste toujours entravée, étouffée. La simplification administrative n'a toujours pas trouvé de traduction concrète. Il n'y a pas eu de plan sérieux et décisif d'allègement des charges sociales ou de la pression fiscale même si un certain nombre de gestes ont été réalisés. Les professionnels attendent beaucoup plus.

Et lorsque l'opposition parlementaire a proposé des mesures simples et raisonnables, le Gouvernement et la majorité les ont rejetées, la plupart du temps en refusant même de débattre.

Je pense bien sûr aux propositions de loi qui tendaient à renforcer l'intéressement des salariés, à améliorer le statut du conjoint, à mieux protéger le patrimoine de l'artisan, ou plus récemment à celle qui visait à compenser financièrement les artisans et commerçants de proximité pour l'effort qu'ils ont fourni à l'occasion du passage à l'euro.

Mais je pense aussi à toutes nos propositions, présentées souvent sous forme d'amendements, qui visaient à donner plus d'oxygène aux entrepreneurs. On peut citer, par exemple, l'indispensable baisse du taux de TVA pour l'hôtellerie-restauration qui aurait des retombées très importantes pour ce secteur. A ce sujet, j'ai écouté M. Fabius l'autre soir à la télévision.

**M. André Godin.** Très bonne prestation !

**M. Jean-Paul Charié.** Tu as perdu ton temps !

**M. Nicolas Forissier.** La raison pour laquelle le ministre de l'économie et des finances ne veut pas décider cette mesure, ni même en discuter et aller la négocier à Bruxelles, ne tient pas.

**M. André Godin.** Il a rappelé les lois de la République.

**M. Nicolas Forissier.** Les hôteliers-restaurateurs, et notamment l'hôtellerie familiale qui constitue le tissu de base pour accueillir les touristes - et le tourisme est la première industrie française -, connaissent d'énormes problèmes de fonds propres. Les capitaux immobilisés sont extrêmement lourds et la rentabilité très faible. La baisse du taux de TVA leur redonnerait une marge de manœuvre. Elle leur permettrait de restructurer durablement leurs entreprises et de mieux payer leurs salariés. Chacun sait que le secteur de l'hôtellerie-restauration a du mal à recruter, ces métiers étant de plus en plus difficiles. Elle permettrait enfin de baisser les prix, nous en sommes bien d'accord.

Un vrai débat aurait pu s'engager sur cette proposition, un débat qui ne soit pas politique, qui ne soit pas démagogique. Je regrette que le texte ne nous en donne pas l'occasion et que les amendements que nous avons constamment déposés sur ce sujet aient toujours été rejetés. Une telle mesure aurait permis de créer de nombreux emplois.

Un autre chantier aurait pu être abordé, celui de l'extension de la réforme de la taxe professionnelle pour les entreprises employant moins de cinq salariés. Nous aurions pu compléter la mesure positive, je le reconnais, que vous avez prise.

Comment ne pas citer non plus, même si ce texte n'a pas été débattu dans notre assemblée, la proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Raffarin, l'un de vos prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, dont l'envergure – je crois honnêtement pouvoir le dire – était autrement plus grande que le projet qui nous est aujourd'hui soumis ?

Cette proposition, qui n'a malheureusement pas dépassé le stade de la première lecture au Sénat, en raison du blocage du Gouvernement, aurait pu constituer une utile base de travail dans ce débat.

Le Gouvernement et la majorité ont aujourd'hui beau jeu de présenter quelques mesures et d'accepter des aménagements qu'ils ont obstinément refusés pendant cinq ans. Si le sujet n'était pas d'importance, cela prêterait à sourire.

Je pense en particulier à l'amendement du groupe RCV sur l'augmentation du bien insaisissable de l'artisan ou encore à l'amendement du rapporteur, adopté en commission, créant des fonds communs de placement territoriaux qui s'inspire des fonds communs de placement de proximité proposés par Jean-Pierre Raffarin.

La réalité, c'est qu'en cinq ans, au-delà des nombreuses déclarations d'intention, les conditions d'existence des entreprises n'ont que peu évolué.

C'est encore et toujours l'étouffement qui caractérise les rapports des pouvoirs publics et de l'administration avec les entreprises.

Certes, il faut mettre à l'actif de ce Gouvernement – je ne peux m'empêcher d'en sourire – les multiples rapports qu'il a commandés.

Le rapport est d'ailleurs devenu pour le Gouvernement une méthode, comme en témoigne le dossier de la réforme des retraites. Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler le nombre de rapports qui ont été commandés et le nombre de commissions qui ont été mises sur pied, en cinq ans, tout cela pour ne pas prendre les mesures courageuses que les Français attendent.

Il y a eu le rapport Baert sur la simplification des démarches administratives, le rapport Besson sur la création d'entreprise, le rapport Bockel. Notons également le rapport Charzat sur l'attractivité de notre territoire qui, s'il ne concerne pas spécifiquement les entreprises, formule des propositions qui les intéressent directement et qu'il serait utile d'étudier.

Ces rapports présentent tous un intérêt et reprennent d'ailleurs souvent des idées et des propositions que nous défendons depuis longtemps sur les bancs de l'opposition. Ce sont des bases de travail à partir desquelles nous pourrions, les uns et les autres, travailler pour faire progresser ces questions. Malheureusement, ils n'ont pas été suivis d'effets, ou très peu.

Le dernier rapport en date est celui de nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel. Ce rapport faisait suite à l'annonce, en octobre 2000, par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'un projet de loi d'orientation pour l'artisanat et la petite entreprise, attendu depuis longtemps par les professionnels du secteur.

De grandes espérances sont légitimement nées de cette annonce. On pouvait s'attendre à une grande loi qui, après une concertation approfondie tant avec les professionnels qu'avec les parlementaires quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, aurait pu déboucher sur une grande réforme.

Les professionnels ont réalisé un travail important. Ils ont défriché toutes les questions concernant leur secteur. Ils ont remis une importante plate-forme de propositions issues du terrain, Jean-Paul Charié l'a rappelé cet après-midi.

Le rapport remis par nos collègues Jean-Claude Daniel et Didier Chouat, fruit d'une réflexion intéressante, couvre une grande partie des questions qui se posent, et je tiens à souligner ici la qualité du travail qu'ils ont fourni. Mais finalement, ils l'ont reconnu eux-mêmes, en creux, si toutes les mesures ou presque présentées dans ce projet sont déjà dans le rapport, beaucoup de propositions qui sont contenues dans le rapport ne figurent pas dans ce projet de loi.

**M. Jean-Paul Charié.** Très juste !

**M. Nicolas Forissier.** Cependant, comme j'ai déjà eu l'occasion de le leur indiquer lors de la sortie de leur rapport, on ne peut s'empêcher de relever des manques. Ainsi, le passage aux 35 heures n'y est pas évoqué.

De même, alors que le rapport de nos collègues montre bien que les salariés des micro-entreprises sont moins bien payés tout en travaillant plus que dans les grandes entreprises, il ne propose rien pour alléger les charges sur les activités de main-d'œuvre et abaisser le coût du travail, ce qui permettrait de mieux payer les salariés des petites entreprises.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Vous avez mal lu !

**M. Nicolas Forissier.** Surtout, ce rapport fait quasiment l'impasse sur le travail de fond accompli par les organisations professionnelles. Alors que celles-ci avaient formulé des propositions précises et opérationnelles en particulier en faveur de l'amélioration du statut de l'entrepreneur individuel pour une plus grande neutralité sociale et fiscale, le rapport n'en fait que peu mention, en tout cas dans ses propositions.

Ainsi, les propositions de l'Union professionnelle artisanale et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers concernant la réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs non-salariés agricoles, la déduction fiscale pour investissement en faveur des entreprises individuelles, ne sont pas reprises. Et, concernant les conjoints collaborateurs, les recommandations du rapport restent bien en deçà des besoins des artisans et des petits entrepreneurs.

Au-delà des aspects intéressants, le projet souffre d'un certain nombre de lacunes et certains thèmes nous paraissent insuffisamment traités.

Tout cela n'était pas de très bon augure pour la future loi d'orientation et laissait craindre un projet au rabais qui ne tiendrait pas assez compte des attentes du terrain.

Mais, nous a-t-on alors assuré à l'époque, le rapport Chouat-Daniel ne serait qu'une partie de ce qui allait nourrir la réflexion du Gouvernement. Les importantes contributions des organisations professionnelles deviendraient une sorte d'annexe au rapport et seraient par conséquent largement reprises dans le futur projet de loi. Voilà où nous en étions au début de l'automne.

En réalité, la concertation s'est ensuite arrêtée net.

**M. Jean-Paul Charié.** Il y a eu quatre réunions !

**M. Nicolas Forissier.** Il semble bien – et je le regrette – que l'élaboration du projet final ait échappé à votre secrétariat d'Etat, monsieur Patriat, et que l'administration de Bercy s'en soit largement accaparée.

Les élus des chambres de métiers se sont d'ailleurs mobilisés en décembre dernier pour exprimer leur mécontentement et demander davantage de considération et de reconnaissance qui se seraient traduites dans un

véritable projet de loi d'orientation. Ils sont venus vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, à Bercy, à vous et à M. Fabius.

Malheureusement, il ne semble pas qu'ils aient été entendus. Ils n'ont surtout pas été reçus, à ce jour, au niveau où ils devaient l'être.

Tout au long de ces dernières semaines, malgré vos assurances répétées, le doute grandissait sur l'issue du projet, compte tenu du calendrier parlementaire. A plusieurs reprises, nous avons tiré la sonnette d'alarme. Attention, disions-nous, si nous voulons élaborer une vraie loi d'orientation, fixant un cadre qui nous permette ensuite de travailler dans la durée, quelle que soit la majorité qui naîtra des urnes et que nous ne connaissons pas aujourd'hui, il faut se dépêcher.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Vous êtes inquiet ?

**M. Nicolas Forissier.** Pas du tout ! Tout ce que je souhaite, c'est de pouvoir continuer à travailler avec vous sur ces sujets.

Il semble que vous avez perdu du temps, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce n'est pas une loi d'orientation qui nous est présentée aujourd'hui, mais une loi réduite dont il faut entamer l'examen au dernier moment, alors que nous aurions pu mener une vraie concertation.

Une seule certitude, donc, et déjà une première déception : il ne s'agit pas d'un projet de loi d'orientation puisque le texte ne pouvait être présenté devant le Conseil économique et social. Vous n'avez pas pu tenir votre calendrier.

C'est une vraie déception parce que seule une grande loi d'orientation, à l'instar de ce qui s'est fait dans le monde agricole, aurait permis de définir le cadre d'une action inscrite dans la durée, conduite dans la concertation sur le long terme avec les représentants des organisations professionnelles. Nous étions tous prêts sur ces bancs à y participer, avec énergie et honnêteté.

Au début de l'année, le projet a finalement été présenté en conseil des ministres et son inscription à l'ordre du jour de notre assemblée a été programmée pour la dernière semaine des travaux parlementaires.

Nous avons alors pu en découvrir la teneur avec tous les professionnels concernés. Or il a immédiatement entraîné un sentiment de déception. En effet, non seulement sur le plan de la forme et du choix du moment, le dépôt de ce projet est largement contestable, non seulement il n'est plus question de loi d'orientation, mais les quelques mesures que contient le texte sont très partielles et insuffisantes, tandis que d'autres sont tout bonnement inopportunes.

Certes, on ne peut nier l'intérêt de certaines dispositions. Ainsi, la possibilité de mobiliser des produits d'épargne courants, tels que le plan d'épargne logement et le plan d'épargne en actions, pour créer ou reprendre une entreprise, va dans le bon sens, même si la question de l'accès au crédit à des taux d'intérêt équitables et acceptables pour les petites entreprises n'est pas réellement réglée.

J'ajoute en outre qu'il est important que la possibilité de bénéficier du prêt attaché au PEL se fasse dans les mêmes conditions que pour l'achat d'un logement et dans les mêmes conditions de transfert des droits au sein de la famille. C'est un élément essentiel.

De même, le relèvement du seuil d'exonération des plus-values professionnelles en cas de cession d'entreprise et l'amélioration de la fiscalité de la donation d'entreprise sont des mesures utiles pour encourager la transmission d'entreprise, même si elles sont un peu trop limitées.

Pour la donation, les conditions posées pour profiter du nouvel abattement sont trop lourdes. Le régime pourrait être amélioré.

Concernant les plus-values professionnelles, les seuils prévus dans le nouveau dispositif sont trop faibles et il conviendrait de les augmenter ; de même, il est indispensable de tenir compte du coefficient d'érosion monétaire pour la cession de l'entreprise. Nous avons d'ailleurs déposé deux amendements dans ce sens.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Nicolas Forissier.** Dans un autre domaine qui est celui de la spécificité des entreprises saisonnières, le projet de loi fait un premier pas intéressant vers la reconnaissance de cette spécificité, mais on aurait pu aller plus loin en accordant une réelle reconnaissance légale, sans se cantonner au seul aspect des cotisations d'assurance maladie.

Concernant la protection du patrimoine des entrepreneurs individuels, sujet extrêmement important, il y a une petite avancée mais, là encore, vous vous arrêtez au milieu du gué.

Passons sur l'expression « reste à vivre » reprise dans l'exposé des motifs du projet de loi et qui, pour moi, a quelque chose d'inconvenant pour les milliers d'artisans et de petits entrepreneurs qui ne comptent ni leurs heures ni leur peine et ne reculent devant aucun sacrifice personnel pour faire tourner leur entreprise. La mesure proposée est surtout incomplète puisqu'elle ne concerne que les entreprises en situation de redressement ou de liquidation judiciaire. Elle ne permet pas, à elle seule, de régler le problème de la protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel. Il est absolument nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat, de la compléter par une disposition augmentant la valeur du bien de famille insaisissable.

A cet égard, je regrette également que ce projet de loi n'ait pas été l'occasion d'avancer sensiblement sur la question de la distinction du patrimoine personnel et du patrimoine affecté à l'entreprise. Il y a matière à débat, et je considère que nous devrions aller beaucoup plus loin.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Nicolas Forissier.** La question reste largement en suspens, ce qui montre bien que le texte, malgré certaines avancées qui, tout en restant limitées, vont dans le bon sens, n'est pas en mesure de changer radicalement l'environnement des petites entreprises dans notre pays. Ce n'est pas un texte fort !

D'autres dispositions me paraissent par ailleurs mal ciblées, telles que le crédit d'impôt recherche - qui est une mesure de niche, convenons-en, car elle ne concernera qu'une très petite minorité des petites entreprises - ou l'ouverture des groupements de prévention aux entreprises individuelles, mesure dont l'efficacité n'est pas assurée pour les très petites entreprises. Confier la mission d'alerte qui est reconnue aux groupements de prévention agréés aux centres de gestion agréés aurait sans doute été une mesure complémentaire efficace.

Je ne reviendrai pas en détail dans le cadre de cette question préalable - je ne tiens pas à ce que cette intervention soit trop longue - sur l'ensemble des dispositions du projet, dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler. Force est de constater que le projet est très partiel et reste très en retrait par rapport aux attentes fortes des artisans et des petits entrepreneurs.

J'ai bien compris, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il n'était qu'une partie d'un plan plus global dont les différents axes sont développés dans l'exposé des motifs et qui devrait faire l'objet de plusieurs textes dans les prochaines semaines.

Je note au passage le relatif manque de concertation qui préside à la présentation de ce plan. Le Parlement n'y est pas réellement associé, les partenaires sociaux non plus. Il reprend pêle-mêle les petites mesures qui ont été prises depuis 1997. D'autres, qui complètent les dispositions du projet de loi, y sont également annoncées, mais sans véritable engagement.

Une chose m'a frappé à la lecture de ce plan : un relatif manque de lisibilité. Il est assez vague, confus et se caractérise par son style technocratique.

J'aimerais ici citer un passage de l'exposé des motifs du projet de loi qui concerne, mes chers collègues, la simplification des démarches et de la réglementation – il est important de le rappeler. Il est écrit qu'« un décret précisant le rôle, les missions et la responsabilité des centres de formalités administratives des entreprises sera publié début 2002. Dans le même temps sera engagée une démarche qualité sous l'impulsion du comité de coordination institué par le décret. La rédaction d'un livret d'accueil rappellera les obligations et les missions de service public des centres de formalités des entreprises. Ce livret précisera également les formulaires à remplir et les pièces justificatives à remettre, à partir du travail de simplification qui est engagé. »

Pardonnez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous reconnaîtrez qu'en termes de simplification, on aurait pu faire mieux ! Un vrai travail d'orfèvre ! (*Sourires.*)

Je connais bien, comme beaucoup d'autres ici certainement, les responsables des petites entreprises, leur vie, leurs problèmes. J'en rencontre beaucoup dans mon département de l'Indre. Honnêtement, je peux vous assurer que ce langage leur est totalement impénétrable.

Je ne prends pas cet exemple pour le plaisir d'ironiser de manière gratuite sur ce projet de loi mais parce que j'y vois sérieusement et honnêtement le symptôme d'un réel problème – dans lequel réside peut-être une des différences de fond qui peuvent exister entre nous : le décalage culturel profond entre l'Etat, l'administration centrale en particulier, et les entreprises. Le poids d'une culture et d'habitudes technocratiques des pouvoirs publics font qu'ils ne savent pas se mettre suffisamment au service des entreprises – même s'ils font des efforts, j'en conviens – et qu'ils ne peuvent s'empêcher de les étouffer dans une multitude de cadres, de seuils, de plafonds, d'organismes, sans jamais réellement clarifier et stabiliser les choses. Mettez-vous à la place d'un artisan ou d'un petit patron de PME, vous qui les connaissez aussi. Ils sont confrontés à un maquis impénétrable !

Cette culture fait que, au-delà des bonnes intentions, simplifier l'environnement des entreprises se traduit par toujours plus de paperasserie, de procédures tatillonnes, de nouveaux décrets, de nouveaux livrets, de nouveaux formulaires, de nouveaux comités, de nouvelles circulaires, que sais-je encore.

Une culture qui a du mal à concevoir l'activité indépendante, les petites entreprises dans leur diversité : entreprises familiales, artisans, commerçants, entrepreneurs individuels, professions libérales, très petites entreprises. Une culture qui veut à tout prix les faire entrer dans des petites cases bien définies, dans des statuts. Une culture qui cherche toujours à s'immiscer dans la vie des entreprises, qui est incapable de faire confiance aux entrepreneurs eux-mêmes ni aux partenaires sociaux et qui n'hésite pas à aller à l'encontre même de leur volonté.

Tout cela est un peu brutal, mais reconnaissez que je dresse un tableau réaliste de la situation. Encore une fois, je ne méconnais pas la bonne volonté d'un certain nombre de parlementaires, ni la vôtre, monsieur le

secrétaire d'Etat, mais nous sommes dans un système qu'il faudrait reconsidérer entièrement. Honnêtement, je pense que ce projet de loi ne répond absolument pas à cette nécessité : cette culture, cet état d'esprit, malgré vos efforts, le traverse dans son entier.

On sent bien, par exemple, que le projet voudrait enfermer l'activité indépendante dans une forme sociétaire bien déterminée et nier ainsi la singularité de l'entreprise individuelle. Chacun sait que les artisans sont toujours plus nombreux à choisir la forme sociétaire. Mais pourquoi vouloir les forcer ? Pourquoi ne pas les laisser libres de choisir et ne pas s'attacher plutôt à remédier enfin à la complexité statutaire de l'entrepreneur individuel en lui accordant de façon équitable des avantages identiques et les mêmes droits que ceux qui sont accordés aux sociétés ?

Je souligne d'ailleurs que le projet, en créant une réduction d'impôt au profit d'une personne physique qui s'endette pour reprendre une société risque encore d'accentuer cette inégalité. Nous avons proposé, par voie d'amendement, que cette possibilité soit étendue aux entreprises individuelles. Vous n'y teniez pas, monsieur le rapporteur et je le regrette. C'est une mesure positive et équitable, qui peut encore être prise dans le cadre du débat parlementaire. Respectons la liberté. Il y a des entreprises individuelles, elles évoluent. Laissez-les vivre !

De même, pourquoi forcer les conjoints d'entrepreneurs à adopter le statut de conjoint collaborateur et ne pas, là encore, leur laisser le libre choix ?

Autre illustration de cette culture que je qualifiais de technocratique, les mesures présentées dans ce projet sont bien souvent assorties de seuils qui en compliquent l'application et qui peuvent les rendre inopérantes. Je pense notamment au financement du remplacement du salarié en formation dont l'obtention est subordonnée à un nombre minimum d'heures de formation nécessaires, ce qui lui enlève une bonne part de son intérêt. Vous abaissez la règle de 120 heures à 70 heures de formation pour pouvoir accéder à cette mesure, mais vous savez certainement que la durée moyenne des formations dans les entreprises artisanales est de trente-cinq à quarante heures. Cela veut dire que la plupart d'entre elles ne pourront bénéficier d'une disposition qui pouvait pourtant présenter un intérêt.

Enfin, dernière illustration : la création des comités des activités sociales et culturelles. Pourquoi s'ingérer dans ce domaine qui relève de la compétence des partenaires sociaux et de la politique des branches professionnelles ? Vous savez très bien que les organisations artisanales ont signé un accord et se sont mises au travail sur ce sujet. Qui plus est, les partenaires sociaux sont bien mieux placés que l'Etat pour traiter directement de ces questions en les adaptant aux contraintes spécifiques de chaque secteur. Il s'agit là, en réalité, d'une mesure d'affichage qui n'aura pas d'effet, parce qu'elle ne sera pas utilisée. Pourquoi cet article 14 ? Laissons les partenaires sociaux faire leur travail ! Ils ont commencé à le faire de façon extrêmement rigoureuse.

Ces quelques exemples, tirés du projet et qui pourraient être multipliés à l'envi, montrent bien que cette culture, cet état d'esprit, traversent l'ensemble de votre projet. Il faut donc commencer par changer cet état d'esprit avant de débattre d'un texte sur l'artisanat et la petite entreprise.

Enfin, au-delà de cet aspect – mais cela n'en est que la conséquence –, il y a, je voudrais le dire aussi, de graves lacunes dans ce projet. Toute la dimension sociale de l'environnement des petites entreprises n'est presque pas

abordée. Il n'y a rien sur les 35 heures, alors qu'il s'agit, j'y ai fait allusion, du principal sujet de préoccupation des petites entreprises.

La plupart d'entre elles naviguent aujourd'hui à vue sur ce dossier, au risque de tomber dans l'illégalité. Il est urgent de leur apporter des garanties et d'assouplir le dispositif, et cela aurait dû et aurait pu être fait dans ce projet de loi. Vous adresseriez ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, un signe fort aux petites entreprises et aux entreprises artisanales.

De même, la question des charges sociales, en particulier pour les activités de main-d'œuvre, est absente du projet, alors qu'il s'agit du premier frein à l'embauche dans l'artisanat.

Sur le plan social encore, la valorisation de la formation en entreprise n'est qu'effleurée, alors qu'elle devrait faire l'objet d'un volet entier, tant cette question est importante pour assurer l'attractivité du secteur artisanal, dont l'un des principaux défis pour les années à venir est de faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Autre lacune du projet, la dimension territoriale de la création et du développement des entreprises. C'est d'ailleurs un sujet qui a été rappelé lors de nos débats en commission. Il n'y a pratiquement rien sur l'aménagement du territoire et l'entreprise. Il n'en est presque pas fait mention. Pourtant, chacun connaît l'importance évidente du tissu des petites entreprises pour le développement local des territoires en difficulté. Dans les zones rurales ou urbaines défavorisées, l'emploi repose principalement sur elles. Comme le montrait un sondage de la SOFRES, réalisé il y a trois ans sur les entreprises implantées en zones rurales, ces dernières se caractérisent par une sur-représentation des très petites entreprises de moins de dix salariés qui y emploient 35 % de la population active contre 21 % seulement dans les zones urbaines.

C'est dire qu'il faudrait produire un effort tout particulier pour stimuler la création d'entreprise dans les zones rurales. Le territoire dont vous êtes l'élu en est d'ailleurs un exemple parfait.

La proposition de loi de Jean-Pierre Raffarin avançait des mesures très intéressantes dans ce sens, notamment avec la création de pôles d'incubateurs territoriaux ou l'instauration de fonds communs de placements de proximité qui auraient dû être investis dans des zones privilégiées d'aménagement du territoire.

En outre, concernant les questions liées à l'aménagement du territoire, je regrette que ce projet ne contienne pas de mesures pour favoriser l'accès des petites entreprises aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en particulier à l'Internet à haut débit. Il y a pourtant urgence, parce que là aussi, la fracture est en train de se creuser. Un effort particulier doit être produit pour assurer un égal accès de toutes les entreprises à ces technologies, et en la matière, ce texte aurait pu être l'occasion de proposer des mesures fortes. Or ce n'est pas le cas.

Je ne saurais terminer cet exposé des lacunes du projet de loi sans évoquer un sujet qui m'est cher, monsieur le secrétaire d'Etat, et dont je regrette toujours qu'il soit oublié, à savoir le commerce extérieur et l'exportation des petites entreprises.

Dans un contexte économique de plus en plus ouvert, où la compétition internationale est devenue la règle, l'exportation de nos entreprises, même les plus petites d'entre elles, n'est pas une chimère. Tout au contraire, c'est une nécessité.

**M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Je l'ai dit !

**M. Nicolas Forissier.** Je pense non pas seulement aux artisans d'art, mais à de nombreuses entreprises artisanales ou à de petites entreprises industrielles qui ne se développeront vraiment que si elles savent aller sur les marchés extérieurs. Le développement des PME à l'export constitue en outre un formidable gisement de croissance et donc de création d'emplois. Les PME, y compris les plus petites, doivent acquérir le réflexe de se tourner vers l'extérieur, en commençant par des marchés-tests à l'intérieur de l'Union européenne. Or, s'il existe d'ores et déjà de belles réussites dans ce domaine, comme un récent salon organisé à Nantes l'a montré, les tentatives restent trop sporadiques, voire éphémères. Les trois quarts de nos exportations sont réalisés par les grands groupes, situation inchangée depuis 1995. Je me tue à le répéter chaque année, à l'occasion de l'examen du budget du commerce extérieur.

Par conséquent, il est indispensable d'aider les PME dans leurs démarches, de guider leurs premiers pas à l'international. Ce domaine du soutien à l'export, de l'accompagnement, et celui de la création d'entreprise sont sans doute ceux où l'intervention publique en faveur des entreprises prend tout son sens. Une réforme de notre dispositif public de soutien à l'exportation s'impose afin de le rendre plus lisible, plus clair et plus accessible aux petites entreprises, tant à l'échelon national qu'à l'échelon local. L'absence d'interlocuteur unique, la coopération encore insuffisante entre collectivités locales, réseaux consulaires et Etat sont source de confusion pour les entreprises désireuses d'exporter, et notamment les plus petites, qui n'ont ni les moyens humains ni la capacité d'expertise nécessaires pour s'orienter dans ce dédale administratif.

Voilà bientôt six ans que j'ai remis au Premier ministre un rapport proposant une réforme dans ce sens. Depuis 1997, chaque année, à l'occasion de l'examen du budget du commerce extérieur dans cet hémicycle, je redis aux différents ministres concernés l'intérêt et l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre cette réforme, en leur demandant également de doper les moyens budgétaires consacrés à ce secteur - cela ne nécessiterait d'ailleurs pas des sommes colossales. Je constate malheureusement que les choses n'ont toujours pas vraiment bougé. J'estime que cette réforme, qui n'a que trop tardé, mériterait elle aussi, du moins dans ses grandes lignes, de trouver une traduction dans une grande loi sur la petite entreprise et l'artisanat.

Toutes les lacunes que je viens d'exposer, le manque d'envergure de ce projet de loi, la méthode qui a présidé à son élaboration - nous ne sommes pas allés jusqu'au bout d'un débat constructif, approfondi, avec les organisations professionnelles -, le moment auquel il a été choisi d'en débattre, sont, à nos yeux, autant de raisons de ne pas examiner ce texte. Voilà pourquoi je vous proposerai, mes chers collègues, de voter la question préalable.

Ce texte est sans ambition et tronqué. Il vient à la toute dernière minute. Il faudra le reprendre, dans le cadre d'une vraie loi d'orientation, lors de la prochaine législature, quel que soit le résultat des urnes. Je ne suis pas ici pour faire des prévisions. Je veux simplement que tout le monde soit convaincu de cette nécessité. Il faudra, dès que l'horizon politique se sera éclairci, remettre l'ou-

vrage sur le métier et reprendre sans attendre la réforme des conditions de création, d'existence et de développement des entreprises.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** C'est un engagement que l'on retient !

**M. Nicolas Forissier.** Oui, monsieur le rapporteur, il faudra le faire dans un autre état d'esprit et repartir sur des bases autrement plus saines.

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une politique – je parle non pas de celle du secrétariat d'Etat, mais plus généralement de celle du Gouvernement – que je qualifierai de politique de défiance à l'égard des entreprises. Inspirée d'une vision totalement dépassée de ce qu'est une entreprise, vision héritée du marxisme (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), où les intérêts des salariés s'opposent nécessairement à ceux des employeurs, où l'entreprise est un lieu d'affrontements et de pouvoir – je cite là M. Dominique Strauss-Kahn –, l'action de ce gouvernement a consisté à imposer des règles censées protéger les salariés mais qui constituent autant d'entraves à la liberté d'entreprendre et qui, au final, en jouant contre la compétitivité des entreprises, en bafouant le dialogue social, se retournent contre les salariés. Faut-il, encore une fois, rappeler les 35 heures imposées d'en haut, la loi de modernisation sociale, celle sur les nouvelles réglementations économiques ? La réduction imposée du temps de travail a été l'illustration la plus emblématique de cet esprit de défiance.

Quels sont les principes qu'il faut retrouver dans la réforme ? Quelle méthode proposer ? Quels chantiers ouvrir ?

Contrairement à cette vision idéologique, il faut revenir à une conception plus pragmatique et réaliste dans laquelle l'entreprise est non pas un lieu de pouvoir, mais un lieu de contrat où salariés et entrepreneur, tels une équipe et son capitaine, partagent un même objectif : la réussite de l'entreprise. Ce n'est jamais facile, mais pareil objectif est préférable à l'affrontement.

De même, il est temps de prendre véritablement acte du profond désir d'entreprendre que partagent de plus en plus de Français. Je le rappelais en introduction de mon repos, plus de 14 millions de Français ont aujourd'hui envie de créer leur entreprise, de se mettre à leur compte. Ils étaient dix fois moins nombreux il y a dix ans.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est grâce au Gouvernement si nous en sommes là !

**M. Nicolas Forissier.** C'est une donnée nouvelle, fondamentale pour les années à venir. Aujourd'hui, l'aventure entrepreneuriale est vécue par de plus en plus de Français comme un choix de vie personnel qui correspond à leurs besoins non seulement d'autonomie, d'indépendance et de liberté, mais aussi de responsabilité. Il est temps de permettre à ces personnes de donner libre cours à cette aspiration, quitte à ce que leur expérience d'entrepreneur ne soit qu'occasionnelle ou temporaire. Il faut pour cela rendre le statut d'entrepreneur plus simple, plus sûr et plus accessible. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, repartir sur des bases saines, c'est aussi reconnaître la petite entreprise pour sa contribution à la richesse nationale, à la création d'emplois, à l'innovation et, comme je le disais tout à l'heure, à l'aménagement du territoire. De tout cela doit découler une politique de confiance, et non de défiance, à l'égard de l'entreprise. C'est un changement radical d'attitude dans la manière d'aborder les problèmes des entreprises et les attentes des salariés.

Nous devons créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, et pour cela leur assurer la stabilité et la sécurité juridiques, fiscales et sociales qui leur manquent : c'est la vraie maladie dont souffrent les entreprises d'une façon générale et particulièrement les petites et moyennes. Il faut leur donner une lisibilité – c'est l'intérêt d'une loi d'orientation – en travaillant sur la durée.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui !

**M. Nicolas Forissier.** Il faut ensuite, et nous en sommes tous d'accord, donner aux salariés les moyens de participer davantage aux bénéfices de l'entreprise, les moyens de se former tout au long de la vie – il y a beaucoup de choses à faire – ou encore la liberté de choisir entre davantage de temps libre ou davantage de rémunération, ce que leur interdit la loi sur les 35 heures, alors que c'est fondamental.

Il faut enfin confier aux acteurs sociaux, syndicats et organisations patronales, la responsabilité d'organiser les relations sociales, de proposer et d'appliquer les règles qui les concernent, et pour cela renforcer le dialogue social. Il est temps de passer d'une politique imposée d'en haut à une politique réellement concertée. Le rôle de l'Etat est de garantir le droit, d'assurer les conditions du dialogue social, non d'intervenir toujours plus dans celui-ci. Cela constituerait une réelle rupture avec les années que nous venons de vivre.

Quelle méthode faut-il proposer ? Dès les toutes premières semaines de l'entrée en fonction du prochain gouvernement, quel qu'il soit, il faudra engager cette concertation, afin de faire le tour de tous les problèmes liés à la réforme de l'entreprise et de tout remettre à plat. C'est ce qui aurait dû être fait il y a cinq ans. Cette concertation préalable devra déboucher sur un véritable contrat de législation passé avec les acteurs sociaux, les entrepreneurs, les salariés, qui définira, pour une période de cinq ans et selon un échéancier bien déterminé, les actions qui seront mises en œuvre, les chantiers qui seront ouverts pour réformer les conditions d'existence et de développement des entreprises. Ce contrat devra en outre permettre – j'insiste sur ce point – d'apporter à l'action publique la lisibilité et la stabilité qu'en attendent les entreprises et qui fait tant défaut à ce projet de loi. Il sera ensuite décliné dans les lois de finances ou dans des lois spécifiques, comme pour l'artisanat, dont il faut bien marquer la spécificité, ce que ne fait pas assez le projet de loi.

On m'a dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous aviez finalement réussi à arracher le terme d'« artisanat » dans le titre du projet de loi, qu'à l'origine on vous imposait de faire une loi sur les petites entreprises. Cela dit, si vous aviez été à l'écoute des organisations professionnelles – je pense à l'UPA ou à l'APCM – vous auriez plutôt intitulé votre texte « projet de loi sur le développement de l'artisanat et des petites entreprises », car c'est l'artisanat qui est le cœur de ce tissu économique. C'est une remarque que je fais au passage, mais qui témoigne bien du peu d'intérêt que vous portez à l'artisanat ou de la faible reconnaissance que vous êtes prêt à lui accorder.

L'Etat, au travers des lois de finances, dans un cadre défini sur cinq ans, devrait simplement s'engager à garantir aux entrepreneurs la liberté, la sécurité et la stabilité qu'ils souhaitent. C'est en donnant oxygène et lisibilité aux entreprises qu'on leur permettra de jouer leur rôle en matière sociale, notamment pour l'intégration des jeunes, des chômeurs de longue durée, des travailleurs plus âgés, ainsi qu'en matière d'aménagement du territoire, notamment en faveur des territoires ruraux et urbains défavorisés.

Nous le savons tous, et vous le savez aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, les chefs d'entreprise, ce sont des citoyens. Dans une petite ville comme la mienne lorsque vous parlez avec les patrons de PME et les artisans, vous voyez bien qu'ils sont tous d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut faire des efforts pour former des jeunes, pour recruter des gens qui, à cinquante ans, ne retrouvent pas un emploi. Mais aujourd'hui ils ne peuvent pas le faire, parce qu'ils vivent une situation d'étouffement qui rend les choses impossibles,...

M. Jean-Paul Charié. Très juste !

M. Nicolas Forissier. ... et parce que, financièrement, ils ne peuvent pas faire face. Voilà le vrai problème auquel il aurait fallu répondre !

De ce point de vue, il faut rétablir une confiance réciproque entre un Etat protecteur, respectueux des entreprises et non plus interventionniste, et des entreprises toujours plus actives face au chômage et dans leurs territoires. Il faut aussi mettre en œuvre le suivi et l'évaluation des mesures qui auront été prises. Dans les présentations que vous avez faites de ce texte, les uns et les autres, je n'ai pas entendu de remarques sur ce sujet absolument capital.

Il nous faut concevoir une sorte de conférence permanente, à l'instar de ce qui existait il y a quelques années, qui réunirait, à intervalles réguliers, les différents partenaires, notamment les organisations socioprofessionnelles, pour faire le point sur l'avancée des réformes et leur impact. Elle remplirait la mission d'évaluation des politiques publiques à l'égard des entreprises qui manque aujourd'hui cruellement dans notre pays où l'on entasse lois, règlements, mesures en tout genre, sans ce souci de ce qui existe déjà et de son efficacité. Je comprends d'ailleurs, à cet égard, le vœu du rapporteur, Jean-Claude Daniel, de créer une sorte d'observatoire des PME. C'est là une idée positive, mais qui n'apparaît pas dans ce que vous nous proposez.

Enfin, Claude Gaillard l'a dit tout à l'heure, l'administration doit être réorganisée pour veiller à l'application de l'action conduite en faveur de l'artisanat et des petites entreprises, à l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis et au Canada. Là aussi, nous attendons des signes forts. Il faudrait s'inspirer de la *small business administration*.

Voilà pour la méthode. Ce sont des propositions. J'ai voulu mettre l'accent sur tous ces sujets dont nous aurions dû débattre. Il faut se remettre au travail et repousser à plus tard la discussion de ce texte.

Mais je voudrais terminer sur un troisième point. Les chantiers que nous devons ouvrir sont nombreux. Je n'en ferai pas ici l'inventaire. Citons tout de même certaines actions prioritaires qui doivent faire l'objet de mesures fortes et rapides. Avec mes collègues de l'opposition, j'ai d'ailleurs cherché à traduire certaines de ces actions dans des amendements au projet de loi.

Ainsi, pour libérer l'initiative, il faut non plus des mesurette qui se superposent les unes aux autres, mais un véritable plan pour la création d'entreprise et la reprise-transmission, qui s'attaque aux vraies racines du problème.

Vous avez fait des choses, c'est vrai, mais il faut aller beaucoup plus loin. Ce plan devra notamment organiser la porosité, la fluidité entre salariat et entrepreneuriat, en simplifiant les effets du passage d'un statut à l'autre sur les cotisations de retraite, la protection sociale et l'assurance chômage. C'est là un sujet essentiel - c'est ce qui bloque bon nombre de porteurs de projet. Même s'il est compliqué à traiter, il faut absolument s'y attaquer.

Nous devons aussi rendre possible le cumul entre salariat et entrepreneuriat ainsi que le maintien de l'adhésion à l'assurance-chômage pendant un temps suffisamment long, ou encore l'instauration d'un temps partiel pour le créateur d'entreprise. Une mesure existe déjà, mais elle est insuffisante.

De même, l'acte de création doit être simplifié par une réforme du mode de calcul des cotisations sociales. C'est, là encore, un sujet essentiel. Une proposition simple et efficace consisterait à asseoir simplement le calcul et le paiement des cotisations sociales sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, comme pour la TVA, progressivement. Il faut en finir avec le système actuel de forfait-régularisation qui fait qu'un créateur paie aujourd'hui ses cotisations avant même d'avoir accueilli son premier client et qu'il est ensuite obligé de les régulariser durant sa troisième année d'activité, année charnière pour la survie d'une petite entreprise, ce qui est souvent source de graves difficultés de trésorerie. Ce projet de loi aurait dû définitivement s'attaquer à cette question.

Pour encourager la création, il faut également développer, en y associant les collectivités territoriales, l'épargne de proximité qui semble la mieux à même d'apporter les premiers financements aux entreprises nouvelles et aux petites entreprises. Les expériences menées dans d'autres pays l'ont montré. Je pense à la *Love Money* de M. Reagan. Plus récemment, au Canada, à l'occasion d'une mission parlementaire à laquelle je participais ainsi que deux collègues ici présents, Jean-Claude Daniel et Patrick Rimbart, j'ai pu constater que la seule province du Québec avait levé, à raison de 500 dollars canadiens par an et par foyer fiscal, plus de 2,5 milliards de dollars canadiens en dix ans, consacrés à la création et au développement des entreprises québécoises.

En France, l'épargne collectée s'élève à 1 500 milliards de francs environ et 18 milliards sont consacrés à la création d'entreprise. Si nous avons des outils réellement adaptés d'épargne de proximité, notamment des fonds communs de placement de proximité nous permettant de lever ne serait-ce que 10 % supplémentaires, nous doublerions l'effort financier en faveur de la création d'entreprise. C'est encore un sujet essentiel et je regrette qu'il n'ait été qu'insuffisamment évoqué dans ce projet de loi.

Il est également absolument nécessaire, comme nous le proposons dans un amendement, d'étendre la réduction d'impôt instituée par la loi Madelin de 1994 à toutes les entreprises individuelles.

Autre action prioritaire à mettre en œuvre dans les prochains mois, action qui, tout en étant essentielle pour la création, a une portée plus large : garantir la sécurité de l'entrepreneur et lui donner un statut plus juste. Cela passe bien sûr par la création d'un patrimoine d'affectation, l'augmentation de la valeur du bien insaisissable, ainsi que par le calcul des impôts et des charges de l'entrepreneur individuel à partir de ses revenus réels en excluant les revenus réinvestis dans l'entreprise. C'est une mesure d'équité et je ne comprends pas qu'elle ne soit pas prévue dans ce projet de loi. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons déposé un amendement sur ce sujet.

Après la sécurité pour l'entrepreneur, il faut assurer la sécurité pour l'entreprise en lui garantissant la stabilité et la clarté de son environnement. Cela passe par un contrat de baisse des charges, notamment la TVA dont il faudrait appliquer un taux réduit pour les activités à forte intensité de main-d'œuvre et l'hôtellerie-restauration. Nous en avons parlé.

Plus généralement, l'objectif est de ramener nos prélevements sociaux et fiscaux au niveau des moyennes européennes. C'est essentiel pour la compétitivité du site France, aujourd'hui clairement en déclin.

Assurer un environnement stable et clair, c'est aussi engager une simplification drastique du cadre juridique et administratif, en remettant à plat l'ensemble des mesures qui se sont empilées au fil des ans. Sachez que tous les ans, l'assemblée fédérale du Canada consacre un tiers de sa session parlementaire à nettoyer les codes. Nous devrions pouvoir le faire ici. Ce n'était peut-être pas l'objet de ce projet de loi, mais vous conviendrez, que cela aiderait grandement le secrétaire d'Etat au commerce et à l'artisanat.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Il faudrait d'abord procéder à une évaluation!

**M. Nicolas Forissier.** Améliorer la sécurité des petites entreprises, c'est aussi instaurer des délais de paiement certains, ou encore simplifier l'embauche du premier salarié pour les très petites entreprises; mais des mesures sont envisagées en ce sens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne saurais oublier la nécessaire participation des salariés à la vie des entreprises et à leurs bénéfices. Nous avons déposé des propositions de loi à ce sujet. Elles ont été très insuffisamment reprises par M. Fabius. Je regrette que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout de la logique très ouverte que nous avons proposée, il y a deux ans en matière d'épargne salariale.

Je rappellerai enfin l'absolue nécessité de restaurer dans notre pays un vrai dialogue social, de façon que la négociation et le contrat l'emportent sur la contrainte. Le premier champ d'application de cette négociation collective devra être sans aucun doute la correction des lois sur les 35 heures, qui représentent un vrai carcan pour les entreprises. Ces dernières doivent retrouver plus de souplesse et les salariés plus de liberté pour choisir entre davantage de temps libre ou de rémunération.

Les mesures qui vous ont été proposées, vous l'avez bien compris, sont largement celles de l'opposition, que nous espérons pouvoir mettre en œuvre. Tout dépendra du résultat des élections. Mais quoi qu'il advienne, monsieur le secrétaire d'Etat, les petites et moyennes entreprises et l'artisanat méritaient un débat beaucoup plus approfondi et un travail plus durable.

Le Gouvernement a pris beaucoup de retard. Il s'y est pris au dernier moment, se rendant compte avec un peu d'effroi qu'il n'avait pas lancé de message à aux entrepreneurs et aux artisans de ce pays, qui constituent l'essentiel des entreprises. Les élections approchant, il lui fallait faire quelque chose.

Si la question préalable était votée, cela vous rendrait presque service! Nous pourrions ainsi approfondir ce travail et éviter ce qui risque de constituer une grande maladresse à l'égard de ces entreprises, qui attendent beaucoup plus que ce que vous leur proposez aujourd'hui.

Le projet ambitieux que nous porterons, et dont je viens de tracer les grandes lignes pour ne pas être trop long, ne correspond évidemment pas au texte que vous nous soumettez, même complété par le plan figurant dans l'exposé des motifs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les artisans attendent une vraie loi d'orientation structurante et durable, pour réformer les conditions d'exercice de leur activité. Alors, à quoi bon débattre aujourd'hui de ces quelques mesures qui, depuis cinq ans, auraient pu être intégrées dans une loi de finances ou un projet de loi portant diverses mesures d'ordre économique et financier?

Mes chers collègues, laissons passer quelques semaines, reprenons ce débat dans un contexte plus serein, avec une meilleure visibilité de l'avenir, et à partir d'un texte plus abouti, répondant mieux aux attentes des professionnels.

Les artisans, les petits entrepreneurs, dans leur grande majorité, ne comprendront pas que la discussion d'une loi n'aboutisse pas à des mesures concrètes. Ils se sentiront trompés. Je l'ai déjà dit en introduction: ils savent d'ores et déjà que l'objectif de ce texte déposé au dernier moment, à la veille des élections, est purement politique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Tous les textes sont politiques!

**M. Nicolas Forissier.** Quand on parle vrai, cela suscite toujours des réactions,...

Voter cette loi tronquée serait une erreur psychologique.

C'est pourquoi, mes chers collègues, tout en insistant sur l'urgence qu'il y a à prendre des mesures structurelles pour libérer l'activité des artisans et des petits entrepreneurs, je vous propose de voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Serge Poignant, pour le groupe RPR.

**M. Serge Poignant.** Monsieur le secrétaire d'Etat, au cours de votre intervention, vous avez dit que la petite entreprise et, l'entreprise artisanale constituaient un enjeu majeur pour le pays, pour les créations d'emplois pérennes et pour l'aménagement du territoire. Nous ne pouvons que partager un tel constat. Mais nous en faisons un autre: ce texte n'est pas une loi d'orientation.

**M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Tel n'est pas son objet!

**M. Serge Poignant.** Or les professionnels attendaient la loi d'orientation que vous aviez annoncée. Depuis quelques années, vous aviez lancé l'idée d'un rapport. Mais au dernier moment, dans les tout derniers jours de la législature, vous nous présentez cette première lecture, qui sera la seule et la dernière, puisqu'elle n'aura pas de suite. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Mais si! On sera encore là!

**M. Serge Poignant.** Nicolas Forissier a raison, il faudra reprendre ce texte et faire une vraie loi d'orientation, dans un autre contexte, de confiance et de responsabilité.

Notre collègue a parfaitement démontré, avec la connaissance qu'il a du sujet, les lacunes de ce texte et les dispositions qu'il aurait dû contenir. De fait, les quelques mesures qui nous sont proposées ne sauraient satisfaire les professionnels de la petite entreprise et du monde de l'artisanat et du commerce.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez dit, à l'issue de question d'irrecevabilité que l'opposition utilisait les motions de procédure à mauvais escient. Oui, nous y recourons parce qu'elles représentent pour nous l'occasion d'argumenter et de faire état de notre position. Celle-ci a d'ailleurs été parfaitement affirmée lors des deux premières motions de procédure. Je suis certain qu'elle le sera aussi par la troisième motion, grâce à notre collègue Jean-Paul Charié.

**M. Jean-Paul Charié.** Oui. Pour le dessert!

**M. Serge Poignant.** Quoi qu'il en soit, vous aurez compris que le groupe RPR votera la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Rimbart, pour le groupe socialiste.

**M. Patrick Rimbart.** Si j'ai ainsi jamais douté, le long exposé de M. Forissier, m'aurait convaincu de la nécessité de débattre de ce projet de loi. On ne peut en effet pas dire à la fois que le sujet est important et qu'il ne faut surtout rien faire. Or c'est ce qu'il nous propose...

**M. Nicolas Forissier.** Alors, il faut que je recommence mon exposé !

**M. Patrick Rimbart.** M. Forissier nous a d'abord affirmé qu'il faudrait changer d'état d'esprit. Peut-on avoir une loi sur l'état d'esprit de ceux qui préparent la loi ? Cela relève de la métaphysique ! Il a également dit qu'il fallait être respectueux des entreprises et ne pas légiférer, qu'il était trop tard, que ce texte était très partiel... et marxiste. Je me demandais s'il allait faire cette observation. Mais il l'a faite !

**M. Nicolas Forissier.** Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit !

**M. Patrick Rimbart.** Donc, étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi marxiste, il faut une loi libérale, c'est-à-dire un plan, des mesures structurelles. Il faut définitivement éradiquer le mal !

**M. Germain Gengenwin.** Ça, c'est caricatural !

**M. Patrick Rimbart.** Non, je reprends seulement les termes de notre collègue.

**M. Nicolas Forissier.** Pour en faire une réduction !

**M. Patrick Rimbart.** Finalement, le recours aux motions de procédure permettra à l'opposition de disposer d'un temps de parole supplémentaire dans le débat général ; soit, et à la limite pourquoi pas ? Je ne m'en offusque pas, n'oublions pas pour autant le texte du projet de loi !

Son volet financement vise à mobiliser des crédits sur des projets familiaux de création d'entreprise. On a parlé du prêt à la très petite entreprise. Mais est-ce cinq ans auparavant que l'on doit faire un plan pour créer son entreprise ? Non, le projet demande une certaine maturation.

Vous avez parlé des mesures sur la reprise de l'entreprise. Vous avez dit qu'elles étaient nécessaires. Eh bien, ce texte vous les propose.

Mes chers collègues, il faut arrêter de considérer la très petite entreprise et l'artisanat comme un peu extérieurs au monde, retirés dans une bulle, un peu archaïques...

**M. Jean-Paul Charié.** Ce n'est absolument pas ce qu'on dit !

**M. Nicolas Forissier.** Au contraire !

**M. Patrick Rimbart.** Ce texte propose donc un statut moderne aux hommes et aux femmes qui font ces très petites entreprises et qui sont artisans.

**M. Jean-Paul Charié.** Et que proposez-vous aux travailleurs indépendants ?

**M. Patrick Rimbart.** Cette loi aborde la situation inacceptable, de non-droit des conjoints. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ?

**M. Jean-Paul Charié.** Et que faites-vous pour les entreprises unipersonnelles ?

**M. Patrick Rimbart.** Car le conjoint collaborateur ne bénéficie pas aujourd'hui de l'ensemble des droits sociaux et sa contribution à l'entreprise n'est pas reconnue.

**M. Jean-Paul Charié.** Cela fait cinq ans que vous êtes au pouvoir. Il est temps de vous en rendre compte !

**M. Patrick Rimbart.** Cher collègue, voilà vingt ans que nous y pensons ! Nous avons en effet fait voter une loi à ce sujet en 1982. Mais force est de constater qu'aujourd'hui 6 000 personnes seulement ont utilisé la possibilité qui leur était offerte.

Quoi qu'il en soit, nous offrons un statut moderne aux hommes et aux femmes des petites entreprises. J'en suis assez fier. Je pense qu'il fallait le faire, sans se cacher derrière son petit doigt.

Il faut aussi mieux protéger l'entrepreneur et sa famille. C'est le problème du surendettement, du reste à vivre. Créer une entreprise est risqué. Mais ce ne doit pas être une punition.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Patrick Rimbart.** Créer doit donner des droits. C'est ce que fait ce texte.

Les salariés des très petites entreprises et les salariés de l'artisanat doivent-ils rester à part ? Non, nous faisons en sorte qu'ils aient accès aux mêmes avantages sociaux que ceux qui bénéficient déjà d'un comité d'entreprise. Mais nous n'imposons rien, contrairement à ce que vous avez dit ; nous nous contentons de fixer un cadre à partir duquel les partenaires vont pouvoir s'entendre pour lui donner un contenu. S'il n'y a pas de cadre, ne soyons pas naïfs, rien ne se fera.

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue.

**M. Patrick Rimbart.** Oui, monsieur le président.

Ne nous faites pas de procès d'intention en affirmant que nous ne faisons pas confiance à la négociation collective.

Par exemple, l'épargne salariale, qui va profiter aussi aux petites entreprises, résulte d'un accord qui a été signé par l'ensemble des syndicats moins un.

**M. Jean-Paul Charié.** Mais elle n'a pas été imposée par la loi !

**M. Patrick Rimbart.** Nous avons, en l'occurrence, grâce à la loi, permis le dialogue social et nous en sommes satisfaits.

Chers collègues de l'opposition, je suis assez heureux que cette loi vous permette de vous exprimer en dehors des campagnes électorales, même si vous avez tendance à oublier ce que vous étiez censés faire, une fois au gouvernement (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.) comme entre 1993 et 1997... Quoi qu'il en soit, nous vous avons offert une tribune. Vous vous êtes exprimés. C'est la démocratie.

Quant à nous, ce que nous avons dit, nous l'avons fait. Ce texte confirme la crédibilité de nos propositions. Un débat national permettra éventuellement d'aller plus loin. Mais nous aurons au moins fait quelque chose en étant au gouvernement.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, il faut débattre de ce sujet. Je vous propose de repousser la question préalable. C'est, en tout cas, ce que fera le groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

**M. Bernard Perrut.** Nicolas Forissier avec son expérience de la vie de l'entreprise, des PME et de l'artisanat, nous a invités à ne pas débattre ce soir du projet de loi

que vous nous soumettez. Il a eu raison. Nous attendions une grande loi d'orientation. Or nous discutons de dix-sept articles qui ne sauraient constituer la nécessaire réforme des PME et de l'artisanat. Quelle déception ! Pourquoi faire autant de bruit autour d'un texte aussi limité ?

Ce projet, d'ailleurs, ne vous ressemble pas, monsieur le secrétaire d'Etat, vous qui connaissez la vie de nos communes, de nos villages, qui connaissez les attentes des artisans et des chefs d'entreprise. Je vois que vous acquiescez...

Pourquoi débattre aujourd'hui de ce projet de loi, qui ne constitue pas une priorité ? Sinon, vous n'auriez pas attendu la fin des travaux parlementaires pour le mettre en discussion, à l'issue d'un travail tronqué.

Il est vrai que, depuis cinq ans, l'artisanat et les PME ne sont pas parmi vos priorités. Les dispositions relatives à la réduction du temps de travail, les tracasseries administratives et les charges financières en attestent. Vous connaissez d'ailleurs le point de vue des artisans et des petites entreprises à cet égard.

Le texte que vous nous présentez, s'il comprend quelques points positifs, que Nicolas Forissier a montrés, est limité dans bien des domaines. Or nos chefs d'entreprise attendaient de véritables mesures, de simplification et d'allègement des charges qui leur auraient permis d'entreprendre et de mener à bien leur mission.

Nicolas Forissier a évoqué le manque de lisibilité de ce texte technocratique, qui fait qu'on est loin de la simplification attendue. Certaines mesures sont positives mais limitées, souvent en raison des seuils retenus. C'est le cas pour l'exonération des plus-values professionnelles et l'allègement fiscal en matière de donation d'entreprise.

D'autres mesures, comme le financement du remplacement d'un salarié en formation, ou la réduction d'impôts sur le revenu accordée à toute personne s'endettant pour reprendre une activité, son mal ciblées.

D'autres encore sont des mesures « gadget ». Je pense notamment à l'augmentation du plafond des CODEVI. Vous savez en effet que c'est d'abord le niveau des taux d'intérêt qui pose problème.

D'autres mesures, enfin, pourraient avoir des effets pervers. Même si vous pensez qu'elles constituent une avancée, les mesures relatives au statut des conjoints collaborateurs entraîneront des difficultés.

Nous souhaiterions, bien sûr, que ce texte aille beaucoup plus loin. C'est pour cela que nous ne pouvons en débattre en l'état.

Que proposez-vous pour l'intégration des jeunes dans le milieu de l'artisanat et des PME ? Pour faciliter l'embauche de premier salarié ? Pour maintenir en milieu rural nos tout petits artisans et nos petites entreprises ?

**M. Jean-Paul Charié.** Rien !

**M. Bernard Perrut.** Que proposez-vous pour faciliter la création d'entreprise ?

**M. Jean-Paul Charié.** Rien !

**M. Bernard Perrut.** Que proposez-vous pour relâcher la pression fiscale ? Pour que l'impôt sur le revenu soit calculé sur le revenu réel de l'entrepreneur individuel ?

Autant de questions qui restent sans réponse. C'est la raison pour laquelle nous considérons que votre projet de loi, tardif et mal ciblé, manque d'ambition. C'est la raison pour laquelle le groupe Démocratie libérale et Indépendants votera la question préalable défendue par notre collègue Nicolas Forissier.

Il ne faut pas discuter aujourd'hui de ce texte, parce qu'il convient que nous nous mettions réellement au travail, sur la base des propositions concrètes, avec les artisans et les PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

**M. Germain Gengenwin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, cette question préalable ne doit pas vous étonner car les nombreux problèmes que Nicolas Forissier a soulevés dans son intervention sont tellement importants qu'ils la justifient pleinement.

N'oublions pas que ce texte a l'apparence d'une loi d'orientation puisqu'il a pour titre : « Développement des petites entreprises et de l'artisanat ». Nous n'y reviendrons donc pas tous les huit jours. Or il comporte beaucoup de lacunes.

Pour ne pas en faire le catalogue, j'évoquerai un seul problème, dont Nicolas Forissier a parlé à plusieurs reprises d'ailleurs : celui de la formation, notamment de la formation continue dans les petites entreprises et dans l'artisanat. C'est une question dont nous connaissons l'importance et sur laquelle nous sommes tous d'accord. En effet, nous estimons tous que ce système doit être revu et impérativement remis en chantier, surtout en ce qui concerne les PME et l'artisanat car, dans ces entreprises, l'expert-comptable, qui gère les affaires, se contente souvent de verser le montant de la contribution au fisc, qui perçoit ainsi quelques centaines de millions de francs. Je rappelle pour mémoire que la contribution de 1,5 % des entreprises de dix salariés et plus est utilisée comme suit : 0,9 % pour la formation continue, 0,4 % pour les contrats d'insertion en alternance, 0,2 % pour le FONGECIF. L'utilisation de cette contribution doit être optimisée dans le secteur de l'artisanat.

L'artisan lui-même n'est pas responsable de cette situation car il est souvent sur les chantiers et fait confiance à ses experts-comptables. Une action doit donc être aussi menée en direction de tous ceux qui conseillent le chef d'entreprise.

Ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, mériterait à lui seul un chapitre de votre texte et justifie donc la question préalable, que le groupe UDF votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur de la commission de la production et des échanges.** Un mot pour dire à Nicolas Forissier le plaisir que j'ai eu à l'entendre s'engager dans ce que je pourrais considérer comme une fuite en avant. Du reste, j'ai eu le sentiment, cet après-midi, que la droite avait du mal à se mettre d'accord sur ses objectifs et ses positions à propos de ce projet de loi.

**M. Jean Proriot.** N'importe quoi !

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Nicolas Forissier a dit que ce texte n'aurait pas de suite ; pourtant il m'avait semblé l'entendre auparavant souhaiter qu'il en ait une. C'est cette première déclaration que je retiendrai : nous sommes tous d'accord pour que ce projet de loi d'ouverture, qui contient des mesures de fond, ait une suite.

Par ailleurs, la conclusion m'a surpris : le discours a changé de nature et l'on a entendu dire que la politique reprenait ses droits. Or, il me semble que depuis cinq ans, aucun des députés n'a cessé de faire de la politique. C'est notre devoir et c'est pour cela que nous avons été élus.

M. Nicolas Forissier. Vous jouez sur les mots !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Pour notre part, nous faisons et nous continuerons à faire de la politique, c'est-à-dire à projeter, proposer, débattre, choisir. C'est notre rôle et nous l'assumerons jusqu'au bout : notre mandat ne se réduit pas à des contingences de candidatures. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Certains nous ont fait la leçon en nous disant que, pour parler de l'entreprise, il fallait être entrepreneur. Dès lors, Nicolas Forissier doit être marxiste puisqu'il a évoqué le marxisme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

M. François Patriat, *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation*. Monsieur Forissier, je vous ai écouté et j'ai eu envie de vous applaudir.

M. Jean Proriol. C'est normal, il a été excellent !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je me suis dit que c'était beau comme du Prévert, à tel point que, pour mettre en œuvre toutes les mesures que vous souhaitez, il faudrait au moins cinq quinquennats d'un candidat passionné.

M. Jean-Paul Charié. Quel mépris, monsieur Patriat ! Ce n'est pourtant pas votre genre !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. Philippe Martin. Quel cinéma !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ce n'est pas du cinéma, c'est ce que j'ai entendu. Vous venez d'arriver et vous parlez de cinéma. Vous y étiez sans doute, cher ami, alors retournez-y, on gagnera du temps.

M. Philippe Martin. Je suivais le débat dans mon bureau !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, vous m'avez parlé, lors d'une séance de la commission, de tromperie. Or, j'ai le sentiment que vous venez de révéler votre véritable nature qui est, précisément, la tromperie.

M. Jean Proriol. Du marxisme à la tromperie !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je m'explique. M. Forissier a répété au mot, à la virgule près, pendant une heure et quart - et ce comique de répétition va finir par lasser - ce que nous avons déjà entendu lors de la motion précédente, c'est-à-dire un texte que vous a écrit tel ou tel leader syndical qui espérait se faire valoir. (*Protestations sur les bancs du groupe du*

*Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Chers amis, cela fait vingt ans que je fréquente cet hémicycle et je connais la tactique : vous n'innovez pas en la matière.

M. Jean-Paul Charié. Nous ne sommes pas comme vous !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je dis tromperie parce que vous venez de nous expliquer pendant une heure ce que vous auriez fait.

M. Jean-Paul Charié. Si nous avons eu le pouvoir !

M. Nicolas Forissier. Ce que nous souhaitons faire !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais expliquez-nous donc plutôt ce que vous avez fait. (*« Rien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

J'ai lu les deux lois auxquelles vous avez fait référence : la loi Madelin et la loi Raffarin. Un président que vous avez abondamment cité cet après-midi m'a dit : « Monsieur le ministre, il y a dans votre texte de loi deux fois plus de mesures que dans les deux lois précédentes. »

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas possible, c'est faux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il l'a dit, je le répète ici, et je lui ferai redire devant vous.

M. Jean-Paul Charié. Chiche !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En outre, quand la loi Raffarin dont vous parlez a-t-elle été présentée ? A huit jours d'une dissolution imposée par votre Premier ministre, incapable de gérer les problèmes des artisans !

M. Nicolas Forissier. Je vous ai parlé de la proposition de loi que M. Raffarin a déposée au Sénat et dont vous avez refusé l'examen par l'Assemblée nationale !

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Forissier, je vous ai entendu dire qu'il aurait fallu une vraie concertation. Mais rencontrer soixante organisations, convoquer quatre réunions-débats et commander un rapport sur le sujet, n'est-ce pas une vraie concertation ?

M. Jean-Paul Charié. Sans doute que si !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quand vous vous opposez au comité des activités sociales et culturelles et aux 35 heures, monsieur Forissier, je m'aperçois qu'en fin de compte vous parlez dans l'abstrait : l'artisanat n'attend pas vos mots d'amour mais de vraies preuves. En réalité, vous n'aimez pas les salariés parce que vous ne leur avez pas demandé leur avis sur les 35 heures.

M. Nicolas Forissier. Mais si ! Moi, je sais de quoi je parle ! Je ne peux pas accepter cela !

M. Jacques Rebillard. Vos salariés n'osent pas dire ce qu'ils pensent !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quand vos salariés vous répondent, ils sont peut-être en situation un peu difficile...

Vous qui aimez tant les sondages, sachez que la mesure de ce gouvernement qui est la plus appréciée par les Français, c'est précisément la RTT. N'oubliez pas que les salariés qui travaillent dans de petites entreprises ont droit, eux aussi, aux chèques vacances.

**M. Nicolas Forissier.** Mais je n'ai pas dit le contraire !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Et pour qu'ils puissent obtenir demain des droits égaux à ceux des salariés des entreprises qui emploient plus de cinquante personnes, un cadre légal est nécessaire.

Vous ne voulez pas du cadre, parce que vous ne voulez pas des mesures...

**M. Nicolas Forissier.** Je suis cosignataire de la loi de Robien, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** ... et les Français, employeurs comme salariés, voient en fin de compte derrière votre discours contre les rigidités un véritable discours contre les libertés. En matière de salariat et d'équité sociale, vous êtes liberticide. Vos propos sont bien présentés, avec du talent et dans un certain respect d'autrui, certes, mais ils révèlent la vraie nature du discours tenu au RPR, à DL et à l'UDF...

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vrai que nous sommes différents de vous !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** ... qui consiste à dire aux chefs d'entreprise : « Ne vous occupez ni des salariés, ni du dialogue social, occupez-vous de vos affaires ! »

**M. Nicolas Forissier.** J'ai dit tout le contraire dans mon intervention !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Dernier point, monsieur Forissier, les mesures fiscales que vous avez proposées ne frisent-elles pas l'irréalisme total pour un gestionnaire de la nation ? En effet, comment pouvez-vous dire que vous allez baisser tous les impôts et ramener la TVA de 19,6 % à 5,5 %, ce qui coûte encore 20 milliards de francs alors que, lorsque vous étiez au pouvoir, vous n'avez fait qu'augmenter les taxes et les impôts parce que vous ne pouviez pas préparer le passage à l'euro ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Nicolas Forissier.** Pour payer vos factures !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Ce gouvernement est pragmatique, efficace. Alors, de grâce, pas de rêve d'une baisse généralisée des charges, mais des actes concrets, comme ce projet de loi qui fait progresser les choses dans le sens souhaité par les artisans. C'est de cette façon que nous avancerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Georges Colombier.** Rira bien qui rira le dernier !

**M. Nicolas Forissier.** C'est de la mauvaise foi, et je ne pense pas avoir été de mauvaise foi !

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Germain Gengenwin.

**M. Germain Gengenwin.** Monsieur le président, mon-

sieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de loi relatif au développement de l'artisanat et des PME, maintes fois réclamé et sans cesse repoussé, nous est enfin présenté aujourd'hui. Nous nous en réjouissons tous s'il ne s'agissait pas en réalité de l'apparition furtive d'un texte qui, après un unique tour d'hémicycle, sera relégué aux oubliettes des réformes condamnées avant d'avoir été votées.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Non !

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est excessif !

**M. Germain Gengenwin.** Le rapport de nos deux collègues, M. Daniel et M. Chouat, chargé d'inspirer le Gouvernement sur les mesures à prendre en faveur du développement des petites entreprises, a fait long feu. La méthode du Gouvernement est d'ailleurs bien rodée : il commande des rapports, ne les exploite guère, mais les médiatise au maximum. Ce fut déjà le cas sur des questions agricoles sensibles, avec les rapports de M. Charzat et de Mme Marre ; au moment de passer à l'acte, le Rubicon n'a pas été franchi.

Je le regrette, car ces travaux ont suscité beaucoup d'espoir parmi les professionnels concernés. Leurs auteurs ont été très applaudis – ils peuvent le confirmer – mais à l'heure du bilan, monsieur le secrétaire d'Etat, on ne peut que constater, pour chacun d'entre eux, qu'il ne s'agissait en réalité que d'un simple affichage politique.

Pour autant, nous ne refusons pas le débat, bien au contraire. Nous le refusons d'autant moins que la situation financière des PME s'est dégradée depuis six mois, selon la Banque de France, et que la bonne santé du secteur de l'artisanat et de la petite entreprise est essentielle pour l'emploi dans notre pays.

Cependant, au-delà des différences de conception, de pensée économique – libérale ou dirigée –, nous sommes tous d'accord, ici, pour reconnaître l'importance du développement, de l'enrichissement et du rayonnement des PME comme facteurs de croissance.

Vous représentez, dans ce gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, le principal soutien des petites entreprises et de l'artisanat, mais votre budget n'est malheureusement pas à la hauteur de ses ambitions.

En outre, quels que soient vos efforts personnels, les mesures prises depuis 1997 par certains des ministres – je ne citerai que Mme Aubry – n'ont pas créé un environnement propice à l'épanouissement des entreprises.

Le poids des prélèvements fiscaux et sociaux reste accablant, malgré quelques progrès comme le régime de la micro-entreprise ou la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle.

L'application des 35 heures aux PME, en dépit de l'aménagement partiel obtenu à l'arraché en octobre dernier,...

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Merci, monsieur Gengenwin.

**M. Germain Gengenwin.** ... reste également pénalisante. A ce propos, l'UDF présentera dans ce texte des amendements significatifs, et je ne doute pas que vous y serez sensibles.

Quant à l'application aux PME de certaines dispositions de la loi dite de modernisation sociale, comme le droit d'opposition aux projets de restructuration, il va sans dire qu'elle détériorera considérablement la qualité du dialogue social, qui est pourtant le privilège des petites entreprises.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Vous capitulez devant le capital !

**M. Germain Gengenwin.** Je le regrette pour les entreprises, et pour les salariés eux-mêmes, car cette spécificité est un atout majeur de souplesse et d'attractivité face aux grandes sociétés.

Les arguments avancés par le Gouvernement pour justifier ces mesures ne tiennent pas : la protection renforcée du salarié et les nécessaires avancées sociales ne peuvent être assurées dans un climat de défiance permanente à l'encontre du patron. C'est au contraire par des mesures d'accompagnement que ces objectifs pourront être le plus sûrement atteints.

C'est sans doute cette différence d'appréciation qui nous oppose le plus fondamentalement.

Dans ce contexte très pénalisant pour le secteur, votre projet était attendu par les professionnels comme une bouffée d'oxygène. Or, si ces mesures vont dans le bon sens, elles restent d'une portée limitée au regard du vaste chantier que constitue l'amélioration de l'environnement économique, fiscal, financier et social de ces entreprises.

Fort heureusement, quelques problématiques ont été prises en compte. Ainsi la situation des épouses collaboratrices, trop longtemps maintenues dans une certaine fragilité sociale...

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** C'est exact !

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Tout à fait juste !

**M. Germain Gengenwin.** ... et privées des droits les plus élémentaires alors qu'elles consacrent plus de 10 heures par jour à la vie de l'entreprise, est améliorée. Cependant, le libre choix entre le statut obligatoire de salarié prévu par le projet et la formule du régime de co-exploitant, souhaitée par certaines associations, aurait pu leur être proposé.

L'instauration, en cas de liquidation, d'un « reste à vivre » pour les familles qui se sont battues jusqu'au bout pour la survie de leur entreprise est aussi une avancée.

Toutefois, les obstacles inhérents à la création d'entreprise ne font malheureusement pas l'objet de mesures spécifiques. Je laisse à mes amis Pierre Hériaud et Alain Ferry, qui interviendront pour le groupe UDF, le soin de traiter du domaine financier.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Ce sera moins bien !

**M. Germain Gengenwin.** Encore faut-il, monsieur le secrétaire d'Etat, que M. le président me laisse le temps de finir calmement. *(Sourires.)*

Enfin, la reconnaissance légale du statut de l'entreprise individuelle et sa neutralité fiscale et sociale n'est même pas abordée par le projet. Il est incompréhensible que l'on fasse l'impasse sur un problème qui concerne 60 % des artisans constitués en entreprise individuelle.

Ce sont des domaines dans lesquels le rapport de MM. Chouat et Daniel, déjà très en retrait par rapport aux cinquante-cinq propositions de l'artisanat, avait fait des suggestions intéressantes, et je regrette ce choix d'une politique à minima par rapport aux attentes de la profession.

Je m'attarderai sur le manque d'envergure du dispositif d'aide à l'investissement, de la phase d'amorçage à la consolidation, alors que les créations d'entreprise stagnent et que les défaillances des jeunes pousses sont légion.

Les derniers outils, les prêts à la création d'entreprise, n'ont pas eu le succès que vous prédisiez. La disparition des prêts bonifiés dans votre budget pour 2001 fut une erreur au regard des conditions d'accès au crédit bancaire.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Vous savez comment ils étaient consommés !

**M. Germain Gengenwin.** Quant à la politique de l'Etat en faveur de l'investissement, elle privilégie toujours les grandes entreprises.

Fort de ce constat, la solution alternative proposée par le projet de loi, qui consiste à faire participer les Français au financement de leur entreprise par l'augmentation des crédits CODEVI et l'ouverture de l'épargne réglementée, est une bonne approche que j'ai toujours défendue. D'ailleurs les propositions de loi que j'ai présentées en ce sens en témoignent.

Si l'on veut encourager véritablement la création et le développement des entreprises il faut engager une politique volontariste d'encouragement de l'épargne des ménages : réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques investissant dans les entreprises, amélioration du dispositif d'essaimage pour les sociétés prenant des participations dans le capital de jeunes entreprises, renforcement du dispositif du BSPCE, absent alors que l'exposé des motifs du texte est intarissable sur la question, incitation fiscale pour les entreprises de l'économie solidaire dont on avait cru comprendre qu'elles étaient chères au Premier ministre. Je suppose que M. Dumont appuiera cette proposition.

**M. Jean-Michel Marchand.** On va recommencer !

**M. Germain Gengenwin.** J'aurais également aimé que ce texte traite de la valorisation de l'apprentissage - même si je comprends que l'on ne puisse pas tout aborder - du rôle que jouent l'artisanat et les PME dans la transmission des métiers, de l'importance de la qualité de l'accueil dans l'entreprise, car, pour faire aimer un métier qu'on veut apprendre à un jeune, il faut de la pédagogie. Il n'est pas question non plus de la formation continue que j'ai déjà évoquée, mais il est vrai qu'elle est difficile à mettre en œuvre tant dans son financement que pour le temps consacré.

Il s'agit pourtant, je le répète, d'une loi d'orientation qui n'aurait pas dû écarter ces problèmes de fond. A cet égard, croyez-moi, la dernière formule choc de M. Mélenchon qui a parlé des lycées des métiers, ne résoudra absolument rien.

Aucun effort n'est prévu non plus en faveur de la qualification artisanale qu'il faudrait requérir avant toute installation. Tout le monde connaît bien le problème sur lequel nous attendons une réforme depuis des années. Lors de l'examen de votre budget pour 2002, monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez pourtant indiqué que vous me suivriez à cet égard dans le projet de loi, car la qualification professionnelle pour s'installer est une demande de l'ensemble de l'artisanat.

La fixation, métier par métier, du niveau de qualification requis, ainsi que l'obligation d'obtenir cette qualification préalablement à la création d'une entreprise, assortie du contrôle des chambres consulaires, sont demandées par toutes les branches d'activité, dans tous les secteurs et par toutes les chambres de métiers.

Il faut bien se rendre compte que cette question recouvre plusieurs aspects tenant à la nécessité de protéger le consommateur - c'est d'ailleurs dans cet esprit que la mesure avait été inscrite dans le projet Raffarin - d'éviter

les faillites de nouveaux entrepreneurs insuffisamment préparés, de préserver l'image et le niveau d'excellence de l'artisanat français.

Cette obligation, je le répète, monsieur le secrétaire d'Etat, est attendue. Il est urgent de la mettre en place.

Les décrets pris en application de la loi par votre prédécesseur, Mme Lebranchu, en ont dénaturé l'esprit et ont rendu un très mauvais service au secteur. Il n'est que temps d'y remédier. Nous avons fait des propositions dans ce sens : la balle est dans votre camp.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je voulais présenter sur ce texte.

Les Français, vous le savez, aiment les artisans, mais ceux-ci ont le triomphe modeste. Pourtant ils travaillent dur, et le passage à l'euro a permis de le démontrer encore d'une façon éclatante.

Bien sûr ce texte devra être repris par un autre gouvernement...

**M. Jean Launay.** Le nôtre !

**M. Germain Gengenwin.** ... peut-être aussi par une autre majorité, je n'en sais rien.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Vous pouvez toujours rêver !

**M. Germain Gengenwin.** Nous participerons à sa discussion dans un esprit constructif, mais tout dépend de vous, du sort que vous réservez à nos amendements. C'est en fonction de cela que nous nous prononcerons définitivement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Marchand.

**M. Jean-Louis Dumont.** Cette fois l'économie sociale et solidaire ne sera pas oubliée !

**M. Jean-Michel Marchand.** Oh non !

**M. Jean-Louis Dumont.** Enfin une bonne nouvelle !

**M. Jean-Michel Marchand.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre assemblée va donc examiner un projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat. C'est une excellente initiative car nous étions face à une évidence : ne pas légiférer revenait à refuser de donner à ces entreprises les moyens de participer pleinement à la vie économique, à ne pas leur permettre d'embaucher, alors qu'elles en expriment souvent le besoin. Ce texte, qui arrive enfin, permettra incontestablement des avancées.

Il répond aussi aux demandes des coopératives artisanales et commerçantes, demandes réitérées d'année en année, et à juste titre. Comment ne pas être sensible aux appels de ces petits commerçants confrontés à des difficultés multiples ? Cette démarche, votre démarche, monsieur le secrétaire d'Etat, témoigne d'un grand intérêt pour nos petites entreprises. Cette loi leur permettra de libérer leur formidable potentiel de développement.

De façon non exhaustive, bien entendu, je peux citer, parmi les dispositions proposées, la fluidification de l'épargne en faveur de la création et de la transmission, la sécurisation des concours bancaires, l'amélioration du dispositif fiscal concernant la donation d'entreprise, la simplification des actes administratifs concernant la création, la modification, la cessation, en permettant les déclarations par voie électronique.

Nous ne pouvons donc que saluer ce projet, mais nous regrettons qu'il arrive tard, en fin de législature. Puisque nous le savons bien, autant reconnaître publiquement que quelques mois supplémentaires nous auraient été utiles pour la rédaction d'un texte sans doute plus abouti, répondant encore mieux aux attentes des petites entreprises. Toutefois ne boudons pas notre plaisir et utilisons l'espace de débat que vous nous donnez.

J'insisterai plus particulièrement sur quelques propositions.

La première concerne les coopératives d'artisans et de commerçants. En la matière il existe une forte demande de mise en conformité d'usages établis avec la loi qui doit prendre en compte certaines spécificités professionnelles. Nous y reviendrons.

Pour ce qui est – mon collègue M. Dumont va être satisfait – des sociétés coopératives d'intérêt collectif, les SCIC, qui associent salariés, usagers, bénévoles, collectivités et personnes physiques ou morales désireuses de concourir à un même objet, avec un intérêt partagé, le Gouvernement, lors de la dernière lecture de la loi de finances rectificative, avait proposé des mesures allant vers un statut fiscal adapté aux besoins de ces sociétés. Malheureusement le Conseil constitutionnel a rejeté ces dispositions, mais pour des raisons de pure forme, il faut le souligner.

N'oublions pas que la finalité sociale de ces sociétés coopératives, leur fonctionnement démocratique, ainsi que les créations d'emplois et la contribution à la cohésion sociale qu'elles représentent méritent bien une fiscalité adéquate.

**M. Jean-Louis Dumont.** Nous la leur donnerons tous ensemble !

**M. Jean-Michel Marchand.** Oui !

En effet, une partie essentielle de leurs éventuels excédents devra être imputée aux réserves impartageables, véritable patrimoine collectif.

En outre, l'objet même des SCIC, qui consiste à satisfaire des besoins d'utilité sociale, justifie qu'on ne leur applique pas un régime fiscal de droit commun. La « lucrativité » individuelle, si j'ose dire, déjà fort heureusement très limitée dans les coopératives, y sera encore moindre, voire inexistante, puisqu'elles sont soumises à des règles telles que l'interdiction de ristourne, l'interdiction d'incorporer des réserves au capital ou de créer une réserve de réévaluation.

Le Parlement, aujourd'hui l'Assemblée nationale, et le Gouvernement se doivent donc d'aller au bout de leur démarche, celle-là même qui a débouché sur la loi du 28 juin 2001 portant création de ces nouvelles sociétés coopératives, en autorisant à exclure de l'assiette fiscale les sommes imputées en réserves impartageables. Ces coopératives pourront ainsi financer leurs emplois, renouveler leurs investissements et se constituer une trésorerie qui garantisse leur pérennité et leur développement.

Cette mesure, déjà adoptée par l'Assemblée, mon cher collègue Dumont, il y a quelques semaines, doit être reprise aujourd'hui ou dans les jours qui viennent.

**M. Jean-Louis Dumont.** Elle le sera !

**M. Jean-Michel Marchand.** Merci !

Je souhaite également appeler votre attention sur les CODEVI, car il faut permettre qu'une partie non négligeable de cet argent aille vers plus d'investissements solidaires. Ce serait donner à l'économie solidaire, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens de ses actions.

Une autre préoccupation concerne l'accès aux marchés pour les coopératives, dénommé quart réservataire.

Depuis cent ans, les coopératives disposent de cette possibilité, mais une mauvaise mise en conformité avec la loi européenne a fait disparaître cette mesure. Permettons aujourd'hui aux coopératives d'être à nouveau en situation de concurrence non pas privilégiée mais tout simplement équitable face à de grands groupes industriels parfois monopolistiques. Les collectivités locales y gagneront des offres diversifiées.

N'oublions pas non plus que les sociétés coopératives sont des entreprises créatrices d'emplois pérennes. Elles sont solidement enracinées dans leur territoire et leur développement participe de l'intérêt général non seulement par leur mode de fonctionnement démocratique et par leur mode de redistribution des richesses, mais aussi par l'impartageabilité de leurs réserves et du patrimoine collectif qu'elles constituent. Ne pas réactiver ce dispositif aurait des conséquences négatives sur l'emploi.

Je tiens aussi, dans un autre domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, à appeler votre attention sur les difficultés que présentent encore les dossiers d'appels d'offres. Certes est instituée la procédure simplifiée et le plafond existant en la matière a été relevé de façon significative. Cependant, avec les communautés de communes, les communautés d'agglomération et la tendance constatée, pour ne pas dire suscitée, à la globalisation des travaux de même nature, on atteint vite ce plafond. Comme auparavant, les petites entreprises se retrouveront donc fragilisées, voire en difficulté, pour répondre à ces appels d'offres.

D'ailleurs, pourquoi ne pas alléger la procédure ? Quel intérêt y a-t-il à redemander, à chaque fois, les mêmes documents, les mêmes assurances, les mêmes certificats ? A-t-on besoin que l'entreprise confirme toujours ses références ?

Nous allons donc travailler sur ce texte en première lecture, car il est indispensable de l'enrichir. Tel sera l'objet de nos débats, mais, d'ores et déjà, si nous voulons affirmer notre volonté d'aider les petites entreprises et l'artisanat, il nous faut faire preuve d'allant et ne pas avoir peur des mesures innovantes.

La réactivité et l'adaptation, le dynamisme et la crédibilité sont les qualités des petites entreprises et des ateliers artisanaux. Donnons-leur les moyens de développer leurs spécificités. Ils participeront alors de façon encore plus significative à l'essor économique de notre pays et à la création d'emplois. Ils seront le terreau de la vitalité de nos territoires. J'ai le sentiment, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre projet de loi y participe aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proriol.

**M. Jean Proriol.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après les textes à vocation censurable, donc logiquement censurés par les gardiens de la Constitution - je pense au financement des 35 heures avant Noël, à la rénovation sociale, au statut de la Corse -, voici un texte virtuel à vocation, cette fois, d'affichage. En effet, chacun sait, monsieur le secrétaire d'Etat, même si cela vous irrite quand on le rappelle, qu'il ne sera pas adopté par cette législature en fin de parcours.

Pourtant, le projet tel qu'il nous est présenté, après votre investissement personnel fort, répond à une double attente : celle des Français qui apprécient l'esprit d'entreprise - on nous rappelle que plusieurs millions de personnes voudraient créer leur propre emploi -, celle, sur-

tout, des professionnels, entrepreneurs des PME, artisans, dont on reconnaît enfin l'apport significatif et croissant dans l'activité et la richesse de notre pays.

Le groupe Démocratie libérale pourrait donc se réjouir de mesures tant attendues concernant l'amélioration des conditions réglementaires financières et fiscales de création et de transmission des entreprises, la mise en place d'un véritable régime protecteur du conjoint, au lieu de la situation parfois dramatique d'épouses de commerçants et d'artisans qui se retrouvent, après de longues années de labeur, bénéficiaires d'une simple couverture sociale et d'une retraite squelettique.

Malheureusement ces avancées s'accompagnent d'une certaine contradiction puisque l'on relève, dans l'exposé des motifs, des objectifs que l'actuelle majorité dédaignait ou contestait il y a encore peu de temps. Jusqu'à présent, en effet, aucune des propositions de loi déposées durant la législature qui allaient dans le sens des avancées en faveur de l'activité des petites entreprises et de l'artisanat n'a été acceptée par l'actuelle majorité.

La corbeille est remplie de ces dispositifs délaissés, rejetés ou en instance, dont on nous dit aujourd'hui qu'il faudrait les mettre en œuvre. Parmi ces propositions, rappelons celle tendant à améliorer l'environnement fiscal de l'entreprise artisanale, celle relative à la qualification professionnelle préalable exigée pour l'exercice de certaines activités artisanales, celle tendant à protéger le patrimoine des artisans et commerçants, rejetée en mai 2000. La liste est longue.

J'organiserai ma lecture du texte autour d'un triptyque de « trop » : trop peu, trop d'Etat, trop tard.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Comme disent les jeunes : « Il est trop ! » (*Sourires.*)

**M. Jean Proriol.** Vous ne devriez pas en rire, monsieur Daniel.

Sur le fond, où est la grande loi d'orientation tant attendue ? On la cherche encore. Les dix-sept articles en discussion - à comparer aux soixante du projet de loi relatif à la démocratie de proximité - demeurent en deçà du champ espéré.

Je reste tout à fait sceptique face aux explications de M. le secrétaire d'Etat selon lesquelles le projet serait aussi ciblé que pratique. En effet, le texte ne prend pas en compte la différence existant, en matière de revendications et d'attentes, entre les très petites entreprises, les PME et l'artisanat dont le mot même n'a été ajouté qu'*in fine* au titre du projet.

Ce dernier focalise donc les dispositifs fiscaux sur la création et la transmission d'entreprise. Il semblerait ainsi que le mot développement, pourtant inscrit dans l'intitulé même, soit le grand serpent de mer du projet. Protéger le droit de la personne qui cautionne ou le codébiteur en les informant des risques qu'ils encourent, quand on sait que ce sont bien souvent des parents proches, est aussi judicieux que nécessaire. Mais avant de réguler l'échec - l'exposé des motifs emploie la curieuse formule du « reste à vivre » -, ne vaudrait-il pas mieux préparer et accompagner le succès en donnant les moyens d'une réelle compétitivité ? Et *quid* de l'allègement des charges patronales ? Pourquoi restreindre le cadre des exonérations aux entreprises qui s'installent dans des quartiers difficiles comme cela est défini par la politique de la ville ?

Que ce soit en matière d'accès au crédit - exception faite pour la création ou la reprise d'entreprise, mais tout un chacun n'a pas un PEL, un PEA ou un LEP, sinon le problème serait déjà en grande partie résolu - ou dans le domaine de la simplification des contraintes administratives et fiscales, c'est un texte *a minima* qui nous est pré-

senté. Il aurait été plus audacieux de créer un produit d'épargne spécifique et de prévoir des mesures incitatives plus fortes pour les donations d'entreprises qui secouent terriblement les trésoreries des PME.

Je prendrai d'autres exemples.

Nous vous avons proposé par amendement la création d'un vrai fonds commun de placement de proximité – Nicolas Forissier en a parlé – pour développer l'apport de l'épargne dans les zones où elle peut faire défaut. Il s'agissait de fonds détenus par des particuliers, assortis d'avantages fiscaux sur le modèle des fonds d'innovation. Vous les avez rejetés !

Deuxième exemple : le Gouvernement a choisi de s'attaquer au régime de la responsabilité, de fait illimité, du chef d'entreprise individuel en restaurant une protection minimale en cas de situation difficile de redressement ou de liquidation judiciaire. Ce faisant, il a écarté la distinction des patrimoines professionnel et personnel alors qu'elle avait été envisagée dans le rapport Barthélemy du Conseil économique et social. Certes, une telle distinction pose quelques problèmes. Nous ne le nions pas.

On objectera, d'une part, que les tiers ne sont plus protégés puisque la responsabilité du dirigeant est réduite au seul patrimoine professionnel. Mais, face à cet écueil, le droit des sociétés a su mettre en place tout un arsenal. Il suffirait donc d'introduire pour l'entreprise individuelle un système d'information du même type.

L'on sait, d'autre part, que ce qui arrête le Gouvernement dans la réforme, c'est le nœud gordien du salaire fiscal du dirigeant. Les maîtres de Bercy refusent de le trancher !

L'instauration d'un « reste à vivre » ne résout pas tout. Les arguties juridiques ne sont qu'un paravent du conservatisme. En choisissant ce dispositif restreint, vous esquiviez la réforme de fond qui devra nécessairement être menée sous la prochaine législature sur le patrimoine de l'entrepreneur individuel.

Troisième exemple, qui témoigne, là encore, d'un défaut de ciblage : le crédit d'impôt-recherche est destiné aux entreprises de technologie. Il ne concerne pas la très grande majorité des PME qui doivent pourtant être encouragées pour moderniser les biens productifs, l'accès aux NTIC ou encore les coûteuses mises aux normes.

Restent surtout les grands oubliés du projet. Je les énumère rapidement.

En premier lieu, qu'en est-il de la facilitation de l'embauche des premiers salariés par un authentique chèque-emploi ?

En deuxième lieu, qu'en est-il des mesures qui garantissent une qualification professionnelle minimale des créateurs d'entreprise, seul gage de protection légitime des consommateurs et de la pérennité des entreprises créées ? Cela vise au premier chef le bâtiment, mais aussi d'autres secteurs.

En troisième lieu, la loi instaure un meilleur statut de reconnaissance du maître artisan. Mais rien n'est prévu en ce qui concerne l'orientation des jeunes vers des filières professionnelles et/ou artisanales.

Enfin, l'Etat, comme souvent, apparaît là où l'on ne l'attend pas. Si cet Etat « régulateur », et non ordonnateur selon les termes mêmes des motifs de la loi,...

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** L'Etat est protecteur !

**M. Jean Proriol.** ... délaisse l'accompagnement des entreprises, en revanche il réglemente la création des comités des activités sociales et culturelles, qui devraient

relever de la compétence exclusive des partenaires sociaux. Les organisations professionnelles sont unanimes pour réclamer la suppression de cette ingérence.

Les mesures préconisées ne sauraient faire oublier – Nicolas Forissier en a suffisamment parlé – les difficultés posées par l'imposition des 35 heures. Le report, par décret en octobre dernier, à 2004 de son obligation pour les entreprises de moins de vingt salariés est une mesure insuffisante.

De même, pour ce qui est du statut du conjoint collaborateur, c'est encore et toujours l'Etat Léviathan que vous nous promettez : pourquoi faut-il nécessairement encadrer, déterminer, réglementer une évolution qui, de fait, s'accomplit d'elle-même ?

**M. Jean-Paul Charié et M. Nicolas Forissier.** Bien sûr.

**M. Jean Proriol.** L'accompagnement n'est pas une obligation : la très grande majorité des compagnes de jeunes entrepreneurs optent actuellement pour un des statuts déjà prévus par l'actuelle législation.

Libérer l'initiative économique au lieu de la contraindre devrait être le maître mot d'une loi relative à la petite entreprise.

Malgré votre bonne volonté et votre engagement, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pu aller au bout de ce qu'il était possible de faire. D'où la déception des artisans et des PME. Il ne sont pas dupes. Ils savent que si cette loi, déposée *in extremis* et votée dans les dernières heures de votre législature, a failli rater le train, c'est parce que les entreprises – grandes ou petites – n'ont jamais été les priorités de votre gouvernement.

**M. Jean-Paul Charié.** Tout à fait.

**M. Nicolas Forissier.** Bien sûr !

**M. Jean Proriol.** Votre projet de loi est imparfait, insuffisant, inabouti. Après avoir été confrontés déjà à cinq ans de silence et d'inaction, les PME et les professionnels vont encore être obligés d'attendre.

La France nouvelle, dit Alain Madelin, doit être le pays des nouveaux entrepreneurs, donc de la création d'entreprises. Nous en avons besoin pour réintégrer sur le marché du travail ceux qui en sont exclus et, pour répondre à un collègue qui s'est exprimé tout à l'heure, je dirai que nous aimons autant que vous les salariés et les exclus.

**M. Nicolas Forissier.** Très bien !

**Mme Jacqueline Mathieu-Obadia.** Tout à fait !

**M. Jean Proriol.** Le président de Démocratie libérale propose de créer deux millions d'entreprises au cours des cinq prochaines années. J'aimerais vous entendre sur ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat : c'est un objectif que nous pouvons partager ensemble.

Mais, qu'il s'agisse de l'UPA ou de l'APCM, les intéressés ne se reconnaissent pas dans votre texte, qui est aussi symbolique qu'inachevé, et le groupe DL ne pourra le voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Monique Denise.

**Mme Monique Denise.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, le texte que nous abordons aujourd'hui arrive à point nommé. C'est le dernier texte de la législature, et nous savons tous qu'il ne dépassera pas, dans ce cadre temporel, le stade de la première lecture devant notre assemblée. Ce constat fait l'objet d'une critique récurrente de la part de l'opposition.

Mais, mesdames et messieurs de l'opposition, pour qu'un texte soit discuté et adopté définitivement, encore faut-il qu'il puisse être discuté et adopté en première lecture ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Depuis 1997, 210 textes de loi ont abouti. Il faut bien qu'il y ait un premier et un dernier texte législatif dans la législature. Ce texte sera donc le dernier !

**M. Jean-Paul Charié.** Ça, c'est sûr !

**Mme Monique Collange.** Très bien !

**Mme Monique Denise.** Si ce texte arrive opportunément, c'est parce qu'il constitue la pierre angulaire de l'action du Gouvernement...

**M. Jean-Paul Charié.** C'est pour cela qu'il est votre dernier texte !

**Mme Monique Denise.** ... en faveur des petites entreprises et de l'artisanat - action qu'il mène patiemment et sans relâche depuis 1997.

Loin de constituer une sorte d'« épreuve de rattrapage », ce texte n'est pas non plus un « exercice d'auto-satisfaction » ou un « outil d'affichage politique ». Les dispositions qu'il contient sont le fruit d'une négociation ininterrompue des pouvoirs publics avec les organisations professionnelles représentatives des métiers de l'artisanat et de la petite entreprise.

En cinq ans, en effet, beaucoup de choses ont été faites, à l'initiative du Gouvernement et de la majorité qui le soutient.

Dès décembre 1997, le Gouvernement a présenté une série de mesures : simplification des formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés, alignement des procédures de recouvrement des cotisations sociales sur les procédures fiscales, élargissement de la dispense de paiement de la TVA, réduction d'impôt pour souscription de parts de fonds communs de placements immobiliers, extension des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, etc.

En avril 1998, Marylise Lebranchu avait mis à disposition une enveloppe budgétaire de 30,5 millions d'euros pour l'aide aux « jeunes créateurs d'entreprises » pour remplacer provisoirement la suppression de la subvention accordée aux chômeurs créateurs d'entreprise décidée par le gouvernement Juppé.

Le 11 avril 2000, les états généraux de la création d'entreprise ont également inauguré une série de mesures, dont l'abrogation des taxes sur la création d'entreprise, la baisse des charges sociales et la mise en place du prêt à la création d'entreprise. C'est ainsi que 1 000 entreprises se créent tous les mois, nous disait en préambule M. le secrétaire d'Etat.

Toutes ces mesures ont été effectives sur le plan budgétaire, et sont entrées en application. Il faut le souligner.

C'est donc faire un mauvais procès au Gouvernement que de douter de sa volonté réformatrice en la matière.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est vrai !

**Mme Monique Denise.** Cette volonté a été relayée et amplifiée par de nombreux travaux parlementaires : le rapport d'Eric Besson sur l'aide aux très petites entreprises, en septembre 1999 ; le rapport de Jean-Marie Bockel sur la simplification de la création d'entreprise, en janvier 2001 ; enfin le rapport de Jean-Claude Daniel et Didier Chouat au Premier ministre sur le développement des petites entreprises, en septembre 2001.

L'action de notre majorité en faveur de l'artisanat et de la petite entreprise a été efficace tant en matière d'aide à la création d'entreprise que de financement de l'entreprise, avec l'augmentation des fonds SOFARIS, la réduction d'impôt pour souscription au capital des PME, le refinancement par la réduction des droits de mutation.

Si ces questions trouvent encore une place de choix dans le dispositif du présent projet de loi, d'autres mesures, notamment sociales, autour du statut du conjoint collaborateur, que j'évoquerai plus tard lors de la discussion des amendements, ou des mesures concernant la formation professionnelle, sont présentes, et correspondent aux vœux et aux attentes exprimés par les professionnels du secteur.

Toujours prêts à donner dans la surenchère, vous trouvez, mesdames et messieurs de l'opposition, ces dispositions insuffisantes. Selon vous, les artisans et les petits entrepreneurs croulent sous les charges. Jamais un gouvernement n'a autant baissé les charges fiscales que celui de Lionel Jospin. C'est au contraire vous qui les aviez augmentées !

**M. Germain Gengenwin.** Parlez du texte plutôt que de faire la leçon à l'opposition !

**Mme Monique Denise.** Ce texte contient une disposition visant à l'étalement et à l'exonération progressive des cotisations sociales. Je vous renvoie à l'article additionnel après l'article 12.

Mais la baisse des charges sociales ne constitue pas l'alpha et l'oméga de toute politique en faveur de l'artisanat et de la petite entreprise. Les charges n'expliquent pas tout, et vous savez que, dans le système assurantiel qui est le nôtre en matière de protection des salariés, ce sont souvent les petites entreprises...

**M. Jean-Paul Charié.** Qui paient le plus !

**Mme Monique Denise.** ... qui paient les pots cassés par les grosses.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui ! Quel aveu !

**Mme Monique Denise.** L'Etat n'est pas responsable de l'externalisation des coûts des grandes entreprises.

Qu'avez-vous fait pendant cinq ans, messieurs de l'opposition, quand vous teniez les rênes du pouvoir ?

**M. Jean-Paul Charié.** Et vous, qu'avez-vous fait pendant les seize ans que vous avez été au pouvoir ?

**Mme Monique Denise.** La loi Madelin du 11 février 1994 visait - je cite l'exposé des motifs - à « simplifier, dans tous les domaines, les procédures administratives qui pèsent sur l'entreprise ». Dans le droit-fil de l'idéologie néo-libérale, ce texte proposait de déréglementer l'environnement entrepreneurial pour faciliter l'éclosion des entreprises et développer un système alternatif au salariat.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est très bien ça !

**Mme Monique Denise.** Nous, au contraire, nous voulons faciliter le salariat dans les petites entreprises, le rendre plus souple et attractif.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Très bien !

**Mme Monique Denise.** Ainsi voterons-nous des dispositions très concrètes à ce sujet, notamment la création d'un titre « emploi salarié » qui facilite l'embauche des premiers salariés tout en sauvegardant leur protection sociale.

Enfin, si ce texte arrive à temps...

**M. Jean-Paul Charié.** Deux jours avant la fin de la session ?

Mme Monique Denise. ... c'est parce qu'il nous faut aider les petites et moyennes entreprises, nos commerçants, nos artisans lorsque le ciel conjoncturel est soudainement moins favorable.

Même si les situations sont contrastées, les PME n'échappent pas, c'est évident, à la dégradation de la situation économique mondiale.

M. Jean-Paul Charié. Quel aveu !

Mme Monique Denise. La France résiste plutôt bien...

M. Jean-Paul Charié. Non !

Mme Monique Denise. ... et plutôt mieux que ses voisins, en particulier l'Allemagne.

M. Jean-Paul Charié. Mais non ! Elle résiste plutôt mal !

Mme Monique Denise. Mais si, monsieur Charié !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Elle a raison !

M. Jean-Paul Charié. Nous sommes au douzième rang !

Mme Monique Denise. Mais les petites entreprises affichent actuellement une certaine prudence, voire une relative attente. Et l'attentisme se traduit par moins d'emplois.

C'est également pour cela qu'il faut aujourd'hui lever les obstacles à l'investissement dans les PME et garantir ainsi leur pérennité.

Pour ma part, je me félicite que ce texte arrive en discussion et je ne doute pas de son adoption prochaine... à moins qu'une improbable majorité choisisse de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour des assemblées parlementaires au tout début de la prochaine législature.

M. Jean-Paul Charié. Ah ! Enfin, un peu de lucidité et de discernement.

M. Jean-Louis Dumont. Inimaginable !

M. Jean-Paul Charié. Enfin une femme lucide. C'est ce que l'on appelle l'intuition féminine !

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. A cette heure-ci, c'est un cauchemar !

Mme Monique Denise. C'est effectivement très improbable, monsieur Charié, ne rêvez pas !

Le groupe socialiste votera ce projet de loi et continuera d'entretenir des rapports d'échange et d'écoute mutuelle avec les représentants des organisations professionnelles et du monde de l'artisanat. Les artisans, les commerçants et les petits entrepreneurs forment avec les agriculteurs l'essentiel du tissu économique. Dans les bourgs et les villages, ils façonnent le maillage de la vie rurale. Sans eux, nos campagnes et nos communes suburbaines ne seraient que des cités dortoirs sans âme, sans vie, sans projet, sans avenir.

Une récente campagne de publicité, fort bien faite, met en valeur la « première entreprise de France, aujourd'hui et pour longtemps ». Nous le souhaitons avec eux, et nous les aiderons à conserver ce statut de toutes nos forces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Trop tard !

(M. Claude Gaillard remplace M. Pierre Lequiller au fauteuil de la présidence.)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Louis Dumont. Défendons ensemble les coopératives de commerçants, monsieur Charié !

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur Dumont, mesdames et messieurs, mademoiselle...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mademoiselle ?

M. Jean-Paul Charié. Je salue ma fille, qui se trouve dans les tribunes, monsieur le secrétaire d'Etat ! Voilà un avantage de votre projet de loi : il a une dimension familiale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez l'air très content. Tout va bien, merveilleusement bien ! Vous êtes heureux !

Le projet de loi, pourtant, est critiqué par l'UPA qui réclame, depuis plusieurs années, l'élaboration d'une loi structurante de nature à libérer le potentiel de développement des petites entreprises. Or, le Gouvernement se limite à un simple projet de loi qui, de toute façon, ne pourra être finalisé compte tenu de la surcharge du calendrier parlementaire. Ce n'est pas parce que vous voteriez le projet de loi ce soir que la loi serait votée, madame Denise !

Mme Monique Denise. Nous la voterons à la fin du mois de juin prochain !

M. Jean-Paul Charié. Comme vous ne serez plus là, vous ne pourrez pas la voter.

En outre, bien qu'il contienne des mesures positives, ce projet de loi manque d'envergure. La CGAD a un avis identique. Mais, malgré toutes critiques, pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, tout va bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Que dit la CGPME ?

M. Jean-Paul Charié. La CGPME a, elle aussi, lourdement critiqué ce projet de loi.

M. Jean-Louis Dumont. C'est une critique idéologique, pas professionnelle !

M. Jean-Paul Charié. La CGPME est allée présenter ses propositions au Président de la République. M. Jospin, Premier ministre, a refusé de la recevoir. Mais pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, tout va bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Premier ministre travaille, lui ! Il n'est pas en campagne !

M. Jean-Paul Charié. Les entreprises de l'alimentation manifestent ! Mais tout va bien !

M. Michel Vergnier. Il ne faut pas charrier tout de même !

M. Jean-Paul Charié. Les cafés-hôtels-restaurants manifestent. Mais tout va bien !

Les entreprises de transport, les petites entreprises sont soumises à des conditions de travail intolérables. Mais tout va bien !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. M. Charié est à la tribune, tout va bien ! (*Rires.*)

M. Jean-Paul Charié. Les coopératives de commerçants sont l'objet de pratiques scandaleuses, que nous avons, vous et nous, dénoncées comme du terrorisme économique.

M. Michel Vergnier. Aïe, aïe, aïe !

M. Jean-Paul Charié. Chaque jour, les salariés et les dirigeants des petites entreprises sont, vous le savez, soumis à cette dictature et beaucoup d'entreprises meurent. Mais, tout va bien !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** M. Charié est le Ben Laden de Leclerc! (*Rires.*)

**M. Michel Vergnier.** Approchons-nous bientôt des cinq dernières minutes?

**M. Jean-Paul Charié.** Les commerçants des centres-villes, madame Denise, comme ceux des milieux ruraux, se plaignent d'une concurrence déloyale. Mais tout va bien!

**M. Jean-Louis Dumont.** Tout va très bien, madame la marquise!

**M. Jean-Paul Charié.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous dites aimer le monde des commerçants et des artisans. Pourquoi alors avez-vous refusé à l'automne dernier d'augmenter le budget des chambres de métiers?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Nous l'avons augmenté de 5,4 %!

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Sur les droits fixes!

**M. Jean-Paul Charié.** Admettons! Je ne vais pas discuter avec vous ce point. Mais combien ont augmenté leurs charges?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Pas plus!

**M. Jean-Paul Charié.** Vraiment, pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, tout va bien!

Les charges des chambres de métiers ont suivi la progression de l'indice salarial - soit 3 % -, et l'augmentation naturelle des prix - soit 3 % -, et ont été accrues de 10 % du fait des 35 heures. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'aurai pas le front de dire que vous ne savez pas compter mais, pour moi, trois plus trois plus dix font 16 %. Si, pour vous, 16 % égalent 5,4 %, il est normal que tout aille bien!

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Les chambres de métiers ne se sont jamais aussi bien porté.

**M. Jean-Paul Charié.** Concernant la taxe d'apprentissage, la gauche et la droite tirent chacune la couverture à soi.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Pas la droite!

**M. Jean-Paul Charié.** Le gouvernement de M. Jospin défend l'apprentissage, dites-vous!

**M. Michel Vergnier.** Eh oui!

**M. Jean-Paul Charié.** Monsieur le secrétaire d'Etat, combien les centres de formation par apprentissage des chambres de métiers forment-ils de salariés? 40 %. Quelle part reçoivent-ils des 71 milliards rapportés par la taxe d'apprentissage? 230 millions, soit 3 %! A part ça, tout va bien!

Les décrets sur les péréquations de la taxe d'apprentissage, l'une des nombreuses promesses du Gouvernement, sont-ils parus? La péréquation de 8 à 12 % de cette taxe qui permettrait enfin d'accroître les moyens budgétaires alloués aux centres de formation par apprentissage est-elle concrétisée? La promesse a-t-elle été tenue?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Elle le sera!

**M. Jean-Paul Charié.** Cela fait un an que vous le promettez!

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Elle sera tenue, comme les 35 heures et les emplois-jeunes!

**M. Jean-Paul Charié.** Pour l'instant, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne voyons qu'engagements et promesses non tenus.

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** C'est faux!

**M. Jean-Paul Charié.** Vous promettez et ne tenez rien. Mais tout va bien!

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Dites ça à Chirac mais pas à nous!

**M. Jean-Paul Charié.** En ce qui concerne le secteur des fruits et légumes, monsieur le rapporteur, j'ai été particulièrement fier de travailler à vos côtés pour, premièrement, dénoncer, deuxièmement, identifier, et troisièmement, trouver des solutions pour éviter les comportements inadmissibles et les pratiques déloyales dont je viens de parler.

Nous avons voté à l'unanimité une mesure en faveur de la promotion des fruits et des légumes qui, quelle que soit l'origine de ceux-ci, ne pouvait être développée qu'après des accords interprofessionnels. Or votre administration, la DGCCRF, s'est permis d'écrire que les fruits et les légumes provenant de produits étrangers n'étaient pas soumis à cette disposition. Non seulement vous faites des promesses que vous ne tenez pas, mais quand une disposition en faveur des petites et moyennes entreprises est votée à l'unanimité, votre administration fait appliquer le contraire... Mais tout va bien!

Avec M. le président de la commission de la production et des échanges, nous nous sommes battus pour défendre le système de distribution de l'automobile. Je suis RPR, il est communiste. Une fois de plus, remarquez-le, j'ai su dépasser les clivages politiques. Le Gouvernement allemand s'est prononcé vivement contre les dispositions annoncées par la Commission de Bruxelles et qui vont gravement remettre en cause, contre l'intérêt des consommateurs, des garages, des concessionnaires, le système de distribution des automobiles. Et vous, qu'avez-vous fait?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Ce n'est pas si clair...

**M. Jean-Paul Charié.** Pas si clair? Pourquoi cela serait-il clair pour les Allemands? Pour l'opposition, mais pas pour vous?

**M. Jean-Marie Aubron.** Hors sujet!

**M. Jean-Paul Charié.** Pour vous, quels que soient les orages, les manifestations, les déceptions, tout va bien!

**M. Jean-Louis Dumont.** Tout va très bien!

**M. Jean-Paul Charié.** Vous êtes un homme heureux, monsieur le secrétaire d'Etat! Nous sommes un pays en déclin, mais pour vous, tout va bien!

**Mme Monique Denise.** Comment peut-on dire cela!

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Arrêtez! C'est la France que vous critiquez!

**M. Jean-Paul Charié.** Avec votre sourire, votre enthousiasme, votre bonne volonté, votre élan de cœur, vous avez même réussi, pour la première fois en France depuis des années, à provoquer une manifestation de tous les présidents et élus des chambres des métiers! Mais tout va bien!

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Quelle confiance dans la France et les entrepreneurs !

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes fiers d'une baisse des impôts ? Je l'estime à 11,5 millions...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Milliards !

M. Jean-Paul Charié. D'euros !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. 11,5 milliards d'euros !

M. Jean-Paul Charié. Oui, 11,5 milliards d'euros.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ouf ! Nous y sommes ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Charié. A ceci près que ces 11,5 milliards d'euros ne représentent que le cinquième des recettes supplémentaires dues à la croissance ! En d'autres termes, vous avez accru les charges des quatre cinquièmes restants.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout !

M. Michel Vergnier. Vous n'avez décidément aucune logique mathématique !

M. Jean-Paul Charié. Et ce n'est pas un hasard. C'est à cause de cette augmentation des charges que la France détient le record des prélèvements obligatoires...

M. Michel Vergnier. N'importe quoi !

M. Jean-Paul Charié. ... qui dépassent aujourd'hui 46 % du produit intérieur brut : presque 50 %, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais 50 % de prélèvements obligatoires sur le PIB, cela ne vous émeut pas. Pour vous, tout va bien.

M. Michel Vergnier. Allons !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je ne dis pas que tout soit parfait...

M. Jean-Paul Charié. Vous êtes fier d'avoir fait voter à ce jour 210 lois, avez-vous dit en commission de la production et des échanges.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Deux cent quarante.

M. Jean-Paul Charié. « Voyez comment nous, les socialistes, défendons les petites et moyennes entreprises : deux jours avant la fin de la session, nous déposons une loi pour les PME. La preuve que nous sommes compétents, c'est que nous avons "vendu" 240 lois. »

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Nous ne vendons rien !

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai. Si vous vendiez quelque chose, vous sauriez ce qu'est le commerce !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais vous, comme marchand de tapis, vous êtes parfait !

M. Jean-Paul Charié. Ce dont ont besoin nos petites et moyennes entreprises aujourd'hui, ce n'est pas de plus de lois, mais de moins de lois.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pourquoi demandent-elles une loi, alors ?

M. Jean-Paul Charié. Elles demandent une loi d'orientation.

M. Jean-Louis Dumont. Et de simplification des anciens textes !

M. Jean-Paul Charié. Elles ne demandaient pas cette foule de mesurette dont bon nombre ne devraient relever que du décret.

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Aucune analyse, aucune proposition ! C'est tout Charié !

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le secrétaire d'Etat, on ne peut être fier de diriger un pays qui gagne en mesurant sa capacité à gouverner au nombre de lois votées. Vous êtes fier de légiférer,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est précisément le lieu ici, figurez-vous !

M. Jean-Paul Charié. ... vous êtes fier de légiférer deux jours avant la fin de la session. Petite habileté, c'est vrai, mais c'est précisément ce genre d'habileté qui discrédite la démocratie, qui appauvrit la République.

Mme Monique Denise. Qu'est-ce que c'est que ce raisonnement à la noix ?

M. Jean-Paul Charié. Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous appelez à la négociation, au dialogue, à la mobilisation au service des petites et moyennes entreprises. Nous avons une dizaine d'amendements que nous avons examinés en commission de la production et des échanges, et certains avaient été adoptés. Or je viens d'apprendre que, à la demande du Gouvernement, ils ont été par la suite considérés comme irrecevables. Le bénéfice de l'allocation parentale d'éducation, dans l'intérêt des familles et des collaborateurs ? Irrecevable !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qui paie ?

M. Jean-Paul Charié. L'allocation de repos maternel ? L'opposition proposait, construisait,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. L'opposition ne paie jamais !

M. Jean-Paul Charié. ... Pour vous, irrecevable ! La fin de la distorsion entre l'imposition des bénéfices relevant de l'impôt sur le revenu et ceux de l'impôt sur les sociétés ? Irrecevable !

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Certainement pas pour M. le secrétaire d'Etat !

M. Jean-Paul Charié. Si seulement vous aviez su mettre fin à cette injustice, monsieur le secrétaire d'Etat ! Les travailleurs indépendants sont soumis aux mêmes taux de cotisations et d'impôt que les salariés, mais sur des bases fiscales et sociales beaucoup plus élevées. Les travailleurs de France payent sur leur salaire. En toute logique, les travailleurs indépendants ne devraient payer les taxes, impôts et charges sociales que sur leur prélèvement ; or ils payent sur la totalité de leurs marges d'exploitation ! Voilà cinq ans que je vous répète, en tant que rapporteur pour avis du budget du commerce et de l'artisanat, à quel point il est urgent de remédier à cette injustice. Vous n'avez toujours rien fait, mais vous persistez à dire que vous aimez les artisans, les commerçants, les petites et moyennes entreprises...

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. Quand on aime, on ne compte pas !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. La passion, ce n'est pas nous. Nous, c'est la rigueur !

M. le président. Monsieur Charié, il faut conclure.

M. Jean-Paul Charié. Si vous aimiez les commerçants et les artisans, cela se saurait, monsieur le secrétaire d'Etat ! Et si les commerçants et les artisans vous aimaient, cela se saurait aussi et ils ne manifesteraient pas autant !

M. Jean-Claude Daniel, *rapporteur*. Qu'est-ce qui vous fait peur ?

M. Jean-Paul Charié. Mais pour vous, tout va bien !

M. Didier Chouat, *rapporteur pour avis*. C'est un discours de jalousie !

M. Jean-Paul Charié. Dites à M. Jospin que vous avez réussi aujourd'hui au moins ceci : à nous avoir permis de mettre en évidence les différences entre l'opposition et la majorité sur le plan de l'éthique, de l'engagement et des conceptions du commerce et de l'artisanat,...

M. François Brottes. Ça, c'est vrai !

M. Jean-Paul Charié. ... à nous avoir permis de rappeler que, durant ces cinq dernières années, sinon les quinze années sur vingt et une pendant lesquelles vous avez été au pouvoir, vous avez fait le contraire de ce que vous prétendez faire aujourd'hui ; à nous avoir permis enfin d'affirmer notre confiance,...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Confiance en vous !

M. Jean-Paul Charié. ... confiance en nos valeurs, confiance en la qualité de nos petites et moyennes entreprises !

Dites-lui bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que, grâce à cette dernière loi, les Français, les commerçants, les artisans sauront enfin clairement qui les défend dans ce pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Brottes. Ça, vous avez raison, ils sauront qui les défend réellement !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Et le problème, c'est que les Français ne veulent pas de vous !

(*M. Pierre Lequiller remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER, vice-président

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de loi est, nous le savons, très attendu par les responsables des petites entreprises, mais aussi par tous les acteurs concernés par le développement économique dans ses réalités les plus locales.

Comme le note à juste titre l'exposé des motifs, outre leur importance au plan économique et social, les petites entreprises dont le réseau constitue un des maillages géographiques les plus serrés parmi ceux qui couvrent le territoire, jouent un rôle moteur dans l'aménagement, dans l'animation des zones urbaines et rurales et dans le soutien à la croissance.

C'est dire à quel point il est important d'approfondir ce qui a pu être entrepris ces dernières années pour soutenir la création, le développement des petites entreprises, en inscrivant ces actions dans un projet à moyen terme, se donnant comme ambition la dynamisation du tissu économique, la valorisation de l'emploi qualifié, l'aménagement équilibré et le développement harmonieux des territoires.

Le projet de loi soumis aujourd'hui à notre examen reprend plusieurs recommandations, parmi les plus importantes, avancées dans le rapport parlementaire de Didier Chouat et Jean-Claude Daniel.

Il vise à favoriser le développement de la petite entreprise aux différents stades de sa vie, de la création à la transmission, à donner un statut moderne aux femmes et aux hommes qui font la petite entreprise, qu'ils soient entrepreneurs ou salariés, à améliorer l'environnement dans lequel s'exerce l'activité des PME et de l'artisanat. Autant d'objectifs que nous partageons.

Mais pour répondre aux attentes et être réellement à la hauteur des enjeux, ce texte méritera à l'évidence d'être sensiblement enrichi avant son adoption définitive, nous l'espérons, au début de la prochaine législature.

Cette première lecture peut déjà amener des améliorations significatives. Il convient notamment de mieux cibler les diverses mesures d'incitation fiscale proposées afin de prendre davantage en compte la diversité des entreprises regroupées sous le terme générique de « petite entreprise. »

La défiscalisation proposée de la transmission est légitime dès lors qu'elle peut contribuer à la pérennité de l'entreprise, de ses savoirs et permettre l'indispensable relève des générations.

Il en irait différemment si cette mesure devait se traduire par un effet d'aubaine ou si elle devait encourager une externalisation d'activités de la part de grands groupes dans le seul but d'échapper à leurs obligations en matière sociale et fiscale.

Nous insistons ainsi pour que l'aide fiscale à la reprise soit conditionnée à la poursuite de l'activité pendant la durée correspondante – soit au moins cinq ans –, mais aussi au respect d'engagements précis quant à la préservation de l'emploi et la mise en place d'actions de formation au bénéfice des salariés.

Nous avons connu trop d'exemples, par le passé, de repreneurs volant au secours de PME-PMI en difficulté pour finalement les « restructurer », liquider les emplois, capter leur clientèle et s'assurer ainsi un profit facile, pour ne pas être très attentifs à ce que des contreparties soient effectivement demandées aux bénéficiaires de l'aide.

C'est une question de principe, si l'on veut que la fiscalité incite réellement à des choix de gestion donnant la priorité à l'emploi qualifié.

Cela nous apparaît d'autant plus fondé que les entreprises entrant dans le champ de l'aide fiscale sont loin de se limiter au commerce de détail, à l'entreprise artisanale ou la micro-entreprise. Une société qui compte trente ou quarante salariés dans certains secteurs d'activité, celui des nouvelles technologies notamment, dégage souvent une forte valeur ajoutée, et par voie de conséquence de larges bénéfices.

La question des financements reste à tous égards décisive. Les petites entreprises éprouvent toujours de sérieuses difficultés pour accéder au crédit et les conditions de prêts exigées par les banques sont souvent plus sévères que celles qu'elles imposent aux grands groupes. Nous ne pouvons donc que partager le bien-fondé du dispositif de fluidification de l'épargne réglementée, prévue à l'article 1<sup>er</sup>, ou le relèvement du plafond du CODEVI, assorti d'une augmentation du taux de centralisation de ces ressources auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin d'en cibler la distribution vers des organismes et des produits spécifiquement destinés aux petites entreprises et aux entreprises artisanales. C'était là une revendication ancienne de notre groupe.

Mais nous ne pensons pas pour autant que cela suffise à régler toutes les difficultés que rencontrent les petites entreprises pour financer leurs investissements dans des conditions correspondant aux nécessités de leur développement. Si les prêts CODEVI sont exclusivement réservés aux petites et moyennes entreprises et ont le mérite d'avoir des taux plafonnés à 6,45 % pour les crédits d'une durée inférieure à sept ans et à 6,75 % pour les autres, ils sont loin de représenter la meilleure formule de financement. Ils ne couvrent d'ailleurs que 10 % des investissements des entreprises.

Il est indispensable de relancer parallèlement une politique de prêts bonifiés. Aussi proposons-nous d'insérer dans le code de l'artisanat un titre V qui préciserait les objectifs et les finalités des aides financières accordées par l'État aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers. De même, nous proposons l'ouverture, au bénéfice de l'artisan, d'une aide d'un montant équivalent à une bonification pour les emprunts contractés pour la création, le développement ou la mise aux normes de l'entreprise.

L'argument souvent avancé pour justifier la priorité donnée aujourd'hui à la prise en charge du risque crédit, par le biais de la SOFARIS ou par le soutien public donné au développement du capital-risque, est la faible consommation des crédits des prêts bonifiés. Mais cette sous-consommation devrait à nos yeux donner lieu à des baisses sélectives beaucoup plus audacieuses, allant jusqu'à un taux négatif, y compris pour les prêts à long terme dès lors que l'entreprise s'engagerait sur des objectifs précis sur le terrain de l'emploi et de la mise en formation.

Ce raisonnement vaut tout particulièrement pour les PME, mais peut aussi s'appliquer à des entreprises plus importantes. Le recours aux marchés financiers a en effet un coût social et économique considérable. La question d'une relance sélective du crédit, en alternative à la domination toujours plus lourde des marchés financiers, est aujourd'hui posée.

Nous proposons d'amorcer le processus grâce à la mise en place de fonds régionaux alimentés par la reconversion d'une partie des aides à l'emploi et par l'épargne salariale. Cette relance trouverait sa pleine efficacité dans une politique de refinancement du crédit conduite sur les mêmes bases.

Il est essentiel de prévoir expressément des mesures participant d'une discrimination positive en faveur des petites entreprises et de l'artisanat, en cohérence avec la nécessaire dynamisation du système productif à l'échelle des régions et des bassins d'emplois. L'exposé des motifs insiste, à juste titre, sur l'enjeu du développement des réseaux territoriaux, impliquant la mise en place d'outils de développement des territoires.

Le rapport parlementaire considère ainsi que la création, le développement, la transmission des entreprises ne peuvent se concevoir en dehors d'une optique d'aménagement du territoire. Il insiste sur l'importance du travail en réseau, de l'ingénierie économique du territoire, de la mobilisation de l'épargne de proximité, de la mutualisation des efforts au service de l'innovation. Aussi regrettons-nous que les dispositions proposées dans votre projet rendent en définitive peu lisible une articulation pourtant capitale.

Une enquête, publiée en 1998 par la revue *Economie et statistique*, démontre très clairement que les PME sont inscrites dans un système productif traversé par d'intenses mouvements qui affectent annuellement le classement des entreprises par catégorie et par taille. Dès lors, on ne peut comprendre l'évolution du nombre des PME ni évaluer

objectivement leur contribution au développement sans s'intéresser aux relations qu'entretiennent les grands groupes avec leur environnement, qu'il s'agisse des politiques d'externalisation d'activités et de sous-traitance ou des échanges internes.

Le grand mérite de cette étude tient au fait, me semble-t-il, qu'elle nous incite à sortir d'une vision mythique de la contribution des PME à la croissance et à l'emploi. Elle décrit tout à la fois la tendance à la réduction des emplois au sein des groupes durant les dernières décennies et le dynamisme, sur le plan des effectifs, des entreprises indépendantes.

Mais elle souligne également la relative fragilité des entreprises indépendantes, confrontées à des coûts non salariaux plus importants et notamment à des charges financières élevées, par comparaison aux PME liées aux groupes, lesquelles bénéficient, du fait même de leur statut, d'une certaine mutualisation des ressources.

C'est dire combien il importe, si l'on se réfère aux conclusions de cette étude corroborées par plusieurs autres travaux, d'élargir, par des mesures économiquement et territorialement ciblées, ce partage des ressources aujourd'hui largement limité aux réseaux contrôlés par les grands groupes dans le souci de la rentabilité financière. Alors que la révolution informationnelle en cours multiplie le potentiel d'efficacité de tels partages, le projet de loi mériterait d'affirmer plus clairement cette ambition en incitant à ce que se nouent, à l'échelle des bassins d'emploi, des coopérations économiques et industrielles se traduisant, notamment, par la mutualisation des coûts en matière de recherche, de formation, de diffusion des nouvelles technologies.

Le volet social du projet mérite également d'être enrichi, si l'on veut que la petite entreprise constitue bel et bien un levier de promotions des hommes.

Le texte propose justement des dispositions visant à sécuriser l'entrepreneur et son conjoint, par exemple l'institution d'un subside au bénéfice du travailleur indépendant et de sa famille, en cas de liquidation d'une entreprise. Il renforce la protection des personnes qui se portent caution ou co-débiteur d'une dette professionnelle. Il élargit les compétences des commissions départementales de surendettement aux personnes qui se sont portées caution. Il renforce le statut de conjoint collaborateur en rendant ce statut obligatoire dans les entreprises de moins de dix salariés, pour les conjoints n'exerçant pas leur activité dans les conditions statutaires de droit commun – associé, salarié ou dirigeant.

Ce sont autant de mesures positives, et nous sommes convaincues de leur bien-fondé. Mais il est nécessaire d'aller plus loin, par exemple en ce qui concerne la protection du domicile principal, en cas de liquidation, ou l'extension de divers droits sociaux, qu'il s'agisse du mode de calcul des droits à la retraite, de l'ouverture du bénéfice de l'allocation parentale d'éducation à taux partiel ou de l'extension des indemnités journalières de maternité aux conjoints collaborateurs.

Si l'exposé des motifs suggère, là encore, différentes pistes, nous aurions souhaité que le texte affirme plus clairement l'enjeu de la formation pour l'efficacité économique et l'attractivité des petites entreprises qui, dans certains secteurs d'activité, souffrent de réelles difficultés de recrutement.

La nécessité de préciser le statut des maîtres d'apprentissage, d'améliorer le statut de l'apprenti, tout comme l'offre de formation des CFA, sont autant de pistes explorées par le rapport Daniel.

Organiser la formation continue des salariés comme des entrepreneurs suppose que l'on mobilise davantage de moyens publics, mais aussi un effort accru et mutualisé de toutes les entreprises.

L'on ne saurait opposer développement économique et progrès social. Cela vaut aussi dans le cas des 35 heures : nous ne pouvons que confirmer nos réserves sur le choix des mesures dérogatoires retenues par le Gouvernement qui renvoie de fait le passage effectif aux 35 heures à 2006, dans certains secteurs d'activité, ce qui est injuste et sera contre-productif pour l'image de marque de ces métiers.

Le passage aux 35 heures montre à quel point la nécessité d'une réforme des cotisations sociales patronales est devenue urgente. Nous proposons de réintégrer dans l'assiette un certain nombre de rémunérations et les revenus financiers des entreprises qui échappent actuellement à une cotisation, et de différencier les taux en fonction de la masse salariale et de la gestion financière de l'entreprise.

Nous ne pouvons, en revanche, que saluer la mise en place de comités des activités sociales et culturelles afin que les salariés puissent bénéficier des œuvres sociales qui sont habituellement du ressort des comités d'entreprise.

Mais ces nouvelles structures n'enlèvent rien à la nécessité d'abaisser à vingt salariés le seuil des effectifs au-dessus duquel un comité d'entreprise de plein exercice est obligatoire. Les entreprises de vingt à cinquante salariés sont très minoritaires, mais ce sont elles qui sont directement concernées par la stratégie d'externalisation d'activité des groupes. Il nous paraît donc très important que soient renforcés les droits des salariés au travers des compétences économiques dont dispose un comité d'entreprise.

Si ce projet de loi qui clôt la présente législature comporte des dispositions indéniablement positives, qui méritent d'être rapidement mises en œuvre, nous sommes encore loin d'une véritable loi de programme donnant sens et perspective à l'action engagée pour que la petite entreprise et l'artisanat soient réellement capables d'apporter toute leur contribution au développement harmonieux des territoires et à la bataille du plein emploi pour tous.

Nous souhaitons que ce premier examen du projet de loi par notre assemblée contribue le plus possible à combler cet écart. C'est donc avec le souci constructif d'améliorer le texte que notre groupe aborde cette première lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Hériaud.

**M. Pierre Hériaud.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous allons examiner trop rapidement un projet de loi dont l'objectif méritait mieux. A la première entreprise de France que constitue l'artisanat, la onzième législature ne consacra que ses derniers instants, se terminant probablement par l'enterrement d'un projet virtuel.

Ce projet qui nous est soumis fait suite au rapport de nos collègues Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, dont la mission consistait à proposer des améliorations en matière financière, fiscale, sociale, juridique et culturelle, afin d'encourager la croissance et la pérennité des entreprises concernées, selon vos propres déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le rapport rappelle un constat bien connu : l'artisanat est la première entreprise de France ; constituée de 670 000 entreprises, auxquelles s'ajoutent 476 000 entreprises libérales, elle dégage 61 milliards et 75 millions

d'euros. Il faut toutefois considérer que, dans l'artisanat, la valeur ajoutée par actif est extrêmement faible, puisqu'elle n'est que de 20 326 euros alors que la moyenne nationale est de 51 940 euros. Cela se traduit par de très grandes disparités dans la productivité, dans les revenus et dans les conditions de travail. Beaucoup d'entreprises artisanales sont des micro-entreprises, au point que, comme le rapport de nos collègues le souligne, un quart d'entre elles sont « orphelines » des différents registres dans lesquelles elles pourraient se trouver inscrites ou immatriculées.

Enfin, les crédits d'intervention et d'aides à l'artisanat sont très faibles, ne représentant que 2,5 pour dix mille du budget de l'Etat, soit 60 millions d'euros.

La seule mesure d'efficacité immédiate pour l'artisanat a consisté dans la baisse de la TVA de 19,6 à 5,5 % pour les travaux d'entretien de l'habitat, emportant un montant annuel de 3,05 milliards d'euros, soit 20 milliards de francs.

Partant de ce constat, des propositions sont formulées concernant, d'une part, l'entreprise et, d'autre part, son environnement tout au long de son existence. Votre projet de loi reprend ces principaux points – en trois titres et dix-sept articles.

Je voudrais, pour ma part, n'évoquer brièvement que les problèmes de financement et de transmission de l'entreprise, mes collègues Germain Gengenwin et Claude Gaillard, notamment, ayant abordé les problèmes de statut des entreprises et de la formation.

Dans votre projet, le financement et la transmission de l'entreprise artisanale apparaissent simple. Il faut, pour que cela marche, modifier pas moins de six codes – le code général des impôts, le code de la construction et de l'habitation, le code monétaire et financier, le code de commerce, le code de la sécurité sociale et le code du travail –, ainsi que deux lois.

En matière de financement de l'entreprise, il s'agit de permettre, sans supprimer les avantages fiscaux qui y sont liés, de procéder à des retraits ou rachats d'épargne personnelle préalable de l'entrepreneur et/ou de son conjoint sur des comptes sur livret, y compris d'épargne d'entreprise ou CODEVI dont le plafond est relevé, par l'article 2, de 4 600 euros à 6 000 euros.

L'article 3 modifie l'article L. 313-12 du code monétaire et financier pour régler par un décret à paraître les conditions de maintien d'un crédit en cours par un établissement de crédit, sans que ce dernier puisse être poursuivi pour soutien abusif.

Quant à la transmission de l'entreprise, les articles 6, 7 et 8 du projet de loi portent différentes mesures d'ordre fiscal relatives aux droits de mutation, au plafond de cession des fonds de commerce ou de clientèle transmis par le donateur qui doit les détenir depuis plus de deux années.

Le donataire qui bénéficie d'une réduction d'impôt de 25 % devra garder l'entreprise pendant au moins cinq années.

Les intérêts d'emprunt seront retenus dans la limite de 6 000 euros pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé, et de 12 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune, montant qu'a proposé de doubler la commission des finances.

Il s'agit de multiples souhaits de réorientation d'une épargne existante, mais ce ne sont que des souhaits et non une création d'épargne automatique. Les conditions d'application de l'article 8 seront fixées par décret. Le rapport de nos collègues affichait « l'homme au cœur de

l'économie ». Le résumé du projet de loi pourrait s'intituler : « Un entrepreneur désorienté dans une usine à gaz »...

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Tout de suite les grands mots !

**M. Pierre Hériaud.** ... car il s'agit davantage d'un DDOEF fourre-tout que de la véritable loi d'orientation que l'on nous annonçait !

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**M. Pierre Hériaud.** Revenons les pieds sur terre. Qui, parmi les rédacteurs du projet de loi, a jamais été partenaire financier d'une entreprise artisanale ? Qui n'a pas encore vu que les CODEVI n'étaient attractifs que pour les placements d'épargne non risquée et que leur taux de sortie était souvent supérieur à ce qu'offrait le marché ? C'est si vrai que, l'enveloppe n'étant pas consommée par les entreprises, elle s'est ouverte aux collectivités publiques qui, pour les mêmes raisons, n'en ont pas voulu.

**M. Nicolas Forissier.** Très juste !

**M. Pierre Hériaud.** « Placer l'homme au cœur de l'économie », c'est d'abord lui faire confiance, et lui faire confiance, c'est pouvoir lui faire crédit.

Dans la mortalité infantile des entreprises artisanales, qui représente 50 % pendant les cinq premières années, le facteur humain défaillant représente 80 % des cas. C'est donc, avec la qualification professionnelle, la formation à la gestion technique, économique et financière de l'entreprise, qu'il faut développer et aider en priorité. Le reste n'est pas à négliger, mais apparaît alors comme accessoire.

Accessoire et étriqué paraît ce projet de loi qui se voulait, sans doute, essentiel et novateur, qui, une fois de plus, est présenté dans la précipitation et qui, malgré les améliorations apportées par le travail des commissions et peut-être ici au cours de l'examen des articles, ne peut que manquer son objectif et emporter nos regrets dans l'instant. Le vrai débat va devoir être repris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Charles.

**M. Bernard Charles.** Monsieur le secrétaire d'Etat, comme les artisans, nous attendions beaucoup de ce texte. On a répété que l'artisanat est la première entreprise de France : pour nous, c'est plus qu'un slogan publicitaire, c'est une réalité du quotidien. En effet, depuis longtemps, les radicaux se sont attachés à soutenir la politique artisanale. Nous voyons, dans la politique territoriale, dans la vie des intercommunalités, dans les réflexions que nous menons dans le cadre des pays, que le rôle des petites entreprises et des entreprises artisanales est irremplaçable, malgré les fortes mutations que ce secteur a connues ces dernières années.

Il est capable de s'adapter, d'innover et est à taille humaine.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Très bien !

**M. Bernard Charles.** Favoriser la création d'entreprise, faciliter le financement des PME, favoriser les conditions de reprise, assurer une meilleure sécurité à l'entrepreneur et à son conjoint, simplifier le fonctionnement de ces entreprises, favoriser la formation, telles sont les idées forces de ce texte d'orientation. Je tiens donc, à ce stade, à féliciter Jean-Claude Daniel et Didier Chouat qui ont fourni un gros travail en élaborant leur rapport.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Tout à fait !

**M. Bernard Charles.** Ils ont rencontré beaucoup de monde et essayé d'apporter des éléments réalistes et positifs. J'ai entendu beaucoup de critiques à cette tribune, mais je crois me souvenir que, lorsque j'étais dans la minorité, nombre des orateurs qui se sont exprimés ce soir au nom de l'opposition se plaignaient que les gouvernements qu'ils soutenaient ne faisaient rien pour l'artisanat.

Mes félicitations s'adressent également à vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous connaissons votre pugnacité, et je sais que vous vous êtes beaucoup impliqué pour que ce texte soit débattu ce soir. Certes, nous aurions préféré l'examiner jusqu'à son terme, mais notre calendrier parlementaire ne le permet pas ; cela tient au fonctionnement de nos institutions. Mais nous espérons, et nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi, être présent après le 25 juin pour poursuivre l'étude du texte avec une majorité identique.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Bernard Charles.** Ce projet de loi est donc un signe en faveur des professionnels, mais je ne veux pas passer sous silence les mesures prises depuis cinq ans. Je ne peux pas laisser dire que nous aurions attendu les derniers instants de la législature pour travailler en faveur de l'artisanat.

**M. Michel Vergnier.** Très bien !

**M. Bernard Charles.** En effet, souvenons-nous de la loi sur les nouvelles régulations économiques, de la réforme des marchés publics, de la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés, de la suppression progressive de la part salariale dans l'assiette de la taxe professionnelle, de la baisse de la TVA sur le bâtiment...

**M. Gérard Charasse.** Pas sur la restauration.

**M. Bernard Charles.** ... qui a permis à l'artisanat du bâtiment de se développer – à tel point qu'il connaît maintenant des difficultés de recrutement pour répondre à la demande –, de la diminution des droits de mutation. Cet ensemble de mesures représente un effort sans précédent en faveur des petites entreprises et de l'artisanat. Il fallait le souligner.

Un chiffre, souvent cité, est particulièrement éloquent. Pendant que les entreprises de plus de 200 salariés perdaient plus de 800 000 emplois et fermaient des usines qui tournaient mettant les salariés sur le carreau pour répondre à des impératifs boursiers, les entreprises de moins de vingt salariés, elles, créaient plus de 1,2 million d'emplois.

Dans cet esprit, les députés radicaux saluent la démarche du Gouvernement. Mais ils souhaitent d'autres avancées dans deux secteurs prioritaires. Je les décrirai, laissant à mon ami Gérard Charasse le soin d'aborder tout à l'heure d'autres aspects.

Nous souhaitons ainsi des progrès supplémentaires et plus concrets en matière de sécurisation de l'entrepreneur face aux difficultés résultant de la confusion du patrimoine familial et du patrimoine professionnel. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, c'est la totalité des biens de l'entrepreneur et de sa famille, notamment la résidence d'habitation, qui est engagée. Le risque est énorme et résulte du principe, posé par le droit civil, de l'unicité du patrimoine ; pour le réduire nous souhaitons que soit augmentée la valeur des biens de famille insaisissables.

Nous tenons également beaucoup à la qualification professionnelle. L'obligation d'une qualification professionnelle minimale des créateurs d'entreprise, au moment de leur inscription au registre des métiers, a été introduite par la loi du 5 juillet 1996, mais n'est toujours pas appliquée. Il est donc nécessaire de faire évoluer le texte, en stipulant dans la loi le niveau de qualification minimum à justifier pour l'ensemble des activités, en renvoyant à un décret les seules activités pour lesquelles une qualification spécifique est requise, et à un autre décret la question du contrôle préalable à l'installation de l'artisanat. Il en va également de l'intérêt du consommateur. Et nous serons vigilants sur ces points pendant la discussion du texte, monsieur le secrétaire d'Etat.

Sécurisation de l'entrepreneur et de sa famille, reconnaissance de la qualification des artisans, amélioration du statut du conjoint collaborateur : ces trois mesures particulières amélioreront, j'en suis convaincu, le sort de l'artisanat.

Les artisans et les commerçants nous seront reconnaissants d'avoir eu l'audace de les soutenir. Celles et ceux qui font la richesse de notre territoire, au quotidien, et qui participent ainsi véritablement à son engagement méritent bien cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marcelle Ramonet.

**Mme Marcelle Ramonet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ma déception à la lecture de ce texte est à la hauteur des attentes qu'avait suscitées l'annonce faite par Bercy, le 16 octobre 2000, d'une grande loi d'orientation pour l'artisanat et les petites entreprises. Car vous nous livrez, monsieur le secrétaire d'Etat, un texte tardif et bien modeste.

Il est tardif, tout d'abord. Vous êtes au pouvoir depuis presque cinq années. Pourquoi ne pas avoir élaboré à temps un texte souhaité par plusieurs millions de professionnels ? Vous savez bien que son dépôt, la toute dernière semaine de la législature, laisse planer un sérieux doute sur son avenir.

Il est modeste, ensuite. Si certaines dispositions vont dans le bon sens, on ne peut que déplorer le manque de vision et d'ambition du projet de loi. Ainsi, des mesures telles que la possibilité de mobiliser les produits d'épargne courants pour créer ou reprendre une entreprise, ou le relèvement du seuil d'exonération des plus-values professionnelles en cas de cession d'entreprise, ne sont peut-être pas contestables dans leur principe, mais restent trop limitées. Il convient de rappeler que la création ou la reprise d'une entreprise pose essentiellement un problème de financement et d'apport personnel, notamment pour les plus jeunes. Il aurait été judicieux d'étendre la possibilité - offerte aux seuls titulaires de PEL ou de PEA ou à leur conjoint dans le cadre d'une reprise ou d'une création - à tous les cas de figure.

D'autres mesures paraissent insuffisamment ciblées. Le crédit d'impôt recherche reste destiné à des entreprises de technologie, et, par conséquent, ne concerne pas la très grande majorité des petites entreprises françaises.

Une incitation fiscale, sous forme d'un crédit d'impôt élargi, aurait été plus efficace pour encourager l'investissement dans la modernisation des biens productifs ou dans la mise aux normes, en matière d'hygiène par exemple.

Cette mesure aurait permis de toucher un très grand nombre d'entreprises confrontées à la modernisation de leur outil de travail.

De même, le financement du remplacement d'un salarié parti en formation témoigne d'une méconnaissance des réalités du terrain. En fixant le seuil d'indemnité à partir fixé à 70 heures de formation, le projet de loi ignore que plus de 78 % des actions de formation sont d'une durée inférieure à 40 heures.

**M. Nicolas Forissier.** Absolument !

**Mme Marcelle Ramonet.** Ainsi, si le nombre d'heures de formation minimum était de 70 heures, seules 5 % des actions de formation seraient concernées.

**M. Serge Poignant.** Exactement !

**Mme Marcelle Ramonet.** Une troisième série de dispositions relève de l'effet de manches. Ainsi en est-il de l'augmentation du plafond des CODEVI. En accroissant le volume des ressources disponibles, le Gouvernement s'est livré à un effet d'annonce. Les prêts sur ressources CODEVI financent aujourd'hui moins de 10 % des investissements des entreprises françaises, à un taux compris entre 6,45 % et 6,75 %. Les crédits CODEVI sont sous-consommés mais ce n'est pas tant la question du volume des ressources qui pose problème que le niveau maximum des taux d'intérêt.

Par ailleurs, la désaffectation dont souffrent les sociétés à responsabilité limitée à associé unique ne semble pas susceptible d'être corrigée grâce à la simple mesure de suppression prévue à l'article 13. Il faut regretter, monsieur le secrétaire d'Etat, que le problème de fond qu'est le statut juridique de l'entreprise soit totalement absent du projet de loi, alors que M. le ministre de l'économie et des finances plaide lui-même en faveur d'une réflexion qui évite les différences de traitement sur la réforme de l'exploitation de l'entreprise.

Déposé en toute fin de législature et sans possibilité de première lecture au Sénat, ce texte paraît donc aussi précipité qu'inabouti.

Certes, il comporte certaines avancées mais il reste en-deçà des ambitions que vous aviez affichées et ne prend pas en compte toutes les attentes de la profession.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Cela fait beaucoup de nuances !

**M. Nicolas Forissier.** Non, c'est honnête.

**Mme Marcelle Ramonet.** Vous comprendrez donc qu'au-delà de ma qualité de parlementaire, mon expérience de chef d'entreprise, convaincue que le soutien du commerce et de l'artisanat doit faire figure de priorité politique, m'empêche de voter ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, permettez que je supplée mon collègue Jean-Pierre Balligand et que je vous livre, au pied levé, mon point de vue, ce qui m'évitera de prendre la parole sur certains articles.

Faut-il ergoter sur le bien-fondé ou non de présenter ce projet de loi à la veille de la suspension de notre session et de l'arrêt de la mandature ? Il fallait bien un dernier texte, ce sera celui-ci.

**M. Nicolas Forissier.** Il ne fallait pas que ce soit celui-ci.

**M. Jean-Louis Dumont.** Et c'est tout à l'honneur du Gouvernement et de ceux qui l'ont préparé que d'aller jusqu'au bout de cette présentation. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Ce projet de loi a certainement des limites, il ne nous convainc peut-être pas complètement sur tel ou tel sujet mais il a été nourri par une réflexion. Didier Chouat, Jean-Claude Daniel, Jean-Marie Bockel y ont travaillé, et chaque discussion budgétaire témoigne, mesure après mesure, mesure gouvernementale ou mesure d'initiative parlementaire, également de l'attention que notre assemblée porte au secteur de la petite entreprise et de l'artisanat.

Permettez cependant que je regrette l'étrange absence de l'économie sociale et solidaire dans ce texte, tout comme dans le rapport de MM. Daniel et Chouat. Certes, on me rétorquera que ce secteur n'est pas écarté de ces mesures, mais enfin – faut-il le rappeler ? – l'économie sociale et solidaire présente des spécificités, couvrant des secteurs aussi différents que la pêche, le transport, les coopératives HLM ou les coopératives de commerçants. Chers collègues, imaginez ce que deviendraient vos communes, vos villes moyennes, si des coopératives de commerçants ne tenaient pas certaines enseignes ?

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**M. Jean-Louis Dumont.** Sans ces réseaux animés d'une volonté farouche de faire vivre ces commerces, les centres-villes seraient étrangement vides, et on ne verrait fleurir que des panneaux de vente de fonds de commerce libres.

**M. Pierre Hériaud.** C'est vrai !

**M. Jean-Louis Dumont.** Depuis des décennies, pour ne pas dire des centaines d'années, des sociétés de personnes se sont constituées avec pour objectif non pas de faire un profit immédiat mais de créer, au bénéfice des hommes, un réseau qui actionne la double qualité de sociétaire et de producteur, voire de consommateur. Et je voudrais souligner quelques-unes des spécificités de ces enseignes, dans l'optique, la librairie, la photographie, le bureau, les jouets, le bricolage, la liste est longue.

A l'heure de la mondialisation, à l'heure de l'actionnariat triomphant – et encore cet après-midi, certaines questions au Gouvernement ont prouvé, s'il en était besoin, combien l'homme pouvait être absent des mesures que tel ou tel pays, voire l'Europe, entendait prendre – il nous faut nous entourer, prendre quelques précautions à l'égard de ces sociétés de personnes qui ont la double qualité que je viens de rappeler, notamment par rapport à leurs fonds propres collectivement rassemblés et qui sont inaliénables et indivisibles.

Un homme, une voix, mais aussi des capacités compétitives et innovantes distinguent les entreprises coopératives dans le monde des petites entreprises et de l'artisanat. A ce titre, elles doivent y occuper une place particulière, au regard de la transmission, par exemple.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Jean-Louis Dumont.** Eh oui, cher collègue Charié, nous avons travaillé ensemble sur un projet de loi que vous aviez commencé à initier, que j'ai poursuivi avec le groupe interparlementaire de l'économie sociale, que vous avez défendu et que nous avons fait voter. Il faut aller jusqu'au bout.

**M. Jean-Paul Charié.** Oui !

**M. Jean-Louis Dumont.** Je compte bien, monsieur le secrétaire d'Etat, vous convaincre d'accepter certains amendements. Mais surtout, si vos propres contraintes ne vous permettaient pas d'être complètement convaincu,

j'espère que l'ensemble de la représentation nationale saura voter pour imposer, s'il le faut, ces orientations nouvelles que nous avons déjà dessinées dans le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, voire sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier.

**M. Germain Gengenwin.** Il faudrait que les décrets sortent.

**M. Jean-Louis Dumont.** Il nous faudra aller jusqu'au bout de cette démonstration en prenant en compte, par exemple, le problème des transfrontaliers. Comment imaginer que notre pays, qui s'intègre de plus en plus dans l'espace européen, ne puisse s'allier avec les coopérateurs, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire des pays dont nous sommes limitrophes ? Quelques amendements devraient contribuer à mener cette réflexion à son terme.

**M. le président.** Il faudrait conclure, monsieur Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont.** Déjà cinq minutes, monsieur le président ? Votre horloge court. (*Sourires.*)

**M. le président.** Je suis même clément.

**M. Jean-Louis Dumont.** Je vais obtempérer, monsieur le président.

Permettez-moi de souligner un point encore. Depuis deux ans, monsieur le secrétaire d'Etat, je présente, lors de la discussion des projets de loi de finances, des amendements qui n'ont encore connu aucune conclusion positive.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Au moins ont-ils remporté un succès d'estime !

**M. Jean-Louis Dumont.** Je n'en suis même pas sûr. (*Sourires.*) Ils ont comme objectif de bien différencier, par exemple dans le secteur de l'agriculture, le patrimoine familial du patrimoine personnel. J'espérais qu'au travers de ce projet de loi,...

**M. Jean-Paul Charié.** Moi aussi, j'espérais !

**M. Jean-Louis Dumont.** ... nous pourrions enfin prendre en compte complètement, même si ce n'est pas facile, la séparation de ces deux patrimoines. Il nous faut, avant demain soir, trouver si possible des solutions et avancer sur ce point.

**M. Jean-Paul Charié.** Trop tard !

**M. le président.** Je vous demande de conclure. Tout le monde a respecté son temps de parole.

**M. Jean-Louis Dumont.** Je crois que l'initiative personnelle et collective passe aussi par cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Il faut arrêter de faire confiance aux socialistes, monsieur Dumont !

**M. le président.** La parole est à M. Serge Poignant.

**M. Serge Poignant.** « Les petites entreprises et les entreprises artisanales constituent une très grande majorité des entreprises et prennent une part active à l'aménagement du territoire, à la création d'emplois et à la formation des salariés. » Tels étaient les propos de M. le Premier ministre dans sa lettre de mission à nos collègues, Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, en charge d'un rapport sur les petites entreprises en début d'année 2001, en vue d'une grande loi d'orientation sur le sujet. En septembre dernier, en septembre 2001, au salon des micro-entreprises, vous annonciez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les conclusions de ce rapport permettraient de préparer la rédaction d'un projet de loi d'orientation de la petite entreprise qui serait présenté en conseil des ministres avant la fin de l'année. Enfin, devant le congrès de la CGPME à l'automne dernier, vous disiez : « Nous

ne résoudrons pas toutes les difficultés que rencontrent les entreprises mais c'est la première fois, depuis bien longtemps, qu'un gouvernement souhaite faire de la petite entreprise une priorité de son action. »

Les artisans et commerçants jugeront ! Le projet de loi relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat, qui est censé remplacer la loi d'orientation attendue, qui avait suscité de grands espoirs et que les organisations professionnelles avaient contribué à nourrir, laisse les artisans et commerçants sur leur faim ! A deux jours de la fin de la session parlementaire, ce texte de dix-sept articles ne répond ni dans la forme ni sur le fond aux attentes des commerçants, artisans et petites entreprises.

**M. Jean-Paul Charié.** Très juste !

**M. Serge Poignant.** Sur la forme, ce projet de loi ne donnera lieu à aucune mesure concrète directement applicable dans les entreprises, puisqu'il va rester à l'état de première lecture, même si, monsieur le secrétaire d'Etat, vous annoncez parallèlement une série de dix mesures réglementaires, que vous n'avez pas transmises à la représentation nationale, faut-il le préciser, lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges où vous n'avez fait qu'énumérer quelques axes.

**M. Jean-Paul Charié.** Malgré vos promesses !

**M. Serge Poignant.** Nous attendons de connaître ces mesures.

Sur le fond, ce projet de loi ne répond pas davantage aux attentes de la profession. Bien que certaines mesures aillent dans le bon sens – comme le subside insaisissable, termes que je préfère, comme de nombreux collègues, à ceux de « resté à vivre », ou l'extension du statut de conjoint – le projet ne traite pas fondamentalement de la neutralité fiscale entre entreprise individuelle et entreprise sous forme sociétaire, de l'amélioration du régime social des travailleurs indépendants, de la réduction des charges et de la valorisation de la formation. Or aujourd'hui, de nombreux métiers doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de jeunes à former. Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le rapporteur, de nombreuses entreprises ne trouvent pas de main-d'œuvre, notamment de main-d'œuvre qualifiée.

Le Gouvernement a, depuis plusieurs années, réduit les différents dispositifs d'aide forfaitaire à l'embauche d'apprentis ou de contrats de qualification. Il porte donc une véritable part de responsabilité dans les difficultés que rencontrent les petites entreprises à recruter du personnel, personnel aujourd'hui aspiré par de plus grands groupes aux conditions de travail plus alléchantes.

Vous me répondrez peut-être que l'article 14, qui crée les comités des activités sociales et culturelles, a justement pour but de rendre les métiers de l'artisanat plus attractifs et d'aider les artisans à trouver plus facilement des salariés qualifiés. Mais, en rendant obligatoire ce dispositif – quoique vous en disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur –, puisque vous faites référence à un accord étendu, celui-ci a été ressenti par la profession comme une intrusion des pouvoirs publics dans le champ de la négociation sociale, qui relève exclusivement des partenaires sociaux. Ce n'est pas la contrainte qui donnera aux jeunes l'envie de venir travailler dans une petite entreprise et qui rendra celle-ci plus attractive !

Je crois qu'il aurait fallu traiter la question différemment, en prenant des mesures sociales spécifiques pour augmenter en premier lieu les salaires nets des employés de l'artisanat. Cela passe avant tout par une baisse du coût du travail et un allègement des charges.

Monsieur le secrétaire d'Etat, parlons des 35 heures un instant. Aujourd'hui, les petites entreprises ne trouvent pas de solution pour passer aux 35 heures. Pourtant, les marges d'action en termes de réorganisation du travail existent. Vous refuserez, avez-vous dit, monsieur le secrétaire d'Etat, comme le rapporteur, de revenir sur les 35 heures « parce qu'il s'agit d'un autre texte ». Mais la petite taille et la diversité des postes de travail au sein de la même entreprise permettent rarement de dégager un nombre d'heures suffisant pour créer un emploi.

Le secteur du petit commerce est particulièrement touché, d'autant plus qu'il lui est impossible d'enregistrer des gains de productivité. Vous sous-estimez gravement les grandes difficultés d'organisation et le surcoût qu'impliquent nécessairement l'indivisibilité de l'emploi, les difficultés de recrutement et l'appartenance à des secteurs à faible potentiel de gains de productivité. Un assouplissement du dispositif des 35 heures est urgent. Aujourd'hui, nombre de petites entreprises demeurent dans l'illégalité. Avez-vous pris toute la mesure de cette question, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des amendements au texte présenté aujourd'hui. La commission de la production et des échanges, comme vous le ferez sans doute monsieur le secrétaire d'Etat, a refusé nos amendements préalables à l'article 1<sup>er</sup>, qui marquaient une réelle volonté politique de soutien aux petites entreprises et à l'artisanat, avec l'affirmation d'objectifs, ou encore ceux ayant trait à la définition de la petite entreprise ou de l'entreprise individuelle et à leur considération. Sans doute nous direz-vous que ces amendements ne sont pas nécessaires pour traduire votre volonté. Au-delà de tout ce qui peut manquer dans le texte, beaucoup de collègues l'ont déjà souligné, nous serons attentifs à vos réponses sur quelques amendements que nous avons défendus ou que les deux rapporteurs, Jean-Claude Daniel ou Didier Chouat, ont acceptés ou défendus eux-mêmes.

Je pense, par exemple, au crédit d'impôt pour mesures d'hygiène ou de sécurité, à l'accès aux technologies de l'information ou à l'accès aux conseils. Je pense à la déduction du salaire du conjoint des bénéficiaires industriels et commerciaux. Je pense encore à l'incitation des particuliers à investir dans les entreprises individuelles.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est possible.

**M. Serge Poignant.** Nous verrons. Je vous le répète, nous serons attentifs à ces quelques points significatifs, au-delà de la dizaine d'amendements déclarés irrecevables et cités Jean-Paul Charié, dont certains avaient été acceptés en commission.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est scandaleux !

**M. Serge Poignant.** En ces dernières heures de la législature, au-delà de l'accès au crédit, au-delà de la facilitation de la transmission-reprise, qui est une des conditions d'une économie pérenne, je ne puis que regretter le fait que nous n'allons malheureusement pas aborder la problématique globale d'un développement durable de la petite entreprise et de l'entreprise artisanale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pensez-vous vraiment donner aux petites entreprises, quelle que soit leur forme juridique, société ou entreprise individuelle, les indispensables outils de financement, d'investissement et d'appui à leur développement ? Pensez-vous vraiment traiter correctement l'orientation et la formation des jeunes, autre aspect fondamental d'un développement pérenne ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez cité votre collègue Mme Péry. N'avait-elle pas promis une augmentation substantielle du taux de collecte de la taxe d'apprentissage ? Ce propos n'est-il pas resté lettre morte ?

M. Jean-Paul Charié et M. Alain Cousin. Eh oui !

M. Serge Poignant. Ne pensez-vous pas que nous aurions pu traiter du tutorat,...

M. Yves Deniaud. Bien sûr !

M. Serge Poignant. ... des retraites anticipées pour certaines catégories d'emplois pénibles, des retraites, du revenu disponible, et bien d'autres questions encore qui auraient dû trouver leur place dans une véritable loi d'orientation ?

M. Yves Deniaud. Ce sont de bonnes questions.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Combien cela coûte-t-il ?

M. Serge Poignant. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes d'accord sur le constat que la petite entreprise et l'entreprise artisanale constituent un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays.

M. Yves Deniaud. C'est une réalité !

M. Serge Poignant. Mais – et, au-delà de vous-même, c'est au Gouvernement que je m'adresse –, nous n'admettons pas le traitement fragmentaire, à la dernière minute, et très limité que vous nous imposez pour aborder cet important sujet. Dans ces conditions, le groupe RPR ne peut bien évidemment accepter ce texte, qui finalement va beaucoup plus décevoir que satisfaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse.

M. Gérard Charasse. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis heureux de m'exprimer en tant que radical sur le projet de loi pour le développement de la petite entreprise et de l'artisanat. C'est un texte qui manquait et je suis gré au Gouvernement d'avoir engagé cette démarche, même si nous savons bien que la prochaine législature aura à la conclure.

M. Yves Deniaud. On la conclura mieux.

M. Gérard Charasse. En effet, dans mon département, l'Allier, comme dans beaucoup d'autres départements français, le tissu artisanal a exprimé au fil des années les malaises qui sont les siens. C'est un secteur ambivalent, à cheval sur deux règles : la règle de l'entreprise privée, qui inspire notamment sa démarche en termes d'investissements financiers, de successions, de risques, de couverture sociale, et la règle du service public lorsqu'on évoque son utilité en termes d'aménagement du territoire, son impact sur la vie des quartiers de nos villes et de nos villages, sa capacité à servir de catalyseur pour réinstaller ou conforter des services publics.

J'en ai été, comme beaucoup, directement témoin.

Il fallait donc trouver à ce secteur non pas un statut particulier mais au moins une prise en compte de ses spécificités.

Lors de nos premières discussions sur le sujet, j'avais insisté, monsieur le secrétaire d'Etat, sur trois orientations qui me semblaient déterminantes : le financement des entreprises, le statut des conjoints et l'accompagnement en terme de formation. Je dois dire que sur ces trois volets, le projet de loi que vous nous soumettez constitue un assez bon départ.

L'augmentation du plafond des comptes CODEVI, qui permettra d'augmenter la centralisation de ces ressources auprès de la Caisse des dépôts, la sécurisation des concours bancaires et l'obligation de contrat à laquelle nous amènerons ainsi un secteur qui ne joue pas toujours le jeu de ce développement local, les améliorations notables au niveau des droits de succession, pour ne citer que trois dispositions, sont des mesures habiles en termes de financement.

Habiles car nous trouvons là un équilibre certain entre l'envie irrésistible que l'on peut avoir d'organiser de manière plus rigide ce secteur au risque de rompre son originalité et sa créativité, et le laisser-faire dont on connaît l'issue inexorable.

Bémol : notre volonté, traduite par un amendement, de limiter la confusion entre patrimoines professionnel et personnel.

M. Jean-Paul Charié. Bémol ? Vous êtes gentil !

M. Gérard Charasse. Le régime du bien de famille, insaisissable, peu usité dans la mesure où sa valeur était arrêtée à 7 600 euros, pourrait être réactivé à l'occasion de cette loi en portant le plafond à 122 000 euros. C'est l'objet d'un de nos amendements auquel, vous le savez, nous sommes très attachés.

M. Nicolas Forissier. Nous sommes d'accord.

M. Gérard Charasse. Sur le conjoint collaborateur, un effort considérable a été fait. Je me suis ouvert à plusieurs reprises auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mais aussi auprès de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes, de ces questions. L'invention de ce statut revient à notre majorité, en 1982, mais il fallait aller plus loin en marquant la nécessité d'un statut sans pour autant aggraver les charges pesant sur les entreprises artisanales.

M. Jean-Paul Charié. Très bien.

M. Gérard Charasse. C'est l'objet de l'article 11 du projet. C'est une bonne mesure qu'il faudra compléter et ajuster même, en modifiant utilement la limite du salaire du conjoint de l'exploitant participant effectivement à l'exercice de la profession. Nous avons fait une proposition décente : douze fois le SMIC, un montant qui demeure suffisamment modeste pour limiter les abus et maintenir un avantage en faveur des centres de gestion agréés.

Enfin, en termes de formation, on constatait l'inopérabilité du dispositif de 1991 sur le remplacement du salarié parti en formation. Les tâches dévolues aux salariés dans ce type d'entreprises sont très importantes, pesantes, prenantes. Le risque est toujours de créer un décalage entre le monde, qui lui continue d'avancer, et l'artisan, le commerçant qui, pour se tenir informé d'une évolution technique qui peut lui permettre de réduire ses coûts, de proposer un nouveau service, doit prendre sur son temps ou ne pas faire. Il est donc important que cette catégorie d'entreprises ait accès à la formation comme chacun d'entre nous. A ce sujet, il est indispensable – c'est d'ailleurs une demande légitime des professionnels et des chambres consulaires – que soit instaurée l'obligation d'une qualification professionnelle minimale pour les créateurs d'entreprise.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. Gérard Charasse. C'est une garantie pour le consommateur mais aussi une chance supplémentaire d'augmenter la durée de vie des entreprises créées.

Il faut donc, dans ces conditions, faire évoluer le texte actuel en fixant directement dans la loi la qualification minimum à justifier pour l'ensemble des activités, qu'elle soit issue d'un diplôme ou de la validation des acquis professionnels.

**M. Jean-Louis Dumont.** Très bien !

**M. Gérard Charasse.** C'est le sens d'un amendement que nous avons déposé et que nous maintenons.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en proposant votre texte à la représentation nationale, vous avez ouvert une voie. Nous vous en sommes reconnaissants. Mais nous serons aussi très vigilants quant à l'attention que vous porterez à nos amendements et à la suite que la prochaine législature donnera à ce texte.

**M. Jean-Louis Dumont.** Nous serons là pour y veiller !

**M. Gérard Charasse.** Les radicaux, déjà déçus par le refus de ramener la TVA sur la restauration traditionnelle à 5,5 %, ne sauraient accepter que le Gouvernement ne soit pas attentif à leurs amendements...

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Charasse !

**M. Gérard Charasse.** Je termine, monsieur le président. ... et à leur contribution à une évolution favorable aux TPE et aux petites et moyennes entreprises, à l'artisanat, gisements permanents d'emplois et facteurs essentiels d'aménagement équilibré du territoire.

Nous vous le disons solennellement : si nous ne sommes pas entendus, nous ne pourrions pas voter à regret le texte du Gouvernement.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Jean-Louis Dumont.** C'est un avertissement !

**M. le président.** La parole est à Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi, comme l'ensemble de mes collègues de l'opposition, de débiter mon intervention par une remarque. Il était temps, vraiment temps, que l'on se retrouve dans cet hémicycle pour débattre ensemble d'une loi d'orientation pour les artisans et les petites entreprises.

Je vous rappelle que ce texte est annoncé par Bercy depuis le 16 octobre 2000. Vous donnez, à trois jours de la fin de la session parlementaire et un an et demi après l'annonce de son élaboration, une belle preuve du désintérêt du Gouvernement pour les acteurs de la première entreprise de France.

**M. Yves Deniaud.** Exactement !

**M. Jean-Paul Charié.** Voilà qui est dit avec force !

**M. Alain Ferry.** Je dois aussi vous faire part de ma surprise face à ce texte, qui est encore loin de répondre aux préoccupations de toute une profession.

Ce projet de loi, qui devait être important, n'est en fait composé que de dix-sept articles. Il s'agit d'une réforme à minima, présentée à la va-vite pour calmer les ardeurs des professionnels et montrer à l'opinion publique que le Gouvernement travaille en faveur des entreprises.

Qu'en est-il réellement ? Depuis cinq ans, votre gouvernement a développé plus de contraintes pour les PME que d'aides véritables visant à soutenir leurs investissements, encourager leur développement, favoriser l'emploi et libérer l'esprit d'initiative.

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur, et M. François Brottes.** La TVA à 5,5 % dans le bâtiment, c'est qui ?

**M. Alain Ferry.** Dois-je vous rappeler les 35 heures, votre refus d'accorder aux commerçants et artisans une aide pour compenser les investissements et les services publics rendus du fait du passage à l'euro, la lourdeur des

paperasseries administratives et l'énorme pression fiscale qui pèse sur les entreprises ? La liste est longue et les déceptions toujours plus grandes !

Monsieur le secrétaire d'Etat, les PME attendent aujourd'hui une véritable main tendue de l'Etat, une politique forte, volontaire et ambitieuse, lisible de tous. Je reconnais bien volontiers qu'au travers de votre projet de loi des avancées sont notables mais, une fois de plus, elles sont très insuffisantes. Je pense en particulier à l'augmentation du plafond des CODEVI pour favoriser le développement des entreprises, à la fluidification de l'épargne réglementée en faveur de la transmission et de la création d'entreprises, au relèvement du seuil d'exonération des plus-values professionnelles - qui reste trop limité - ou encore à l'amélioration du dispositif fiscal de la donation d'entreprise.

Les artisans et les commerçants ont besoin de mesures qui dynamisent leurs performances et non qui les contraignent.

Je pense que les acteurs de cette profession attendent des mesures autrement plus fortes, notamment pour abaisser la pression fiscale et ses 45 % de prélèvements obligatoires, mais aussi pour favoriser l'apprentissage des jeunes dans un secteur qui représente près de 700 000 emplois, ou encore pour poser très concrètement le problème de la retraite des artisans. Beaucoup de zones d'ombre figurent dans votre texte, et je le regrette très sincèrement.

Dans ma circonscription alsacienne, je rencontre tous les jours des artisans, des chefs de PME qui me parlent de leurs difficultés à recruter de la main-d'œuvre, des 35 heures, des aides à la création d'entreprise.

Je me souviens, pour avoir rencontré ses représentants, que l'Union professionnelle des artisans avait, il y a quelque temps de cela, formulé cinquante-cinq propositions pour l'artisanat et la petite entreprise. Des propositions concrètes, simples et déterminantes pour l'avenir de la profession. Votre texte, lui, ne comporte que dix-sept articles, preuve que la grande loi d'orientation que vous promettiez ne se révèle pas aussi ambitieuse que vous avez bien voulu le dire.

Une fois de plus, vous n'abordez pas les difficultés rencontrées par les jeunes créateurs d'entreprises : la reconnaissance légale du statut de l'entreprise individuelle, la qualification professionnelle. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, où sont les véritables attentes des entrepreneurs.

Une fois de plus, les véritables problèmes tardent à être pris en compte. Je pense notamment que des mesures significatives auraient dû être prises pour un meilleur contrôle de la qualification professionnelle ou l'institution d'un dispositif de cessation anticipée d'activité, comme l'a proposé Germain Gengenwin.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Demain, on rase gratis !

**M. Alain Ferry.** Il eût été par ailleurs opportun de prendre des mesures permettant de distinguer le patrimoine personnel et familial du patrimoine professionnel. C'est d'ailleurs l'objet d'un amendement commun des groupes de l'opposition.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je déplore très sincèrement que les carences mises en lumière dans les rapports de Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, ou dans celui de Jean-Marie Bockel, n'aient pas davantage suscité des réponses ambitieuses et volontaires de votre part.

Pour conclure, je regrette très sincèrement que votre Gouvernement n'ait pas profité d'une croissance exceptionnelle pendant trois ans pour mieux considérer les artisans et les petites entreprises...

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Germain Gengenwin.** Ça c'est vrai !

**M. Alain Ferry.** ... comme une donne d'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. François Brottes.

**M. François Brottes.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en quoi la devise de notre République – liberté, égalité, fraternité – est-elle compatible avec la création d'entreprises ? Liberté, comme liberté d'entreprendre, fraternité, comme confraternité, mais égalité ? Je dirais plutôt inégalité, comme inégalité des chances face au projet d'entreprendre, face aux moyens d'entreprendre et face au potentiel pour entreprendre.

Les mauvaises langues n'hésitent pas à dire que le talent n'est ni contagieux ni héréditaire. C'est vrai à gauche comme à droite !

**M. Alain Fabre-Pujol.** C'est Debré qui vous a soufflé la formule ?

**M. François Brottes.** Et pourtant il n'est pas rare de constater que la force de mener au bout un projet d'entreprise s'exprime plus facilement dans la proximité d'une culture familiale d'entrepreneur, ou dans la mouvance d'un bassin d'activité économique fortement mobilisé vers la création d'entreprises.

Nul ne peut contester qu'il existe des freins culturels à la création d'entreprise. Et le texte que vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, de même que les mesures réglementaires qui le précèdent sont autant de réponses judicieuses, attendues, au service de la reconnaissance de l'acte d'entreprendre. Elles constituent une contribution indispensable à la libération des énergies qui animent les porteurs de projets d'entreprise.

**M. Nicolas Forissier.** Nous sommes bien d'accord !

**M. François Brottes.** Je suis de ceux qui pensent que c'est l'honneur de ce gouvernement et de cette majorité que d'avoir le même respect, la même considération pour le salarié que pour l'entrepreneur. Je dis bien l'entrepreneur, je ne parle pas du spéculateur ni de celui qui ne connaît que l'emploi comme variable d'ajustement au service de ses plus-values. Je parle de l'entrepreneur qui sait que la pérennité de son entreprise comme la satisfaction de ses clients reposent non seulement sur son dynamisme mais aussi sur l'implication et la compétence de ses collaborateurs.

C'est le bon projet, le bon produit qui crée l'emploi et renforce l'activité économique, mais derrière le projet il y a un homme ou une femme et une idée. Derrière les produits, il y a des savoir-faire. Pour que cela marche, il faut de la volonté dans la durée, il faut du courage et de la compétence, et les mesures portées par ce projet de loi vont dans le bon sens : qu'il s'agisse de faciliter la mobilisation de fonds propres, de proposer des réductions d'impôts, des allègements de charges, la simplification des démarches administratives, une meilleure couverture des risques, l'amélioration des conditions de transmission d'entreprises, la reconnaissance du rôle du conjoint collaborateur ou encore l'encouragement à l'embauche des premiers salariés. Tout cela est bienvenu et je ne doute pas que ces mesures, qui doivent faire l'unanimité dans

cette assemblée, seront confortées lors des prochaines lectures de ce texte de loi, ce qui nous incite à légiférer tout à fait utilement, même si nous sommes en fin de législature.

Au cours de cette législature, nous avons mis en place des dispositifs puissants en matière de transfert de technologie avec les « incubateurs », par exemple, et la possibilité très attractive pour les chercheurs de devenir des industriels. Nous disposons par ailleurs, en matière d'essaimage, d'un dispositif là encore très attractif et, dans ces deux cas, il y a un aspect qui est particulièrement bien traité, c'est celui de l'accompagnement du créateur. En effet, même si ce n'est pas un « prématuré » il a droit à la « couveuse » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Pardonnez-moi cette image de maternité, mais ne parle-t-on pas parfois de pépinière, voire de pouponnière lorsqu'il s'agit de structure d'accueil de créateurs d'entreprise ?

**M. Yves Deniaud.** Allons-nous assister à un avortement ?

**M. François Brottes.** Cet accompagnement est multiforme et il est plus ou moins performant selon les régions. Mais globalement force est de constater que la phase « d'aide au projet » est relativement bien dotée. En matière d'aide à la définition du projet, de premier accueil, de formation de base du créateur, de financement sous toutes ses formes, l'offre est assez importante et plutôt performante.

Près de 3 millions de Français disent avoir un projet de création d'entreprise et 270 000 entreprises voient le jour chaque année. Un créateur sur trois est issu du chômage. Les analyses montrent un taux de réussite plus faible pour les créateurs qui ne font pas appel à des conseils extérieurs soit, d'ailleurs, un créateur sur deux.

Dans son rapport récent, notre collègue Jean-Marie Bockel a clairement pointé les freins à la création d'entreprise et, dans ce cadre, il a analysé le fait que seuls 10 % des créateurs avaient recours aux réseaux d'accompagnement.

**M. Jean-Paul Charié.** Ce n'est qu'un rapport !

**M. François Brottes.** Sans méconnaître l'énergie déployée par ces réseaux et le très grand nombre de partenaires qu'ils sont capables de mobiliser, comme je peux le constater en région Rhône-Alpes, il n'en demeure pas moins que passée la phase de création il faut partout renforcer le dispositif « post-crédation ».

Tout ce qui peut briser l'isolement du chef d'entreprise qui démarre, tout ce qui peut rompre cette « solitude du coureur de fond »...

**M. Jean-Paul Charié.** Vous, par votre débit, vous êtes plutôt un sprinter !

**M. François Brottes.** ... – et je trouve que cette référence au milieu sportif ne manque pas de pertinence, ni en ce qui concerne la solitude, ni en ce qui concerne les fonds –, bref, tout ce qui permet un accompagnement plus souvent humain que technique, tout ce qui permet de partager sans arrière-pensées mercantiles, en restant digne et responsable de son projet, ses préoccupations, ses angoisses, ses doutes, tout cela doit être facilité.

Aujourd'hui la formule du parrainage se cherche. En théorie, elle accompagne beaucoup de créateurs. En pratique elle s'inscrit rarement dans la durée. Elle ne pose

pas clairement une règle du jeu d'interpellation mutuelle en toute liberté, elle ne procède pas d'une démarche contractuelle instaurant des droits et devoirs respectifs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, dans la discussion des articles, je proposerai à notre assemblée un amendement qui vise à promouvoir, valoriser et conforter le rôle du « parrain d'entrepreneur ».

**M. Jean-Paul Charié.** Irrecevable !

**M. François Brottes.** J'aurais d'ailleurs préféré le mot « accompagnement » au mot « parrainage », mais je n'ai pas voulu cumuler les risques : celui de vous proposer un nouveau dispositif, et celui de créer un nouveau mot dans la langue française.

**M. Alain Fabre-Pujol.** José Rossi n'aurait pas été content !

**M. François Brottes.** Bien sûr, il s'agira toujours d'une démarche personnelle et volontaire, dans l'esprit bénévole d'un engagement citoyen ; bien sûr, ces contrats de parrainage devront se faire sous l'égide d'acteurs institutionnels repérés et agréés, bien sûr chaque parrain d'entreprise ne pourra cumuler plus de deux engagements simultanément, bien sûr le texte précisera qu'un parrain d'entrepreneur ne pourra être présumé « dirigeant de fait » de l'entreprise qu'il accompagne...

**M. le président.** Monsieur Brottes, veuillez conclure !

**M. François Brottes.** Je termine, monsieur le président. Parce que ce parrainage s'inscrira dans la durée, et une durée de dix-huit mois m'a semblé être le minimum, parce qu'il s'agira d'un véritable engagement de proximité, pour être certain que le créateur d'entreprise peut compter sur un accompagnement moral indéfectible, parce qu'il ne s'agit en aucun cas d'une prestation de service qui se substituerait à quelque consultant que ce soit...

**M. le président.** Monsieur Brottes, concluez !

**M. François Brottes.** ... je proposerai plutôt des « pistes de reconnaissance ». Il me paraît normal que la collectivité publique accorde une attention particulière à ceux qui consacrent du temps personnel à la réussite d'un projet de développement économique porté par autrui.

**M. le président.** Ne continuez pas à lire votre texte ! Je vous demande de conclure.

**M. François Brottes.** Je termine, monsieur le président.

**M. Jean-Paul Charié.** Déjà !

**M. François Brottes.** Nous devons tout faire, vous en conviendrez, pour que beaucoup plus de créateurs réussissent à passer le cap du lancement de leur entreprise. Créer, c'est bien, réussir à durer, c'est mieux.

Je sais que c'est là aussi votre objectif, monsieur le secrétaire d'Etat. J'espère que vous aurez à cœur, vous aussi, de conforter et de susciter de nouvelles vocations d'accompagnateurs d'entrepreneurs pour que le rôle du parrain ne s'arrête pas, comme c'est trop souvent le cas, le jour du baptême, même lorsqu'il s'agit d'un baptême républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Oh ! là ! là !

**M. Jean-Claude Daniel, rapporteur.** Voyez, monsieur Charié, le discours a changé : ce n'est plus : « tout va bien » mais : « tout va mieux ».

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Voisin.

**M. Gérard Voisin.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à deux jours de la fin des travaux du Parlement, nous voici donc en train d'examiner en première lecture ce qui est censé figurer le

point d'orgue de l'action du Gouvernement en faveur des petites entreprises et de l'artisanat, monde auquel j'appartiens après mon père et avant mon fils.

Ce coup d'épée dans l'eau est particulièrement mal senti par les artisans dans la forme et sur le fond. Les bonnes paroles à l'égard de l'artisanat quant à sa contribution à la richesse nationale et à l'emploi n'effaceront pas l'effet désastreux du procédé, comme pour d'autres lois mort-nées ou amputées, réduites à une seule lecture à l'Assemblée nationale et appliquées par circulaires et décrets, comme vous l'expliquiez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, sur LCI. Drôle de démocratie législative !

**M. Alain Fabre-Pujol.** Cela vaut la loi contre l'exclusion de Chirac !

**M. Gérard Voisin.** Si encore ce projet avait été ambitieux, il aurait pu vous tenir lieu de programme, mais les mesures qui nous sont proposées sont bien en deçà des attentes des artisans. J'avoue que je ne perçois pas aujourd'hui les raisons de l'inscription à l'ordre du jour de ce texte si ce n'est pour tenter *in extremis* de masquer la faiblesse de votre bilan en faveur du secteur, faiblesse qui ne tient pas à votre action personnelle, monsieur le secrétaire d'Etat, mais au fait que les responsables de votre gouvernement se tiennent très éloignés des préoccupations des petites entreprises et de leurs dirigeants. Il en va un peu de l'artisanat comme des retraites. Ce ne sont pas les rapports qui font défaut. Ils sont souvent très instructifs et plein de bon sens, mais la plupart des mesures préconisées dans ces documents sont absentes de votre texte. Par ailleurs, les organisations syndicales se sont montrées des forces de propositions particulièrement actives que vous n'avez pas suffisamment entendues. Leur déception est à la hauteur de leurs attentes.

Le secteur de l'artisanat et de la petite entreprise méritait mieux car son rôle dans notre société est primordial : par son poids économique bien sûr, puisqu'en 2000 le chiffre d'affaires dégagé par les 830 300 entreprises du secteur s'élevait à 161,4 milliards d'euros et qu'elles employaient un actif sur dix, soit 2,3 millions de personnes, mais également par son rôle en matière d'aménagement du territoire puisqu'un tiers des artisans sont installés dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Ces artisans jouent un rôle essentiel dans l'animation des villes, des quartiers et des villages, dans l'activation du lien social du fait des relations de proximité qu'ils tissent avec leurs clients.

Malgré l'enjeu, ce projet de loi ne comporte aucune mesure innovante. Son audace est inversement proportionnelle à celle des chefs d'entreprise auxquels il s'adresse. J'espère donc qu'une nouvelle majorité, plus en phase avec les préoccupations des artisans et des commerçants, pourra débattre dans les prochains mois d'une véritable loi d'orientation...

**M. François Brottes.** Vous pouvez toujours rêver !

**M. Jean-Paul Charié.** Les commerçants et les artisans l'espèrent aussi !

**M. Gérard Voisin.** ... qui améliorera sensiblement l'environnement fiscal et juridique des petites entreprises. Les artisans veulent d'abord moins de charges et une simplification de leurs formalités administratives. Ceux du bâtiment me rappelaient la semaine dernière que les bulletins de salaires faisaient deux pages et comptaient vingt-quatre lignes de retenues diverses.

Les artisans veulent que leur formidable volonté d'entreprendre et leur capacité de travail ne soient pas sans cesse bridées. Ce qu'ils retiendront surtout de cette législature, c'est la réduction obligatoire du temps de travail. Nous l'entendons chaque jour dans nos circonscriptions : les 35 heures ont porté un rude coup au dynamisme des petites entreprises, tout simplement parce qu'elles sont parfaitement inadaptées à leur spécificité. Nous l'avons dit et répété, mais il faut le rappeler en cette fin de session : les dispositifs d'aide sont inopérants lorsqu'il n'y a que trois ou quatre salariés et les gains de productivité ne sont pas possibles pour des entreprises de main-d'œuvre, qui ont de plus en plus de mal à recruter. Nous réclamons pour toutes ces entreprises un nouvel aménagement de la loi et nous aimerions que les amendements déposés en ce sens soient pris en compte par le Gouvernement.

Il faudra enfin que la spécificité de la très petite entreprise soit reconnue. Là aussi des aides existent, mais elles sont complexes et peu accessibles. Or, les chefs d'entreprise ne peuvent dépenser leur énergie et passer leur temps à débusquer le dispositif qui pourrait leur convenir. Mal ciblées, ces aides ne répondent pas à leurs besoins ou ne correspondent pas à leurs moyens. Il en est de même de nombreuses dispositions fiscales qui, même si elles présentent un intérêt, ne répondent pas à tous les besoins. Ainsi la mesure prévue à l'article 4 en faveur du crédit d'impôt recherche est-elle avant tout destinée aux entreprises de technologie, alors qu'il aurait mieux valu aider l'équipement en nouvelles technologies, la mise aux normes ou la modernisation des biens productifs.

Il faudrait assurer la neutralité fiscale entre l'entreprise individuelle et l'entreprise en société. Les difficultés de transmission des entreprises artisanales, point noir du secteur, appellent aussi des mesures spécifiques.

S'agissant des conjoints collaborateurs, nous serons très attentifs à l'accueil que vous réserverez à divers amendements adoptés en commission relatifs à la déductibilité du salaire du conjoint, à l'accès au congé parental d'éducation ou au revenu de remplacement des conjoints de collaboratrices en cas de maternité. La qualification des artisans créateurs d'entreprises doit être assurée et le principe d'une qualification minimale posé par l'article 16 de la loi Raffarin doit être mis en œuvre. Il est indispensable, dans l'intérêt du client et pour remédier au taux d'échec préoccupant des entreprises nouvellement créées, que l'obligation de qualification pour certains secteurs de l'artisanat soit vérifiée par les chambres de métiers au moment de l'immatriculation au répertoire des métiers.

Les artisans veulent plus de souplesse dans la gestion de leur entreprise. Non seulement vous ne les écoutez pas, mais vous voulez les encadrer encore plus. Nous en avons la preuve avec l'article 14 relatif à la création de comités des activités sociales et culturelles. Nous n'en contestons pas le principe, mais nous souhaiterions que l'initiative revienne aux partenaires sociaux au moment où le dialogue social progresse dans les petites entreprises grâce aux accords de branches.

L'artisanat a besoin de mesures simples. L'abaissement du taux de TVA à 5,5 % dans le secteur du bâtiment a été un succès. Il faut le pérenniser et engager des négociations avec la Commission européenne pour l'étendre à d'autres activités à forte intensité de main-d'œuvre, comme la restauration.

**M. le président.** Monsieur Voisin, il faudrait conclure !

**M. Gérard Voisin.** Enfin, un mot pour resituer le débat. Alors que nous ne parvenons pas à déterminer un cadre juridique et fiscal pour donner libre cours à la

liberté et au courage d'entreprendre, des décisions communautaires vont considérablement modifier le cadre concurrentiel de certaines activités – je pense ici au commerce et à la réparation d'automobiles. La concession, la franchise sont des formes de commerce qui sont battues en brèche par la Commission européenne et nos débats nationaux ne doivent pas occulter les orientations inquiétantes de la politique communautaire qui se dessinent. Il appartient au Gouvernement de faire connaître clairement sa position.

Vous êtes victime en cette fin de législature, monsieur le secrétaire d'Etat, du syndrome d'inefficacité de la gauche plurielle en fin de règne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Gérard Voisin.** MM. Jospin et Fabius vous ont fait porteur d'eau, vous le Bourguignon. Vous méritiez mieux. Nous ne voterons pas ce texte, mais je vous présente mes amitiés bourguignonnes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Lazard.

**Mme Jacqueline Lazard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le texte que nous examinons aujourd'hui a pour but de moderniser et développer les petites entreprises. Plus de 5,5 millions d'actifs sont concernés. Ce projet est le résultat d'une réflexion gouvernementale et le fruit du travail de deux parlementaires. Nous savons que la qualité de ce type de travail dépend de sa propension à faire émerger des expériences du terrain, de la possibilité de les confronter entre elles et d'adapter les dispositifs actuels.

Ce texte de loi constitue l'un des volets de l'action volontariste qui est menée en faveur de la modernisation, de la compétitivité et la représentation de ce secteur d'activité dans une perspective à long terme. Cela correspond à la demande actuelle de modernité dans les conditions de création et de vie des petites entreprises, dans la qualité du soutien que les hommes et les femmes qui entreprennent sont en droit d'attendre de l'Etat, dans les nécessaires adaptations des règles face aux évolutions de la société.

J'évoquerai trois points. Le premier, qui me semble crucial, est celui de la transmission des entreprises. Le second concerne une reconnaissance positive du rôle des conjoints collaborateurs et le dernier est la réflexion d'un élu local pour qui le territoire est le cadre naturel du développement des initiatives des petites entreprises et de l'artisanat.

Le chapitre II du texte traite la question de la transmission des entreprises. Chacun sait qu'une génération d'entrepreneurs va arriver dans quelques années à l'âge de la retraite et que seulement 18 % d'entre eux envisagent une transmission au sein de la famille. Des initiatives ont déjà été prises par le Gouvernement pour favoriser la transmission, notamment aux salariés qui sont le mieux préparés à cette reprise, grâce à des mesures fiscales incitatives ou une baisse des droits de mutation.

En tant qu'élu du littoral, je souhaite attirer tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur les attentes des entreprises de pêches maritimes, dont le statut d'activité commerciale et industrielle est récent mais qui sont inquiètes des conditions de transmission de leurs entreprises. Les menaces qui pèsent sur l'avenir de cette activité créent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La transmission des entreprises de pêche, souvent indivi-

duelles, mais aussi en sociétés anonymes, sera difficile et je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous les rassuriez sur ce point et que vous disiez aux marins-pêcheurs que leur sont applicables également l'exonération au titre de l'article 151 *septies* du code général des impôts ou le prêt à la reprise d'entreprise de la Banque de développement des PME.

Le deuxième point de mon intervention concerne le statut des conjoints collaborateurs. Cette question peut être abordée par l'angle spécifique des femmes de marins, sans doute pionnières en la matière. La loi d'orientation sur la pêche du 18 novembre 1997 a inscrit ce statut dans le droit. Cela se traduit par une inscription au registre du commerce et des sociétés, un droit à la retraite, un congé de maternité sous forme d'indemnité de remplacement, un droit à formation professionnelle.

La loi de modernisation sociale vient d'introduire le conjoint collaborateur dans les instances professionnelles des pêches maritimes. « Les exploitants d'entreprises de pêche et de cultures marines ou leurs conjoints... » seront amenés à composer ces instances.

Il s'agit là d'une reconnaissance du travail des conjoints dont il faut se réjouir. Néanmoins, des insuffisances subsistent. Le nombre de conjoints déclarés est faible – seulement 5,5 % des femmes de pêcheurs à ce jour –, car le statut n'est pas attractif. Les raisons sont multiples, mais en premier lieu les conjointes évoquent la non-prise en compte de la couverture maladie et accident du travail, ainsi que le manque de financement et d'harmonisation pour la formation des femmes à la gestion de l'entreprise. Il convient d'être à l'écoute de ces revendications, car elles expriment les difficultés quotidiennes que rencontrent les artisans et entrepreneurs dans la conduite de leurs activités. Il me semble indispensable qu'une couverture maladie et accident du travail soit instituée pour ces conjoints, particulièrement pour les secteurs maritimes dont les risques sont connus, mais aussi pour l'ensemble des hommes et des femmes qui ont opté pour ce statut dans le monde de la petite entreprise et de l'artisanat.

Le dernier point, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, concerne le lien entre les petites entreprises, les artisans et leur territoire d'activité. Créer le lien entre une entreprise et un territoire constitue une réponse aux enjeux de l'aménagement des territoires qui se dépeuplent faute de travail. C'est également une nécessité de transmission des savoir-faire et compétences, des richesses culturelles locales et de la diversité des métiers, qui font les caractéristiques de chaque pays.

La ruralité n'est pas une bataille d'arrière-garde perdue d'avance, même si les logiques économiques et sociales indiquent le contraire. Bien des éléments indiquent qu'il s'agit d'une prise de conscience actuelle : chaque territoire possède les clefs de son avenir. A l'instar des CTE en agriculture ou de ce qui pourrait aboutir au contrat maritime d'exploitation pour le secteur des pêches maritimes, un contrat entre un territoire et ses acteurs de développement que sont l'artisanat et les petites entreprises est aujourd'hui possible. Je souhaite que le Gouvernement approfondisse sa réflexion en ce sens.

**M. le président.** Madame Lazard, il faut conclure !

**Mme Jacqueline Lazard.** J'ai déjà eu l'occasion de développer cette idée pour les activités de production halieutique sur la base d'un contrat maritime d'exploitation.

La notion de contrat trouve en effet un écho très favorable dans la population. L'Etat doit pouvoir en permettre l'initiative aux acteurs économiques locaux, aux collectivités, les mieux à même de rechercher et de trou-

ver les moyens d'un développement économique durable et équilibré. C'est, me semble-t-il, une voie qu'il convient d'explorer pour permettre aux millions de petites entreprises et d'artisans de participer davantage à la création d'emplois et d'activités, à l'unisson des politiques territoriales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Ils sont vraiment très critiques à votre égard, monsieur le secrétaire d'Etat !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Ils soutiennent le texte !

**M. Philippe Martin.** Ils sont sévères !

**M. Alain Fabre-Pujol.** Parce que nous sommes lucides !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vergnier.

**M. Michel Vergnier.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'avais préparé une intervention technique sur un sujet important puisque les petites entreprises représentent 97 % des 2,3 millions d'entreprises de France métropolitaine.

**M. Jean-Paul Charié.** Il n'y a pas de contenu dans ce texte !

**M. Michel Vergnier.** Mais j'ai écouté les interventions de nos collègues de l'opposition et j'ai tenté de les comprendre. Leur discours se résume à deux thèmes : trop peu, trop tard. Je n'ai pas entendu de critique forte et argumentée.

**M. Jean-Paul Charié.** Ce n'est pas fini !

**M. Philippe Martin.** Attendez, cela va venir !

**M. Michel Vergnier.** Ressentant une gêne polie, ils se sont livrés à des attaques habiles, à des joutes oratoires. Je dois dire que, dans ce registre de l'habileté, M. Charié obtient ce soir le César !

**M. Jean-Paul Charié.** Merci !

**M. Michel Vergnier.** Mais il tient le second rôle. Voilà qui l'ennuie ! Il critique sans critiquer, distribue bons points et punitions, ménage l'avenir, mais surtout... oublie ! Monsieur Charié, cela fait presque cinq ans que nous nous côtoyons et je vous ai entendu, dans d'autres lieux, tenir d'autres propos. Cet exercice de style ne vous sied guère ! Je ne vous ai pas reconnu.

**M. Jean-Paul Charié.** Cessez de donner des leçons !

**M. Michel Vergnier.** Peut-être la présence de votre fille y est-elle pour quelque chose !

**M. le président.** Monsieur le député, c'est une remarque d'ordre personnel qui me paraît hors de propos !

**M. Michel Vergnier.** Monsieur le président, un député peut tout de même dialoguer avec ses collègues de la majorité et de l'opposition ! Je veux simplement dire que les propos tenus ce soir par M. Charié ne correspondent pas à l'image de personnage constructif que vous avons de lui. Ce soir, il a essayé de détruire, petit à petit, mais il n'a convaincu personne. Ce projet de loi...

**M. Jean-Paul Charié.** Il n'y a rien dedans !

**M. Michel Vergnier.** Avez-vous oublié tout ce qui a été fait pendant quatre ans, avant que ce projet de loi arrive ? Peut-être ne vous êtes-vous pas aperçu de tout ce qu'a fait cette majorité pendant ces quatre années ? Il faut donc rappeler les mesures d'amélioration de l'environnement économique – mesures fiscales, accès facilité au financement –, les mesures sociales – amélioration de la couverture sociale des travailleurs indépendants –, la réforme du financement de l'apprentissage, l'extension de

la validation des acquis d'expériences professionnelles à l'ensemble des diplômés et formations, les mesures de régulation de l'économie de marché – protection des petits producteurs, soutien au commerce de proximité, ouverture plus large de la commande publique aux PME grâce à la réforme du code des marchés publics.

**M. Jean-Paul Charié.** Tout va bien !

**M. Michel Vergnier.** Il y a eu également de fortes avancées en faveur des créateurs d'entreprise : soutien au financement des petits projets, créations d'entreprise devenues totalement gratuites, assouplissement des formalités de constitution d'une SARL, simplification de nombreuses démarches administratives.

**M. Jean-Paul Charié.** Tout va bien !

**M. Michel Vergnier.** Eh oui ! Tout ne va pas si mal ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) J'insiste sur ces dernières mesures, dont vous êtes d'ailleurs assez convaincus de la pertinence, malgré vos tours et détours. Depuis 1997, vous le savez, de nombreuses simplifications administratives ont profité aux artisans et aux PME. Je pense notamment à l'immatriculation en vingt-quatre heures de nouvelles entreprises, à la réforme du régime fiscal de la micro-entreprise, à la suppression de diverses taxes et des multiples enquêtes réclamées par les administrations.

**M. Jean-Paul Charié.** Alors, pourquoi n'y a-t-il pas plus de créations d'entreprise ?

**M. Michel Vergnier.** Sur le plan social, nous avons généralisé la déclaration unique d'embauche, qui a facilité le recrutement, notamment dans les petites entreprises. Ce soir, nous vivons un aboutissement.

Il est trop tard, nous dit-on. Mais comment cela ! Est-il jamais trop tard pour légiférer ? Nous, nous n'avons aucune crainte pour l'avenir.

**M. Jean-Paul Charié.** Tout va bien !

**M. Michel Vergnier.** Notre travail est régulier, continu. Nous avons l'ambition de le poursuivre tranquillement, sereinement,...

**M. Jean-Paul Charié.** Tout va bien !

**M. Michel Vergnier.** ... mais toujours en suivant la même démarche caractérisée par l'écoute et la concertation. Ceux qui seront demain sur le terrain porteront un jugement tranquille, serein.

**M. Jean-Paul Charié.** Vous allez y retourner sur le terrain, on va vous y renvoyer ! Ne vous inquiétez pas !

**M. le président.** Monsieur Vergnier, veuillez conclure, s'il vous plaît !

**M. Michel Vergnier.** Vous avez parlé de votre fille, monsieur Charié. Je pourrais vous parler de mon père. Il est artisan. Chacun peut balayer devant sa porte ! Nous, nous ne balayons pas, nous construisons, nous avançons petit à petit, sereinement, modestement.

**M. Jean-Paul Charié.** On ne vous le fait pas dire !

**M. Michel Vergnier.** Demain, il sera clair pour tous que nous aurons facilité la création d'entreprises, réduit les délais, les coûts de constitution d'une société et supprimé bien des facteurs de découragement. Non, ce projet n'arrive pas trop tard !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Vergnier !

**M. Michel Vergnier.** Oui, monsieur le président, je termine. Je me doute bien que je gêne un peu en disant tout cela.

Après l'adoption de ce texte en première lecture, demain, la discussion se poursuivra, s'il le faut au lendemain des échéances électorales. Cela va dans le sens de notre engagement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Martin.

**M. Philippe Martin.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je débute mon intervention par un simple constat : l'Assemblée nationale termine sa session dans deux jours et le Gouvernement nous présente, en première et unique lecture,...

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est la dix-huitième fois qu'on l'entend !

**M. Philippe Martin.** Eh oui, et vous n'avez pas encore compris...

**M. Michel Vergnier.** Demain est un autre jour !

**M. Philippe Martin.** ... ce projet de loi sur l'artisanat et le développement de la petite entreprise, qui ne sera même pas transmis à nos collègues sénateurs.

**M. François Brottes.** Ce n'est pas un discours, c'est une photocopie !

**M. Philippe Martin.** Permettez-nous de nous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat. Qui cherchez-vous à tromper en nous soumettant aujourd'hui ce texte, dont chacun sait qu'il ne peut être adopté maintenant ? Les artisans et les commerçants ? Ils ne sont pas dupes.

**M. Alain Fabre-Pujol.** On l'adoptera en juin !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Si on ne fait rien, ils seront encore moins dupes !

**M. Philippe Martin.** Je suis moi-même commerçant, monsieur le secrétaire d'Etat, et je ne suis pas certain qu'ils acceptent d'être manipulés de la sorte.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Philippe Martin.** Les Français ? C'est peut-être eux que vous cherchez à abuser, en faisant croire que le Gouvernement travaillera jusqu'à la dernière minute.

**M. Michel Vergnier.** Eh oui !

**M. Philippe Martin.** J'entendais récemment, dans un débat télévisé, M. Fabius louer l'angélisme de son Premier ministre et son dévouement à respecter le terme du calendrier parlementaire. Mais est-ce là votre conception du travail du Parlement ? Après l'enterrement de la loi sur l'eau, ce serait le tour du commerce et de l'artisanat. Et je ne parle pas des réformes promises, que vous n'avez jamais fait aboutir.

**M. Alain Fabre-Pujol.** Scandaleux !

**M. Philippe Martin.** J'entends bien que ce projet de loi sur l'artisanat et la petite entreprise pourrait faire partie des nombreuses promesses que votre candidat, si disponible, pourrait faire aux artisans et commerçants en leur assurant qu'une fois élu il finira ce qu'il a commencé.

**M. Alain Fabre-Pujol.** C'est un parlementaire qui tient ces propos ? Et la V<sup>e</sup> République ? De Gaulle doit se retourner dans sa tombe !

**M. François Brottes.** L'histoire ne s'arrête pas aujourd'hui !

**M. Philippe Martin.** Permettez-moi de vous rappeler une chose, monsieur le secrétaire d'Etat : cette grande loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat, vous l'aviez déjà promise il y a quelques années.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Je n'ai pas dit cela !

**M. Philippe Martin.** On voit aujourd'hui comment, une nouvelle fois, le Gouvernement botte en touche et espère s'en tirer par une promesse électorale. De grâce, cessez de faire croire aux Français que le Gouvernement s'attelle à la tâche jusqu'à la dernière minute. Vraiment vous n'êtes pas crédible.

**M. François Brottes.** Cela vous ennuie !

**M. Philippe Martin.** Mais puisque vous souhaitez, malgré tout, soumettre ce projet de loi à notre assemblée, nous allons le discuter. Pendant ces cinq années, nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de mettre au cœur de nos débats les problèmes qui touchent, parfois durement, les artisans et les commerçants dont vous connaissez le rôle essentiel qu'ils jouent dans notre société et dans notre économie.

Plusieurs fois, les différents groupes de l'opposition ont fait des propositions de loi que vous avez toutes refusées, au prétexte que le Gouvernement préparait une grande loi d'orientation sur ces sujets.

**M. François Brottes.** C'est fait !

**M. Philippe Martin.** Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, les petites et moyennes entreprises, les petits commerces et l'artisanat dont vous avez pourtant les intérêts en charge sont les premières victimes des lourdeurs administratives et des charges toujours plus nombreuses qui pèsent sur eux.

**M. François Brottes.** Comme votre augmentation de la TVA !

**M. Philippe Martin.** Alors que ces mêmes commerçants ont répondu présents pour le passage à l'euro, ne croyez-vous pas qu'il était du devoir de l'Etat d'être à leurs côtés et de discuter enfin des questions qui les préoccupent ?

Je prendrai l'exemple de la situation faite aux conjoints. Les artisans et commerçants, premiers employeurs du pays, il faut le rappeler, ont très fréquemment recours à l'emprunt pour assurer le développement de leur entreprise. Le problème est que les banques exigent quasi systématiquement la caution solidaire du conjoint préalablement à l'octroi du prêt. Cette pratique est discriminatoire envers les entreprises artisanales à caractère familial, et vous le savez très bien.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Pourquoi ?

**M. Philippe Martin.** Ce point précis avait fait l'objet d'une proposition de loi que j'avais déposée avec mon collègue Accoyer, qui avait été discutée dans le cadre d'une niche parlementaire et dont votre gouvernement a refusé l'adoption. La question était pourtant d'importance. A la moindre défaillance de l'artisan ou du commerçant, c'est l'ensemble de son patrimoine qui devient saisissable, mettant même en péril les biens propres du conjoint. Cette pratique provoque des situations dramatiques pour ceux qui ont voulu se battre jusqu'au bout pour sauver leur entreprise et peuvent se sentir à juste titre spoliés.

Dans votre projet de loi, vous reprenez, en partie seulement, nos propositions.

**M. François Brottes.** C'est déjà pas mal !

**M. Philippe Martin.** Mais l'interprétation que vous en avez faite est très en deçà de ce qu'exige la situation des commerçants et des artisans.

Nous vous avons proposé d'appliquer aux entrepreneurs les dispositions du code du travail relatives à la saisie des revenus concernant les salariés. Cela aurait permis de protéger bien plus efficacement le patrimoine des arti-

sans et commerçants en difficulté et de leur garantir une nouvelle chance, plutôt que de tout saisir sans distinction, au mépris du travail accompli et de leur dignité.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, pour cet examen unique et sans lendemain de votre projet de loi et pour le peu de cas que vous faites des artisans et des commerçants, dont je suis, nous voterons contre ce texte que nous aurions dû discuter, je le rappelle une dernière fois, beaucoup plus tôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Alain Fabre-Pujol.** Quel mépris pour les artisans !

**M. le président.** La parole est à Geneviève Perrin-Gaillard.

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, ma situation n'est pas facile. Je suis la dernière intervenante dans la discussion générale du dernier texte que nous examinons au cours de cette législature. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je peux vous dire que j'en suis fière et je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de défendre ce texte avec pugnacité.

J'ai entendu beaucoup d'orateurs dire qu'il était imparfait, insuffisant, inabouti, précipité, qu'il était mort-né et qu'il manquait d'envergure.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est vrai !

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Bref, j'ai entendu tout et son contraire et la mauvaise foi que j'ai décelé dans certains propos n'a d'égale que la logorrhée de ceux qui les ont tenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je trouve, au contraire, que ce texte a une grande importance surtout pour l'aménagement du territoire.

Vous n'ignorez pas, chers collègues, qu'en 1999 nous avons changé le cadre législatif de la politique d'aménagement du territoire, en adoptant la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire. La loi de 1995, qu'avait fait voter M. Pasqua, avait en effet montré ses limites, et il était indispensable d'affirmer mieux les objectifs prioritaires que nous poursuivions et de définir les moyens à mettre en œuvre.

Nous avons voulu favoriser les potentiels propres de chacun des territoires, tout en les inscrivant dans un cadre national. En effet, les territoires ont le droit de bénéficier de bonnes conditions de développement économique et social.

Au cours du travail que nous avons effectué, Philippe Duron et moi-même, à la demande du Premier ministre, nous avons pu constater que les politiques publiques poursuivies en matière de création et de développement des petites et moyennes entreprises et des entreprises artisanales, à travers les zonages de discrimination positive, n'avaient pas produit les effets escomptés : redondances, faible efficacité, voire inanité.

Par exemple, les dispositifs d'exonération pratiqués dans les zones franches urbaines n'ont pas été à la hauteur de nos attentes en matière d'implantation d'entreprises. De même, en zone rurale, les soutiens particuliers qui ont été apportés aux petites entreprises ont eu un faible impact au regard de l'espace couvert.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui !

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Ainsi, les petites entreprises commerciales ou artisanales, dont nous savons à quel point elles s'intègrent dans les politiques d'aménagement du territoire et à quel point elles concourent à

la vitalité de ces mêmes territoires, n'ont pas trouvé et ne trouvent pas les conditions idéales pour leur implantation et leur développement.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien. Quelle sévérité !

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** C'est dire, une fois encore, si le texte que nous avons commencé à examiner aujourd'hui est important et si les mesures que nous y proposons sont attendues.

La faiblesse des fonds propres des jeunes entreprises les pénalise pour accéder au financement bancaire et fragilise leur montée en puissance au cours de leurs premières années d'existence. La frilosité du système bancaire est générale : les deux tiers des demandes de prêt d'entreprises ayant plus de 15 244 euros de capital social sont refusées. Imaginez donc la situation des petites entreprises, des petits entrepreneurs et des artisans !

Il n'est pas difficile d'imaginer que les territoires les plus fragiles au plan économique, même bénéficiant de zonages de compensation, se trouvent toujours exclus de la dynamique de création d'entreprise. Il faut donc mieux encadrer les interventions économiques des collectivités territoriales, de l'Etat et des banques, afin de leur permettre d'intervenir ensemble. Ces interventions doivent être solidaires.

Certaines collectivités ont pris des initiatives intéressantes sur le sujet, comme la région Ile-de-France ou la Corse. Dans ces deux cas, les partenariats créés permettent de couvrir les risques induits par les besoins des petites entreprises et des artisans.

Je pense donc qu'à côté des aides déjà prévues jusqu'ici et à côté de celles que nous allons créer, il est nécessaire et indispensable de permettre aux collectivités, quelles qu'elles soient, de s'investir dans la création, l'extension et la transmission des entreprises artisanales, selon des modalités leur permettant, une fois les entreprises sur les rails, de récupérer leur mise pour la réinjecter dans d'autres projets.

Aujourd'hui, nous en sommes au début mais je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous sommes bien partis.

**M. Jean-Paul Charié.** Un début ? Après cinq ans de gouvernement ?

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Vous n'avez pas été capables de le faire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Nicolas Forissier.** Sur vingt et un ans, vous avez gouverné quinze ans !

**Mme Geneviève Perrin-Gaillard.** Enfin, je souhaiterais insister sur l'impérieuse nécessité de ne jamais oublier les entreprises de l'économie sociale, sociétés coopératives, coopératives de commerçants en particulier, qui, par leur philosophie, l'originalité de leur démarche, ne doivent pas être laissées pour compte. Elles sont tout autant que d'autres dans l'attente de mesures adaptées à leurs spécificités ; mon collègue Jean-Louis Dumont en a parlé tout à l'heure. Je souhaite donc que les amendements que nous présenterons sur le sujet fassent l'objet de l'adhésion la plus large possible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'espère que ce dernier texte sera une belle réussite, car il est à l'honneur de cette majorité et de ce gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Monsieur le président, le Gouvernement est prêt à poursuivre la discussion avec M. Charié. Nous sommes prêts à continuer et rien ne nous en empêche.

Cela dit, je voudrais remercier les parlementaires de la majorité d'avoir activement participé à ce débat et d'avoir déposé des amendements réalistes, concrets, qui sont attendus par le secteur de l'artisanat.

Quant à vous, messieurs les députés de l'opposition, vous vous êtes trompés de débat. Et je ne parle pas de l'intervention de M. Philippe Martin, simple « copier-coller » de ce qui avait été dit précédemment, et qui n'a pas dû lui demander beaucoup de travail de rédaction. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous vous êtes trompés de débat, dans la mesure où vous avez parlé d'un secteur essentiel en termes « misérabilistes ». Pleurant sur les dossiers et sur les gens, vous avez oublié que ce secteur de l'artisanat était aujourd'hui florissant. Je ne dis pas que tout va bien, monsieur Charié. Mais nous pouvons parler des artisans avec fierté sans avoir à nous lamenter en permanence.

**M. Jean-Paul Charié.** Pourquoi manifestent-ils dans la rue ?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Les artisans ne manifestent pas, ce sont les chambres des métiers qui l'ont fait, et uniquement pour demander des hausses de recettes qui n'étaient pas toujours justifiées.

**M. Jean-Paul Charié.** Tout va bien, donc...

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Les artisans disent eux-mêmes que leurs carnets de commandes sont pleins, qu'ils vont recruter...

**M. Philippe Martin.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** ... et que les mesures prises par le Gouvernement ont facilité leur travail.

**M. Philippe Martin.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** La raison de ce texte n'est pas de provoquer « le grand soir », avec des mesures fiscales qu'on ne pourrait jamais payer. Ce n'est pas ça qu'attendent les artisans.

Les artisans attendent simplement des mesures d'assouplissement et d'accompagnement, comme celles qui sont proposées ici.

Qu'ils aient dit souhaiter un grand texte de reconnaissance, nul ne le conteste ! Mais quand vous affirmez, monsieur Charié, que le Gouvernement s'oppose à vos amendements, je vous réponds que c'est faux. Ce n'est pas le Gouvernement qui s'oppose à vos amendements...

**M. Jean-Paul Charié.** Qui, alors ?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est la Constitution du général de Gaulle !

**M. Jean-Paul Charié.** Ne dites pas ça ! Pas à moi. Voilà vingt ans que je suis député ! Soyez honnête !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est pourtant vrai.

**M. Jean-Paul Charié.** Ce n'est pas vrai, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous mentez !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Charié, monsieur Poignant, monsieur Forissier et vous, messieurs les députés de l'UDF, si nous avons pris en compte l'ensemble des aménagements fiscaux que vous souhaitez, je ne suis pas sûr qu'un budget y aurait suffi !

M. Jean-Paul Charié. Reprenez les amendements à votre compte, si vous êtes d'accord !

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Arrêtez de faire de la démagogie ! Ce gouvernement travaille de façon pragmatique. Il ira jusqu'au bout, dans la sérénité. Vous avez essayé de détourner le débat, parlant de tromperie, parlant d'opportunisme électoral.

M. Philippe Martin. C'est faux ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. C'est vous qui avez fait, ce soir, de l'électoratisme primaire en reprenant tous les mauvais sujets, toutes les mauvaises causes, alors que pour notre part nous sommes convaincus que ce texte, s'il est voté une fois, le sera une deuxième fois et qu'il aboutira.

Ce n'est pas en renvoyant ce projet aux calendes grecques et à d'hypothétiques résultats électoraux, à propos desquels vous avez fait preuve d'une surprenante arrogance, que nous ferons avancer la cause des artisans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous rappelle que c'est moi qui assure la présidence de cette séance et que la conférence des présidents a prévu qu'elle se terminerait à une heure.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

2

#### RETRAIT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le Premier ministre a fait connaître, le 15 février 2002, à M. le président de l'Assemblée nationale qu'il retirait de l'Assemblée nationale pour le déposer au Sénat le projet de loi tendant à renforcer la maîtrise des risques technologiques (n° 3605), qui avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 13 février 2002.

3

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 15 février 2002, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi portant réforme des tribunaux de commerce, adopté par l'Assemblée nationale, et qui a fait l'objet d'un vote de rejet par le Sénat au cours de sa séance du 14 février 2002.

Ce projet de loi, n° 3614, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

4

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 18 février 2002, de Mme Nicole Catala, une proposition de loi constitutionnelle tendant à moderniser les institutions.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 3615, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 19 février 2002, de M. Germain Peiro, un rapport, n° 3616, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à la création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés agricoles (n° 3611).

6

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 15 février 2003, de M. le Premier ministre, en application de l'article 34 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, le premier rapport d'évaluation de l'application de cette loi.

7

#### ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Mercredi 20 février 2002, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion du projet de loi, n° 3555, relatif au développement des petites entreprises et de l'artisanat :

M. Jean-Claude Daniel, rapporteur, au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 3606) ;

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 3593).

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le mercredi 20 février 2002, à une heure quinze.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

**Transmissions**

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 14 février 2002

E 1925. – Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'opportunité de poursuivre un programme d'action visant à améliorer les systèmes fiscaux du marché intérieur. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme communautaire pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'imposition sur le marché intérieur (programme Fiscalis 2007) – COM (2002) 10 Final ;

E 1926. – Proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine – COM (2002) 12 Final ;

E 1927. – Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'opportunité de reconduire le programme d'action pour la douane dans la Communauté (Douane 2007). Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action pour la douane dans la Communauté (Douane 2007) – COM (2002) 26 Final ;

E 1928. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 95/93 du 18 janvier 1993 fixant les règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté – COM (2002) 7 Final ;

Communication du 15 février 2002

E 1929. – Proposition de règlement du Conseil concernant l'adoption de certaines mesures restrictives à l'encontre de certains membres du gouvernement du Zimbabwe – COM (2002) 88 Final.

## ABONNEMENTS

(TARIFS 2002)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>							
<b>03</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>20,30</b>	133,16	<b>47,60</b>	312,18	<b>107,30</b>	703,87
<b>33</b>	Questions..... 1 an	<b>20,20</b>	132,50	<b>33,40</b>	219,33	<b>59,50</b>	390,14
<b>83</b>	Table compte rendu.....	<b>9,80</b>	64,28	<b>5,30</b>	34,51	<b>13,60</b>	89,42
<b>93</b>	Table questions.....	<b>9,70</b>	63,63	<b>3,30</b>	21,96	<b>8,90</b>	58,32
<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>							
<b>05</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>18,60</b>	122,01	<b>39,60</b>	259,61	<b>87,80</b>	576,21
<b>35</b>	Questions..... 1 an	<b>18,40</b>	120,70	<b>24,50</b>	160,94	<b>49,40</b>	323,79
<b>85</b>	Table compte rendu.....	<b>9,80</b>	64,28	<b>4,40</b>	28,78	<b>6,70</b>	44,11
<b>95</b>	Table questions.....	<b>6,20</b>	40,67	<b>3,20</b>	21,05	<b>4,70</b>	30,90
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>							
<b>07</b>	Série ordinaire..... 1 an	<b>204,00</b>	1 338,15	<b>172,10</b>	1 128,83	<b>366,80</b>	2 406,27
<b>27</b>	Série budgétaire..... 1 an	<b>48,10</b>	315,52	<b>4,90</b>	31,88	<b>10,40</b>	67,93
<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>							
<b>09</b>	Un an.....	<b>195,70</b>	1 283,71	<b>151,10</b>	991,41	<b>307,30</b>	2 015,75
<p><b>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>03</b> : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- <b>33</b> : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DÉBATS du SÉNAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>05</b> : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- <b>35</b> : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>07</b> : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ;</li> <li>- <b>27</b> : projets de lois de finances.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS du SÉNAT</b> comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
<b>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande</b>							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (* ) Décret n° 2001-955 du 19 octobre 2001							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : **0,69** b - 4,50 F